REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Valloire Galibier

3- ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION O.A.P.

Projet approuvé par délibération	Projet de modification simplifiée n°1 approuvé par délibération	
Le 29 avril 2021	Le 6 octobre 2022	

Liste des OAP

Orientation d'Aménagement et de programmation n°1 : Densification des secteurs du chef-lieu, des Clots et de La Ruaz.
Orientation d'Aménagement et de programmation n°2 : L'hébergement touristique au chef-lieu et dans les hameaux.
Orientation d'Aménagement et de programmation n°3 : La zone AUts des Verneys.
Orientation d'Aménagement et de programmation n°4 : La zone AU La Ruaz.
Orientation d'Aménagement et de programmation n°5 : La zone AU de Choseaux-Ville
Orientation d'Aménagement et de programmation n°6: Liaisons piétonnes inter-hameaux.
Orientation d'Aménagement et de programmation n°7 : Le patrimoine à préserver.

Orientation d'Aménagement et de programmation n°1 : densification du chef-lieu

Objectifs :

1/ Densification du Chef-lieu

Le chef-lieu est le secteur privilégié pour accueillir une population nouvelle de par la proximité des services et des équipements publics. Le foncier dans ce secteur doit être optimisé afin de limiter la consommation d'espace tout en maintenant la qualité de vie.

Après analyse du gisement foncier**, les dents creuses d'approximativement 1000 m² et plus**, dans le chef-lieu, vont être ciblées afin de définir le potentiel de chacune d'entre elles en définissant **une densité minimum de 30 logements à l'hectare c'est-à-dire de l'habitat collectif peu dense**. Ces logements participent à l'effort démographique. Une clef de répartition des logements permanents en acquisition ou en location à l'année est définie en fonction de la capacité des tènements :

1 à 5 logements = 50% en logements permanents. 6 logements et plus = 70% en logements permanents.

Une attention particulière sera portée sur la qualité architecturale, la volumétrie des constructions, l'orientation des bâtiments et notamment des espaces intermédiaires (balcon, terrasse, ...), le traitement qualitatif des "vides" (espaces verts, continuités piétonnes), la transition avec l'existant et la gestion des vis-à-vis.

Dans le cas d'une urbanisation partielle des tènements suivants, il s'agira dans le projet d'ensemble de prévoir les accès pour toutes les parcelles même celles qui ne seront pas mobilisées dans un premier temps. De plus chaque tènement débloqué et PC déposé devra respecter la densité minimum de 40 logements à l'hectare.

2/ Secteurs stratégiques de taille significative au Chef-lieu.

Deux secteurs stratégiques, Choseaux et Choseaux-ville, ont été ciblé de par leur taille significative situés et leur localisation : Choseaux-Ville et Choseaux.

Une clef de répartition des logements permanents en acquisition ou en location à l'année est définie sur les deux secteurs : 100% pour Choseaux-ville et plus de 50% pour Choseaux. Ces deux tènements viendront renforcer la part des logements pour la résidence principale à proximité directe des services et des équipements publics.

3/ Dents creuses supérieures à 1 500 m² hors Chef-lieu.

Deux secteurs en zone urbaine hors Chef-lieu ont été ciblés en raison de leur taille supérieure à 1 500 m². Il s'agit de regroupement de parcelles : Les Clots et La Ruaz 2.

Localisation des dents creuses concernées par les orientations d'aménagement et de programmation

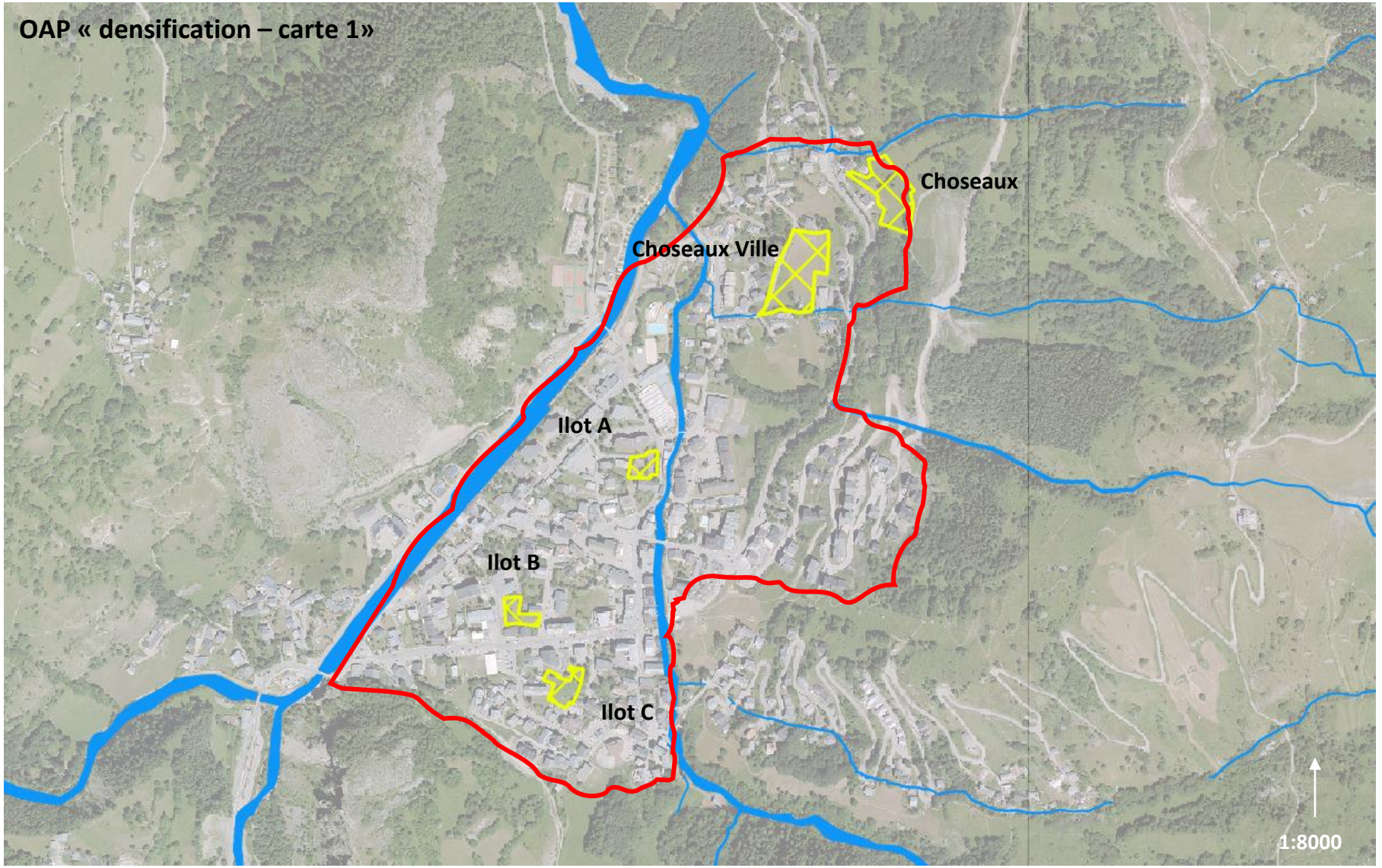

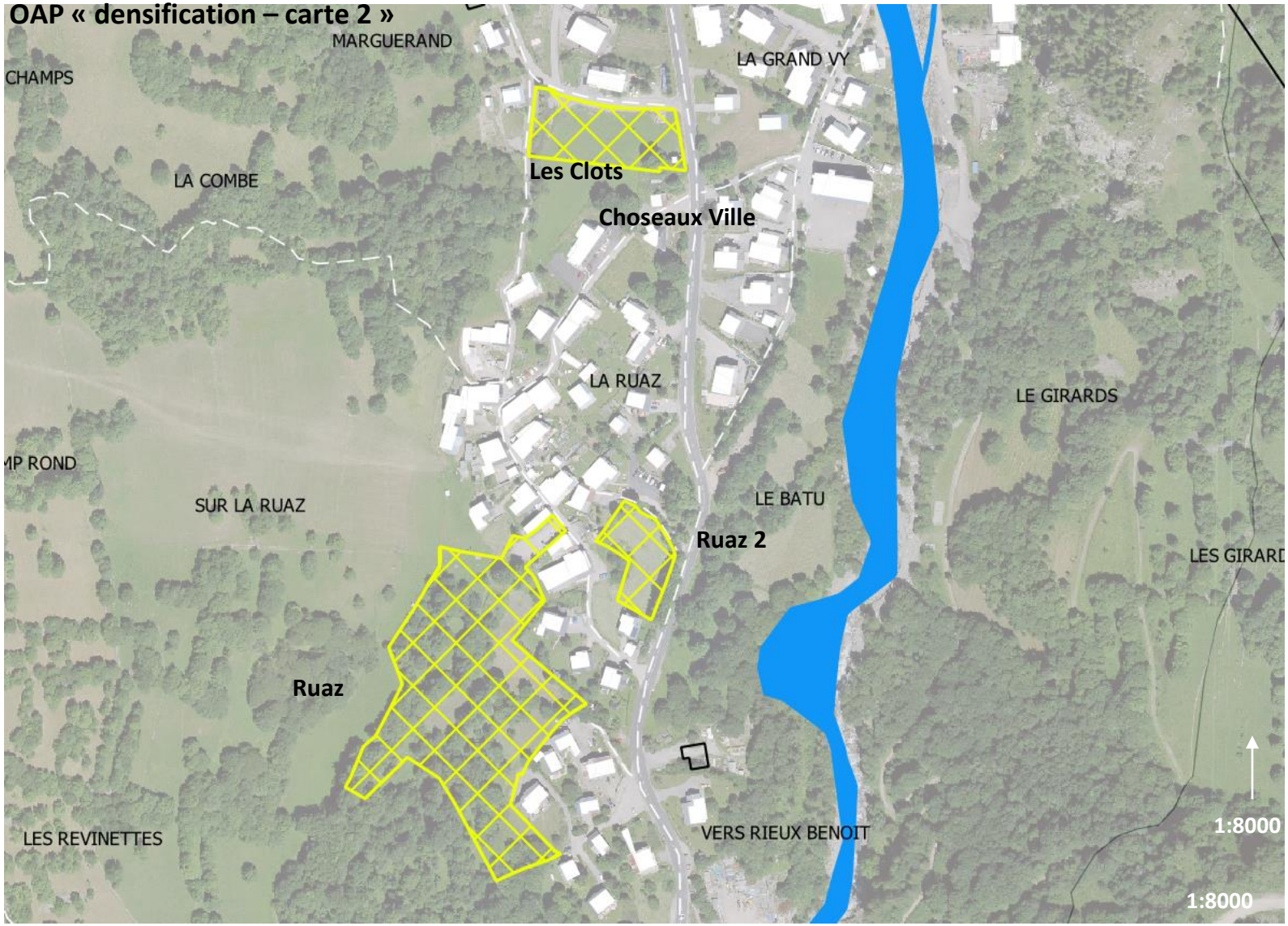
OAP « densification – carte 2 »
MARGUERAND
CHAMPS
LA GRAND VY
LA COMBE
Les Clots
Choseaux Ville
LA RUAZ
LE GIRARDS
MP ROND
SUR LA RUAZ
LE BATU
Ruaz 2
LES GIRARD
Ruaz
LES REVINETTES
VERS RIEUX BENOIT
1:8000
1:8000

1/ Densification du Chef-lieu

Ilot A

Surface : 1478 m² environ

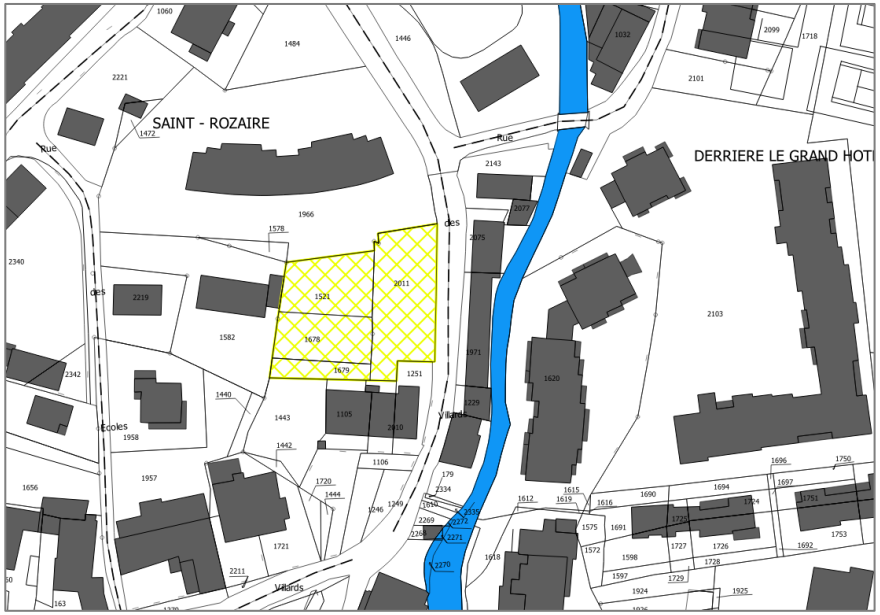

Echelle 1 :1000

Cet ilot devra comporter 4 à 6 logements collectifs ou intermédiaires.

Ilot B

Surface : 1400 m² environ



Echelle 1 :1000

Cet ilot devra comporter 4 à 6 logements collectifs ou intermédiaires.

Ilot c

Surface : 2080 m² environ

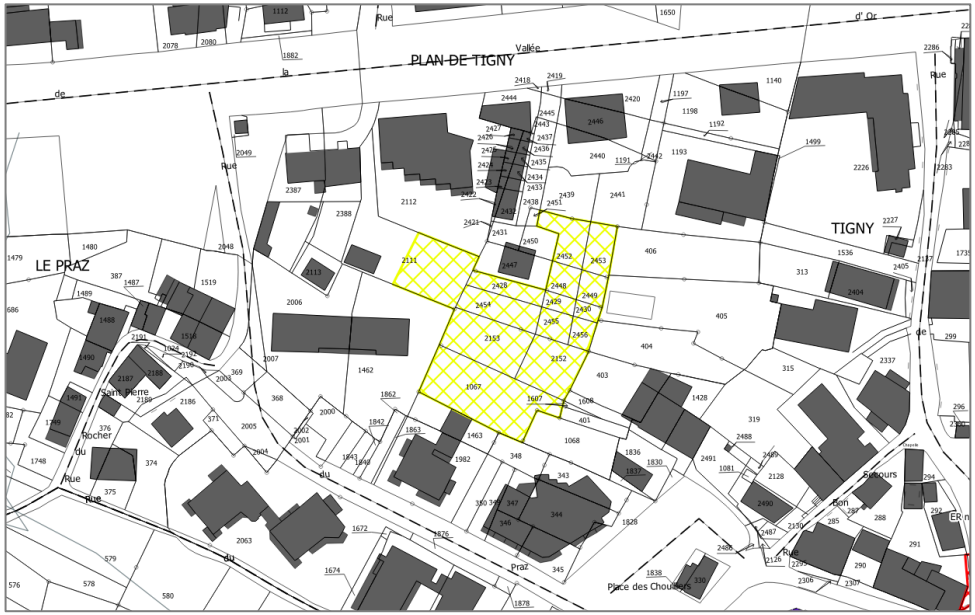

Echelle 1 :1000

Cet ilot devra comporter 6 à 9 logements collectifs ou intermédiaires minimum.

2/ Secteurs stratégiques de taille significative au Chef-lieu.

Choseaux

Surface : 5490 m² environ

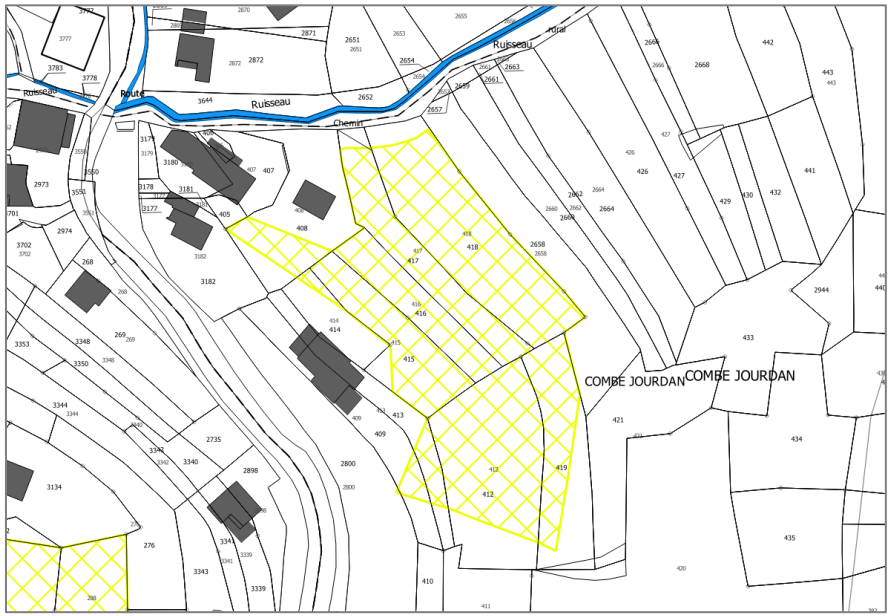

Echelle 1 :1000

Cet ilot devra respecter une densité moyenne de 32 logements à l'hectare conformément au DOO du SCOT et, de ce fait, comporter 18 logements minimum. 50% des logements devront être des logements en résidence principale en acquisition ou en location à l'année à des prix abordables.

Choseaux-ville

Surface: 8230 m² environ.



Echelle 1 :1000

Cet ilot devra respecter une densité moyenne de 40 logements à l'hectare conformément au DOO du SCOT et, de ce fait, comporter 33 logements collectifs et/ou intermédiaires. Ce secteur est couvert par un périmètre d'attente de projet global conformément à l'article L.151-41-5 du code de l'urbanisme afin de garantir la maîtrise du devenir de ce secteur très stratégique et la destination des logements en logements permanents en acquisition ou en location à l'année à des prix abordables.

3/ Dents creuses supérieures à 1 500 m² hors Chef-lieu.

Les Clots

Surface : 3212 m² environ.



Echelle 1 :1000

Cet ilot fait l'objet d'un projet OPAC pour la réalisation de 28 logements sociaux. Ce secteur est couvert par une servitude de mixité sociale conformément à l'article L.151-15 du code de l'urbanisme.

La Ruaz 2

Surface : 1730 m² environ.

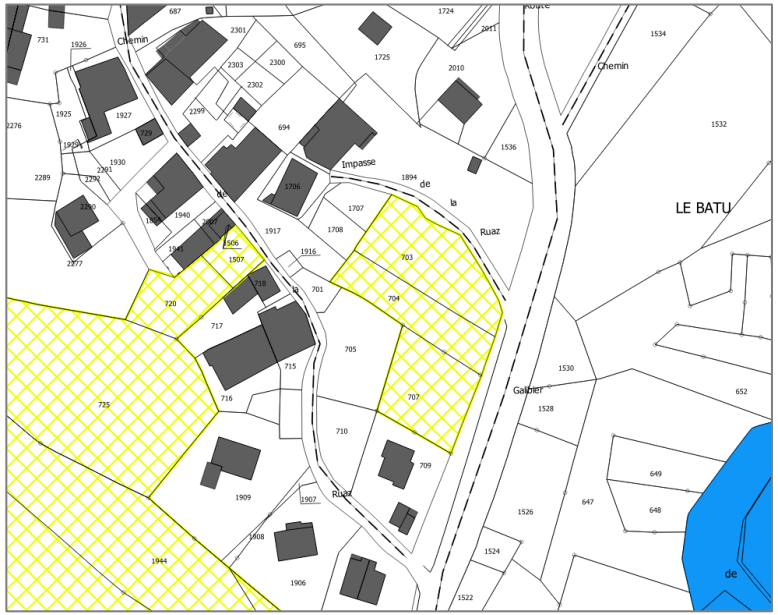

Echelle 1 :1000

Cet ilot devra respecter une densité moyenne réaliste de 32 logements à l'hectare conformément au DOO du SCOT et, de ce fait, comporter 6 logements individuels et/ou intermédiaires. 70% des logements devront être des logements en résidence principale en acquisition ou en location à l'année à des prix abordables

Orientation d'Aménagement et de programmation n°2 : l'hébergement touristique

Objectifs

Préserver l'attractivité touristique de Valloire :
- en renforçant son offre de lits touristiques par la pérennisation des atouts actuels caractérisés par une forte présence des hôtels, des centres de vacances et des maisons familiales-colonies,
- par la diversification des hébergements touristiques par une montée en gamme.

L'ensemble des cartographies ci-dessous sont à titre indicative et ne préjuge pas des futures constructions.

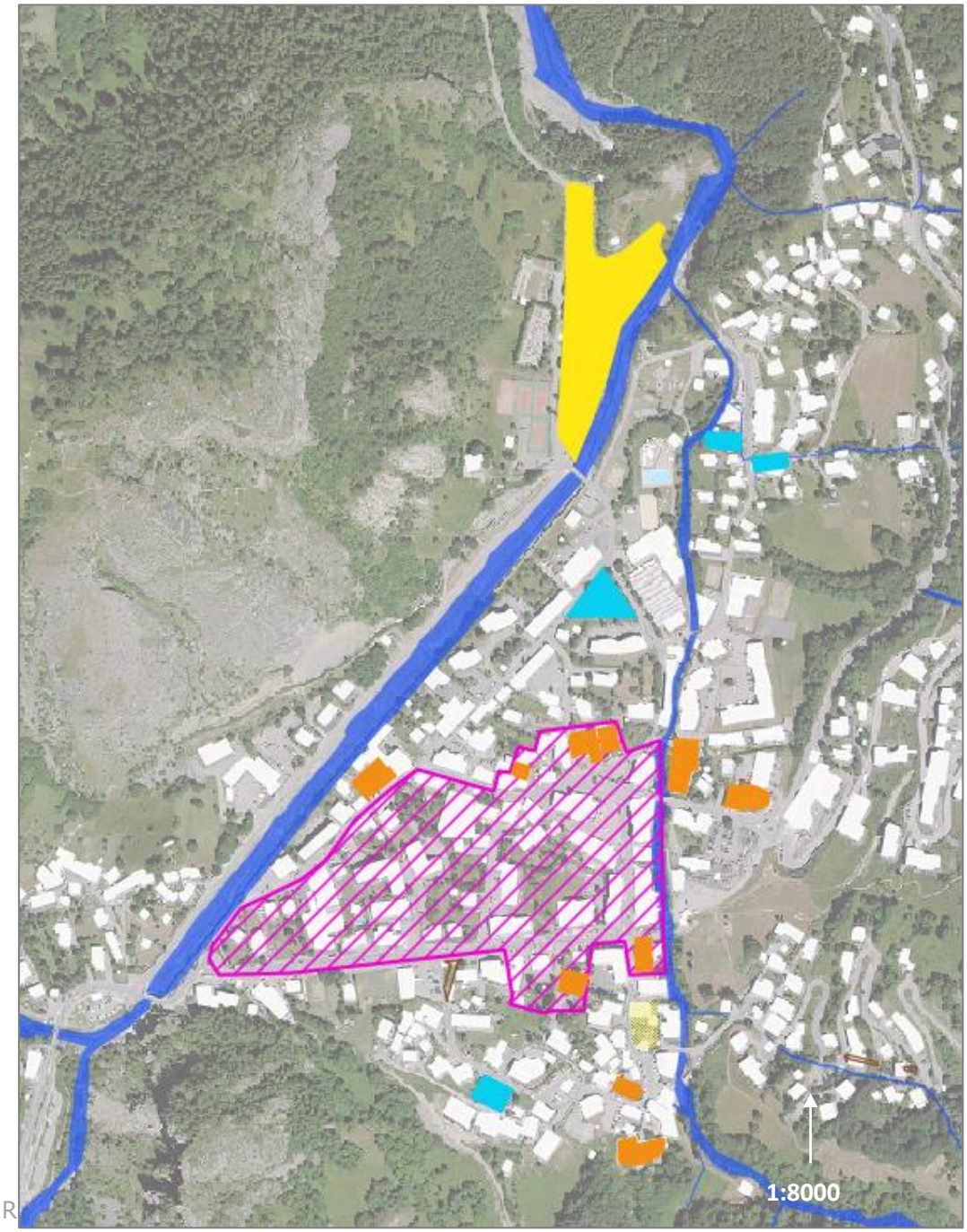

Plan 1 – Secteur du Col du Télégraphe au Chef-lieu

Légende

- CAMPING
- CENTRE DE VACANCES
- COLONIE - MAISON FAMILIALE
- HOTEL
- OPERATION NOUVELLE
- PERIMETRE GRAPHIQUE

Plan 2 – Secteur du Chef-lieu au Col du Galibier

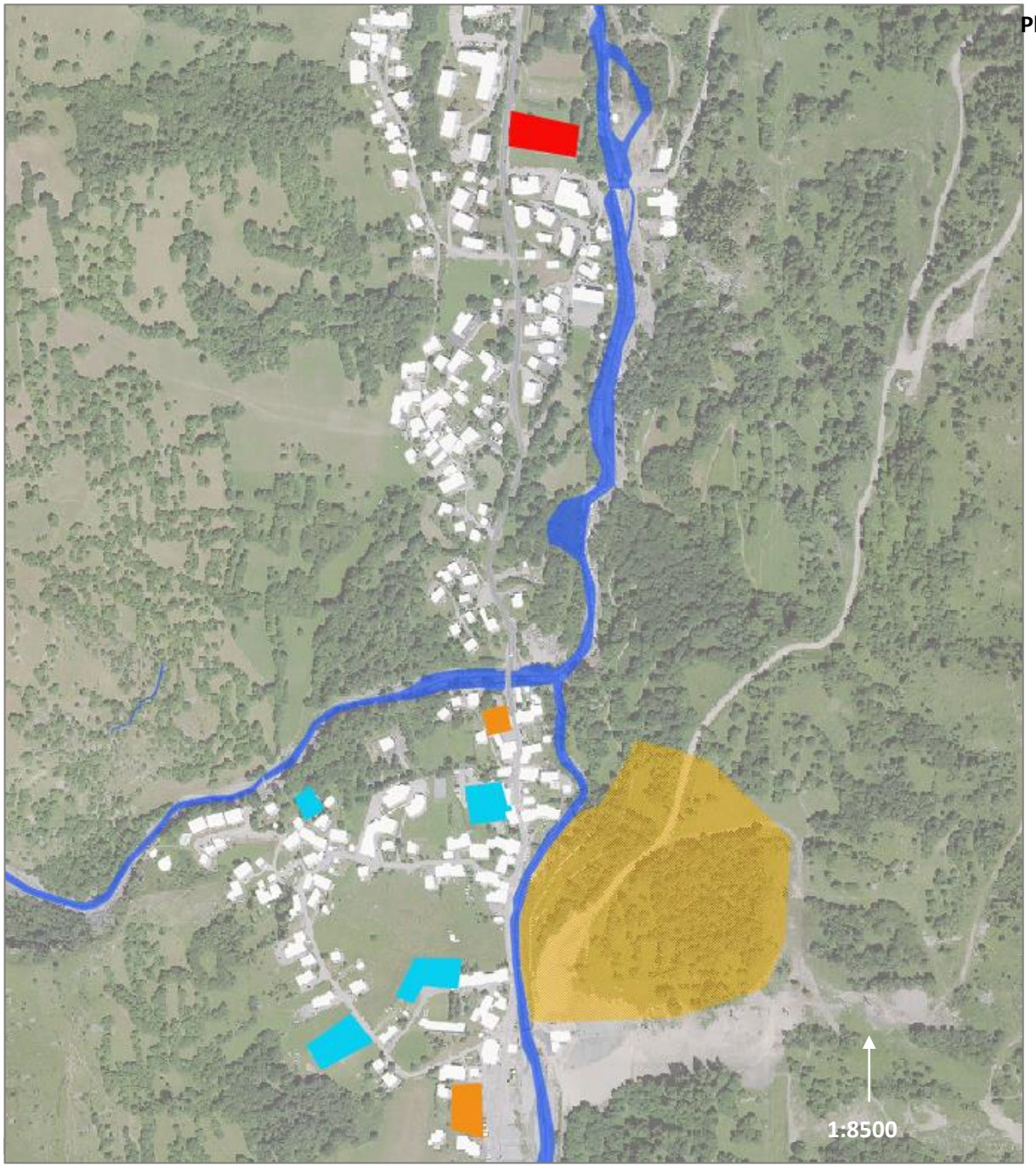

Légende

- CAMPING
- CENTRE DE VACANCES
- COLONIE - MAISON FAMILIALE
- DEPART RM
- EQUIPEMENTS SPORTIFS
- HOTEL
- OPERATION NOUVELLE
- PERIMETRE GRAPHIQUE

1/ Pérenniser les atouts actuels et assurer une montée en gamme

Dans le périmètre défini, et pour les opérations nouvelles, les sous-destinations hôtels et autres hébergements touristiques sont obligatoires sauf les tènements ciblés pour le logement dans l'OAP1. Les lits professionnels de type hôtelier ou para-hôtelier doivent être privilégiés et en cas de mixité, il sera demandé au minimum 50 % des lits en hôtellerie et compléter par des lits en résidence de tourisme. Les projets devront être soumis à un conventionnement conformément à l'article L.342-1 du code du tourisme. Le logement des employés saisonniers devra être prévu dans le projet.

Périmètre graphique

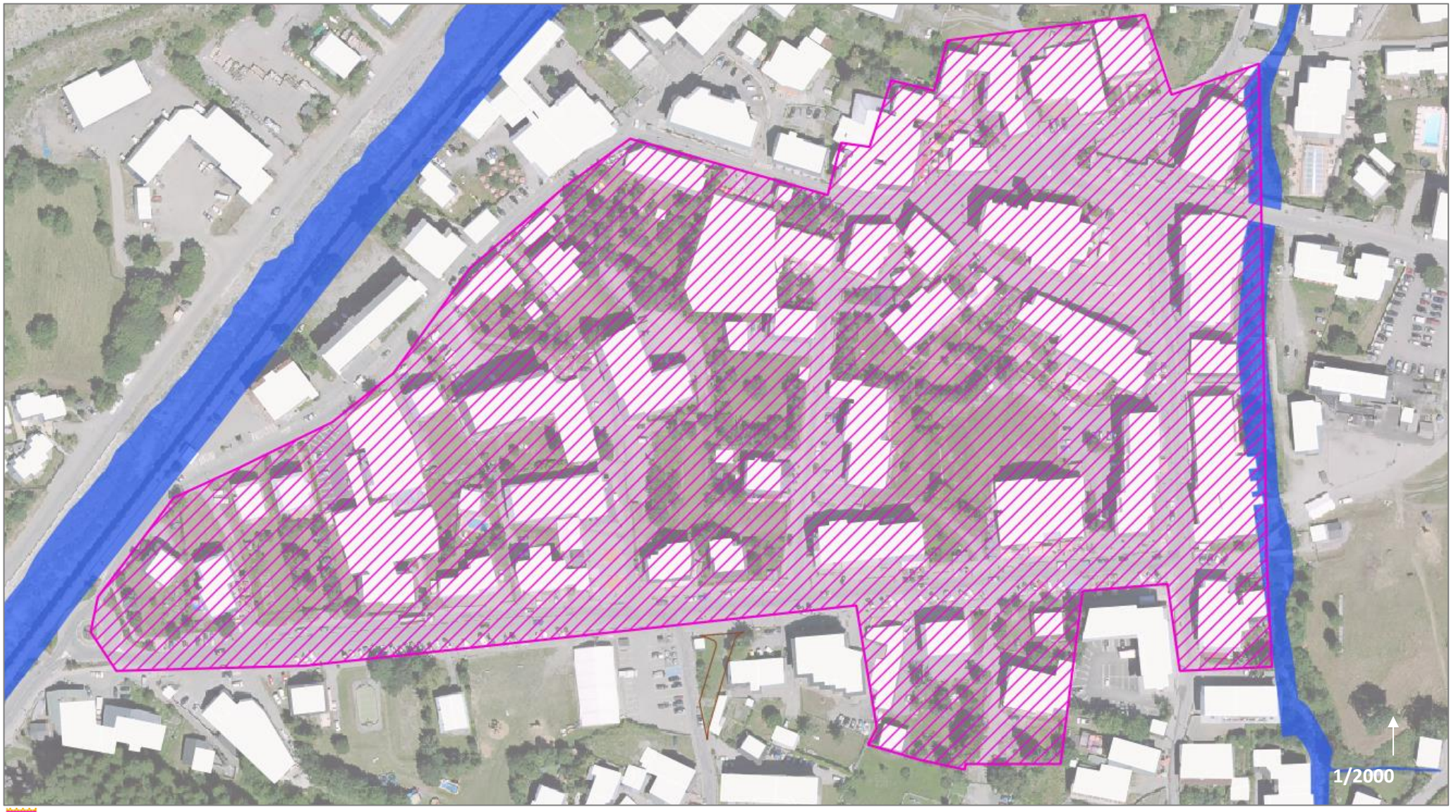

2/ Diversifier les hébergements touristiques par une montée en gamme.

Deux sites ont été privilégiés pour accueillir des projets hôteliers ou para-hôteliers haut de gamme afin de renouveler la clientèle :

Projet aux Verneys de 1050 lits touristiques (Voir descriptif dans l'OAP suivante)

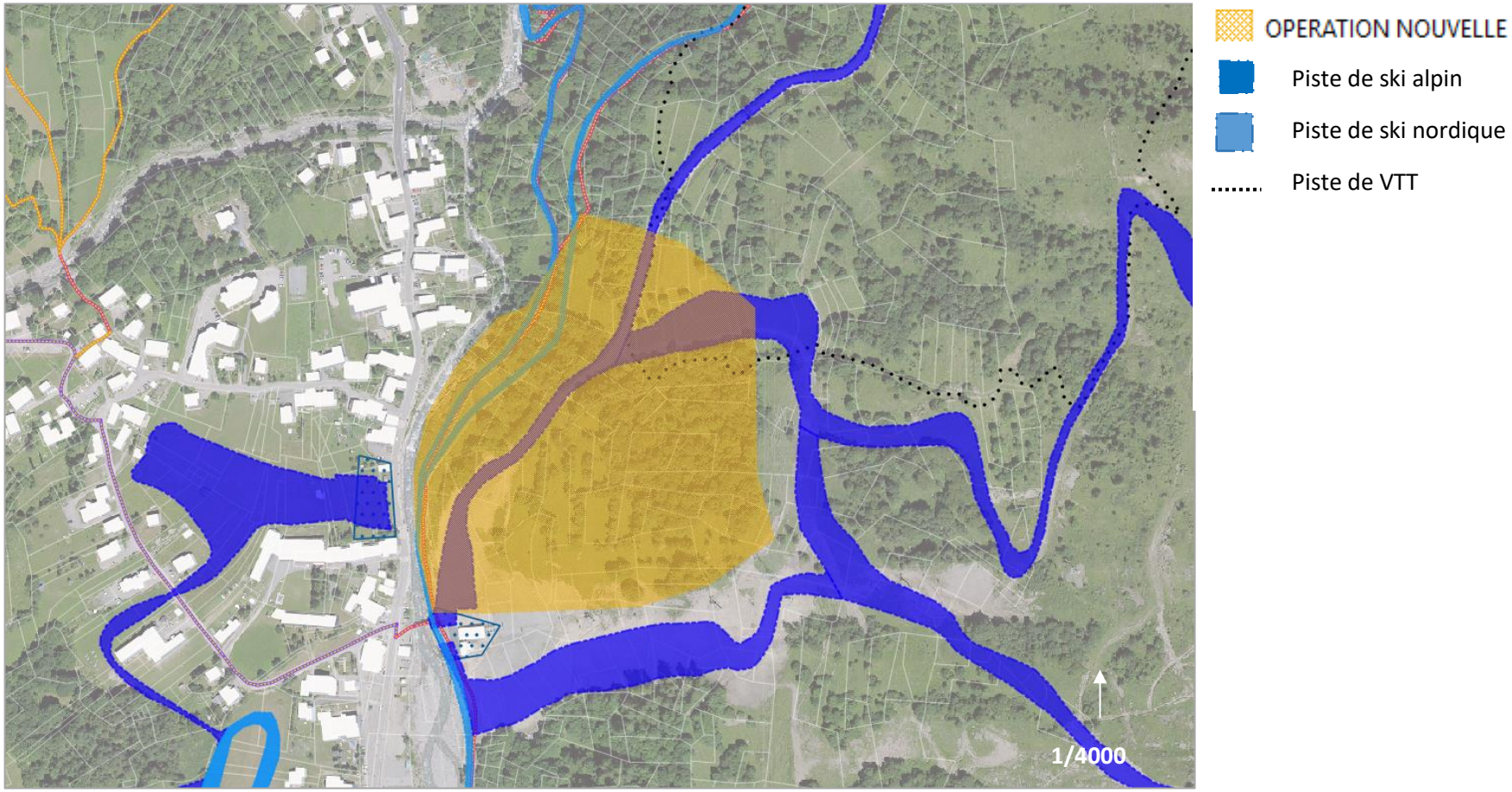

Projet d'hôtel

Le projet consiste en la réhabilitation d'une ferme au centre de Valloire en la transformant en 16 suites de 34,40m² chacune en zone Uh dans le chef-lieu.

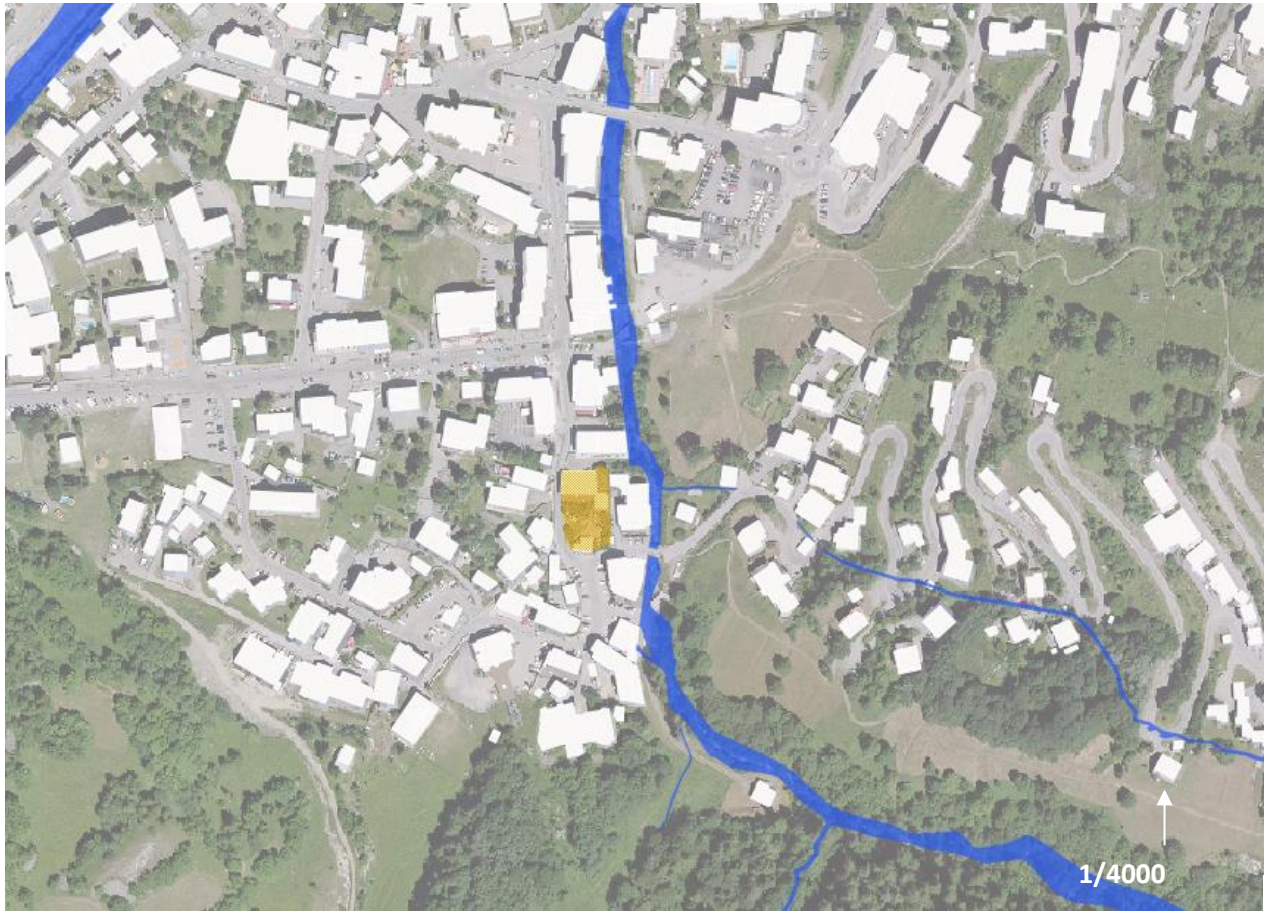

OPERATION NOUVELLE

Orientation d'Aménagement et de programmation n°3 : La zone 2AUts des Verneys

(en collaboration avec le bureau d'études ABAC pour les prescriptions énergétiques)

La zone d'urbanisation future se trouve secteur à proximité du hameau des Verneys en amont de la Valloirette. Il s'agit d'un espace non bâti aux pieds du télésiège débrayable des Verneys et desservi par une piste de retour.





Vue de la Route du Galibier

Dimension et capacité du projet :

L'opération comprend 1050 lits touristiques (environ 430 chambres) et intègre le logement d'environ 400 employés.

La surface de plancher (SP) totale est de l'ordre de 40 000m² dont approximativement 6380m² de surface de plancher dédiés aux logements du personnel. L'emprise au sol est de 16 500m² pour les bâtiments sur un foncier de 24 300m² nécessaire pour le projet.

Principe d'ouverture à l'urbanisation : la zone s'ouvrira à l'urbanisation par une opération d'aménagement d'ensemble après révision ou modification du PLU.

Destination de la zone : Projet touristique proposant des lits touristiques performants haut de gamme avec une garantie de commercialisation.

Objectifs

L'objectif est de développer une offre hôtelière haut de gamme durablement marchande absente de Valloire actuellement et de renforcer l'attractivité touristique par une montée en gamme de l'offre. Cette opération vise une clientèle haut de gamme internationale pour diversifier la clientèle de Valloire en hiver et en été (fonctionnement 8 mois sur 12).

Il s'agit d'encourager la production de lits touristiques performants avec une garantie de commercialisation. Une commercialisation dimanche/dimanche sera réalisée pour éviter d'engorger les accès les samedis de chassés croisés (en fond de vallée et sur l'agglomération chambérienne).

Principes d'urbanisation :

thèmes	Principes d'urbanisation
La qualité de l'insertion architecturale, urbaine et paysagère	Les constructions devront s'intégrer de manière à ce que le terrain fini épouse les constructions. Les constructions ne devront pas présenter un front bâti continu sur la partie haute. Des percées visuelles sur le grand paysage devront être réalisées sur le bâti qui mettra en place des séquences architecturales. Les volumes ne devront pas s'organiser selon un principe de modèles répétitifs. L'architecture devra respecter les morphologies du bâti secteur. Le choix des matériaux de façade et de toiture devra être en totale harmonie avec la palette déjà présente sur la commune et en accord avec le paysage. En cas de toiture terrasse, celle-ci ne devra pas être prépondérante dans l'architecture et devra être végétalisée et avoir un rôle dans la gestion des eaux pluviales.
La mixité fonctionnelle et sociale	Le projet devra présenter 1050 lits en hébergements hôteliers et touristiques et environ 400 lits en logements pour les saisonniers.
La qualité environnementale et la prévention des risques	<u>Intégration écologique et paysagère :</u> Le défrichement devra avoir lieu en automne. Pendant le chantier, il s'agira d'éviter l'impact sur les zones écologiques sensibles et des mesures seront prises pour protéger les tetras. Les abords des bâtiments devront être requalifiés par des espaces libres végétalisés des plantations arbustives et arborées. Le dérangement de la faune sauvage devra être limité par un éclairage nocturne adapté. Les conditions environnementales nécessaires pour un retour de la faune après travaux devront être mises en place. La terre végétale sera réutilisée et valorisée pour améliorer les terres agricoles.

	<u>Risques :</u> La recherche de la meilleure accroche au terrain sera faite afin de ne pas aggraver les risques. Le défrichement devra avoir lieu en automne. Les eaux pluviales devront être collectées par un dispositif de rétention muni d'une régulation des débits de rejet. Les toitures terrasses peuvent être considérées comme un dispositif adapté. Les espaces non bâtis devront faire l'objet d'une végétalisation avec des espèces locales, que ce soit pour la végétation de type herbacée ou pour les arbres. *Se référer à l'étude complémentaire PiZ annexée au règlement écrit.*
Les besoins en matière de stationnement	Les stationnements seront masqués pour libérer le site de la voiture. Tous les stationnements seront intégrés dans les bâtiments.
La desserte par les transports en commun La desserte des terrains par les voies et réseaux	La desserte véhicules doit s'organiser à partir d'un accès unique de la route du Galibier. L'usage des transports en commun pour rejoindre le site devra être privilégié. La desserte piétonne est assurée par un chemin aménagé le long de la Valloirette pour accéder au cœur du village à pied en toutes saisons. La desserte par les transports en commun est assurée par une navette et la proximité d'un arrêt de bus. Des voies piétonnes et (ou) cyclables doivent permettre un maillage avec le Verneys et une continuité piétonne sera prévue sur le site (perméabilité). L'opération devra prévoir les dispositifs permettant la mise en place des réseaux numériques.
Energies	Il est demandé de couvrir 50 % des besoins en énergie des constructions (incluant chauffage et eau chaude sanitaire) par des énergies renouvelables sauf si une impossibilité technique peut être justifiée sur la base de l'étude d'approvisionnement énergétique. Seront mises en œuvre les solutions complémentaires de : - La récupération des énergies : des systèmes de récupération d'énergie seront par exemple mis en place sur les systèmes de ventilation, sur les groupes froids de cuisine, sur l'air rejeté des buanderies, sur le rafraîchissement des locaux électriques…. - La limitation des durées de fonctionnement des installations : détecteurs de présence et temporisation des éclairages des parties communes, limitation des durées d'éclairage extérieur… - L'installation d'équipements peu énergivores : éclairage LED, systémisation des équipements techniques à basse consommation… - Optimisation de l'enveloppe du bâtiment : optimisation des isolants du bâti, réduction maximale de la perméabilité de l'ouvrage…

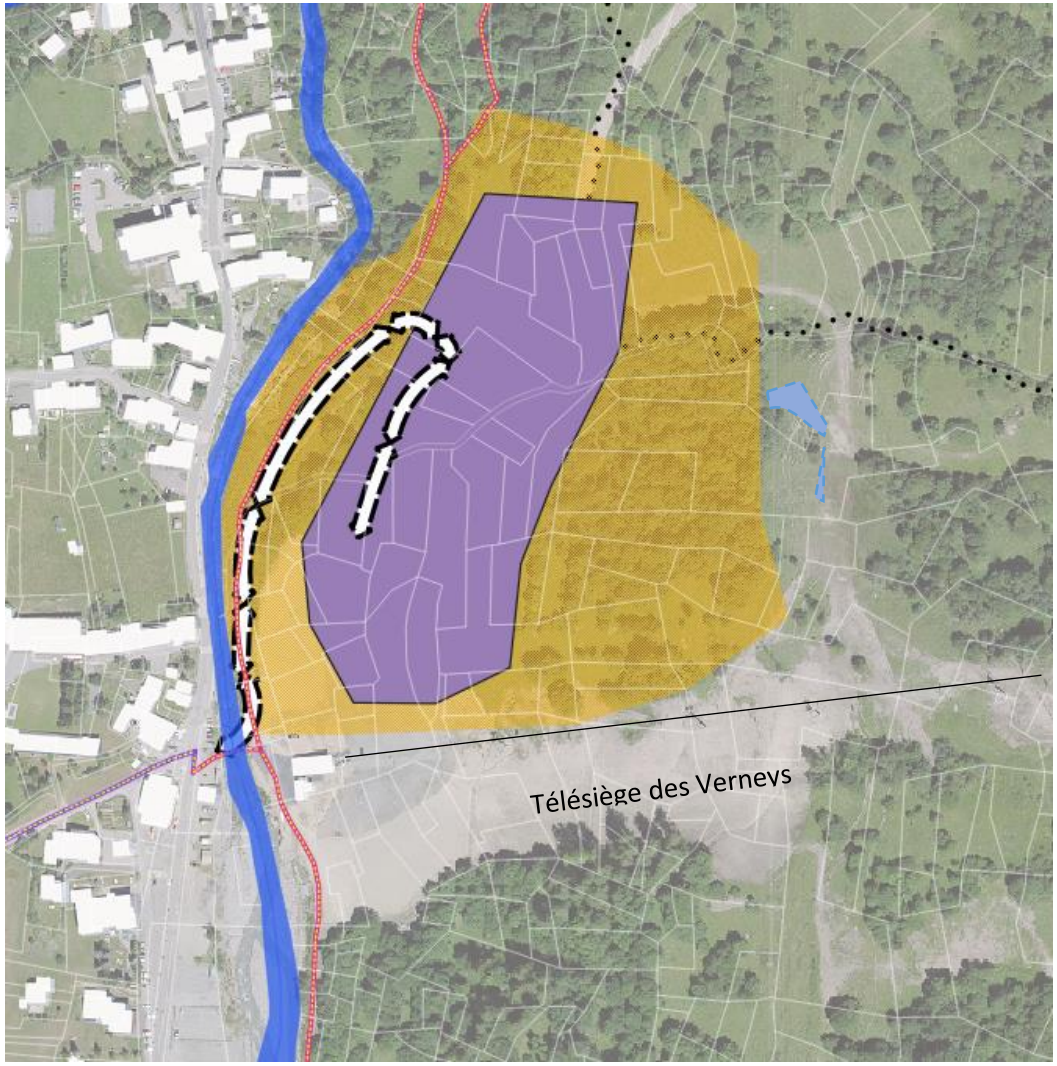

Emprise de la zone de travaux

Polygone d'implantation du bâti.

Zones humides

Principe de desserte

Liaisons douces

Pistes de VTT

Orientation d'Aménagement et de programmation n°4 : La zone AU La Ruaz

- **Etat des lieux**

Zone AU est située en bordure amont du hameau de la Ruaz. Le secteur présente des caractéristiques de pente et de couvert végétal intéressantes pour accueillir de l'habitat individuel ou groupé intégré dans le site. Le secteur est à proximité de la RD où circulent les navettes.
Surface du projet : 14000 m² environ.
Principe d'ouverture à l'urbanisation : La zone s'ouvrira à l'urbanisation par une opération d'aménagement d'ensemble

- **Objectifs**

Organiser l'urbanisation raisonnée de cette zone en garantissant une intégration des constructions dans le tissu bâti environnant.
Proposer de l'habitat individuel et individuel groupé respectueux du paysage local.

- **Principes d'aménagement**

Destination de la zone **:** cette zone s'urbanisera par des constructions destinées à l'habitat (logements).

La desserte par les voies et réseaux.
L'accès se fera en une seule entrée-sortie sur le chemin des Casses. Des cheminements doux permettront de préserver des allées vertes et une perméabilité piétonne du projet.
Les voies piétonnes et (ou) cyclables doivent permettre un maillage avec les constructions existantes ou celles susceptibles d'être réalisées sur les terrains voisins.

La qualité de l'insertion architecturale, urbaine et paysagère.
Typologie de bâti : Habitat individuel et mitoyen.
Le caractère architectural des constructions devra s'inscrire dans celui du hameau, en essayant de retrouver les volumes et les matériaux des constructions anciennes : un volume de type R+1+C, des enduits de teinte rose, grise ou beige, un aspect bois ne comprenant pas l'intégralité des façades, des toitures d'aspect tôles ou ardoises gris anthracite.
Les matériaux innovants permettant de répondre aux objectifs d'économies d'énergies sont autorisés.
Les constructions devront s'implanter en préservant l'ensoleillement des constructions voisines, au sein de la zone AU et avec les constructions existantes de la zone U contiguë.
Les mouvements de terrain après travaux ne devront pas excéder + ou - 2m
Exemple de traitement des mouvements de terrain :

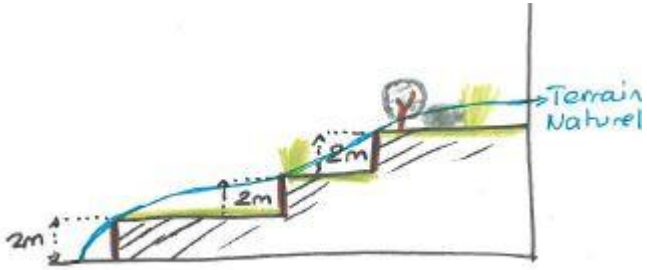

La qualité environnementale et la prévention des risques

Le défrichement devra avoir lieu en automne.

Des plantations seront à recréer en limite de zone AU pour transition avec milieu naturel et intégration paysagère.

Les risques naturels concernent les crues torrentielles et les coulées de boues. Les prescriptions du PPPRI annexé PLU devront être prises en compte.

La gestion des eaux pluviales devra se faire à la parcelle ou à l'échelle de l'opération par bassin de rétention avec une restitution différée.

Les façades principales des constructions devront être orientées au Sud ou Sud-Ouest.

Les constructions doivent s'implanter de façon à limiter l'impact des ombres portées entre les constructions : l'ensoleillement sur les façades principales et les espaces non bâtis principaux situés au Sud ou Est/Ouest devront être préservés des ombres portées

La mixité fonctionnelle et sociale

Destination de la zone : les constructions seront à destination d'habitation (logement).

Typologie des logements : Projet de réalisation de 26 logements minimum, habitat individuel et groupé.

Densité : Le projet d'aménagement d'ensemble devra respecter une densité minimum de 19 logements à l'hectare.

La desserte par les transports en commun

Le secteur est à proximité de la RD où circulent les navettes

Les besoins en matière de stationnement

L'opération devra présenter 1 place par tranche de 35m² de surface de plancher et 5 places visiteurs sur l'ensemble de l'opération.

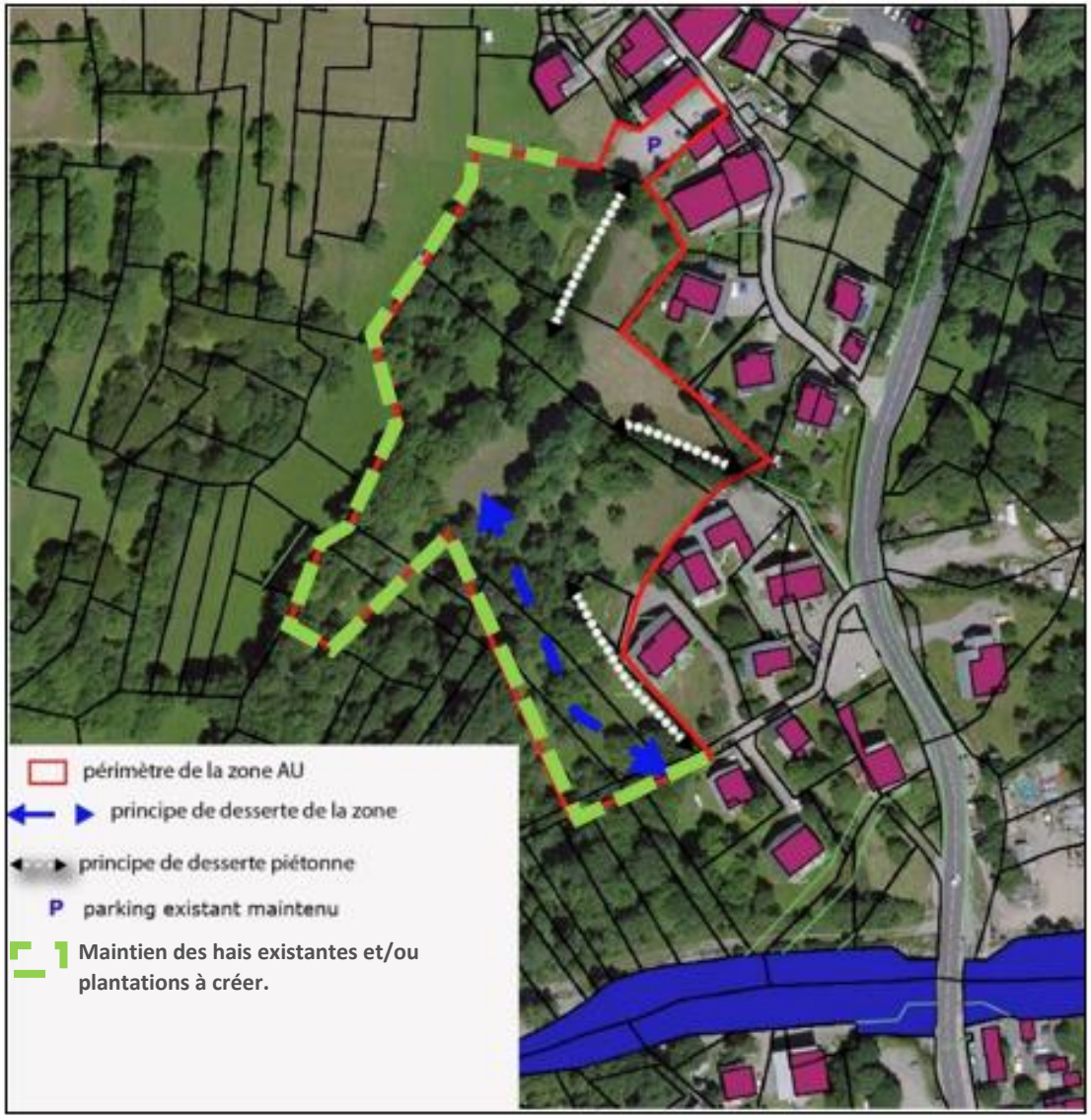
P
périmètre de la zone AU
principe de desserte de la zone
principe de desserte piétonne
P parking existant maintenu
1 Maintien des hais existantes et/ou plantations à créer.

Orientation d'Aménagement et de programmation n°5: La zone AU Choseaux-Ville

- **Etat des lieux**

La zone AU est située en plein cœur du chef-lieu. Le secteur présente des caractéristiques de pente et de couvert végétal intéressantes pour accueillir une forme d'habitat diversifiée intégrée dans le site. Le secteur est à proximité directe des services et équipements publics.
Surface du projet : 8230 m² environ.
Principe d'ouverture à l'urbanisation : La zone s'ouvrira à l'urbanisation par une opération d'aménagement d'ensemble. Elle est couverte par un emplacement réservé destiné à la commune et un périmètre d'attente de projet global conformément à l'article L.151-41-5 du code de l'urbanisme.

- **Objectifs**

Organiser l'urbanisation de ce secteur stratégique afin de garantir la destination des logements en logements permanents en acquisition ou en location à l'année à des prix abordables.
Proposer de l'habitat intermédiaire et/ou collectif.

- **Principes d'aménagement**

Destination de la zone : cette zone s'urbanisera par des constructions destinées à l'habitat (logements).

La desserte par les voies et réseaux.
Les accès devront se faire par la voirie existante. Il s'agira de limiter le nombre d'accès sur la voie existante et de prendre en compte le fonctionnement actuel avec le chemin du parc. Des cheminements doux permettront de créer un lien avec le tissu urbain environnant et créer une perméabilité piétonne du projet.

La qualité de l'insertion architecturale, urbaine et paysagère.
Typologie de bâti : Habitat intermédiaire et/ou collectif.
Le caractère architectural des constructions devra s'inscrire dans celui du chef-lieu. La hauteur maximum sera de R+2+c pour les toitures à deux pans. Les toitures terrasses sont autorisés à condition que le volume principal de la construction soit à deux pans. Elles seront limitées à R+1. Un travail sur les hauteurs sera attendue afin de ne pas proposer la même hauteur pour tous les bâtiments. Les constructions situées en limite Nord et Est devront être limitées à R+1+c pour les toitures à deux pans et R+1 pour les toitures terrasses.
Les matériaux innovants permettant de répondre aux objectifs d'économies d'énergies sont préconisés.
Les constructions devront s'implanter à 4 mètres minimum des limites séparatives en préservant l'ensoleillement des constructions voisines, au sein de la zone AU et avec les constructions existantes de la zone U contiguë. Les constructions devront respecter une distance minimum de 3 mètres par rapport à la voirie.
Les affouillements pour réaliser les constructions sont autorisés cependant le terrain après travaux devra correspondre à +/- 30 cm.

La qualité environnementale et la prévention des risques
Le défrichement devra avoir lieu en automne.
Les risques naturels concernent les crues torrentielles et les coulées de boues. Les prescriptions du PPRI annexé PLU devront être prises en compte.

Une bande de recul de "non aedificandi" de 10 mètres de large de part et d'autre des sommets de berges des cours d'eau et tout autre axe hydraulique. Cette bande de recul peut être réduite (sans pouvoir être inférieure à 4 mètres) à condition de présenter une étude. Tout remblai, déblai, dépôt, toute construction, édification de mur y est interdit sauf s'il participe à l'amélioration des capacités d'écoulement, dans le respect de la loi sur l'eau.
La gestion des eaux pluviales devra se faire à la parcelle ou à l'échelle de l'opération par bassin de rétention avec une restitution différée.

La mixité fonctionnelle et sociale
Destination de la zone : les constructions seront à destination d'habitation (logement).
Typologie des logements : Projet de réalisation de 33 logements minimum, habitat intermédiaire et/ou collectif.
Densité : Le projet d'aménagement d'ensemble devra respecter une densité minimum de 40 logements à l'hectare.

La desserte par les transports en commun
Le secteur est à proximité de la RD où circulent les navettes.

Les besoins en matière de stationnement
L'opération devra présenter 2 places par logement et 5 places visiteurs sur l'ensemble de l'opération.



Périmètre de la zone AU

Desserte

Bande de non aedificandi

Maintien des hais existantes et/ou plantations à créer.

Orientation d'Aménagement et de programmation n°6 : Liaisons piétonnes.

Objectifs

Organiser le maillage du territoire par les circulations douces pour pouvoir se déplacer des Granges au centre bourg et des Verneys au centre bourg.

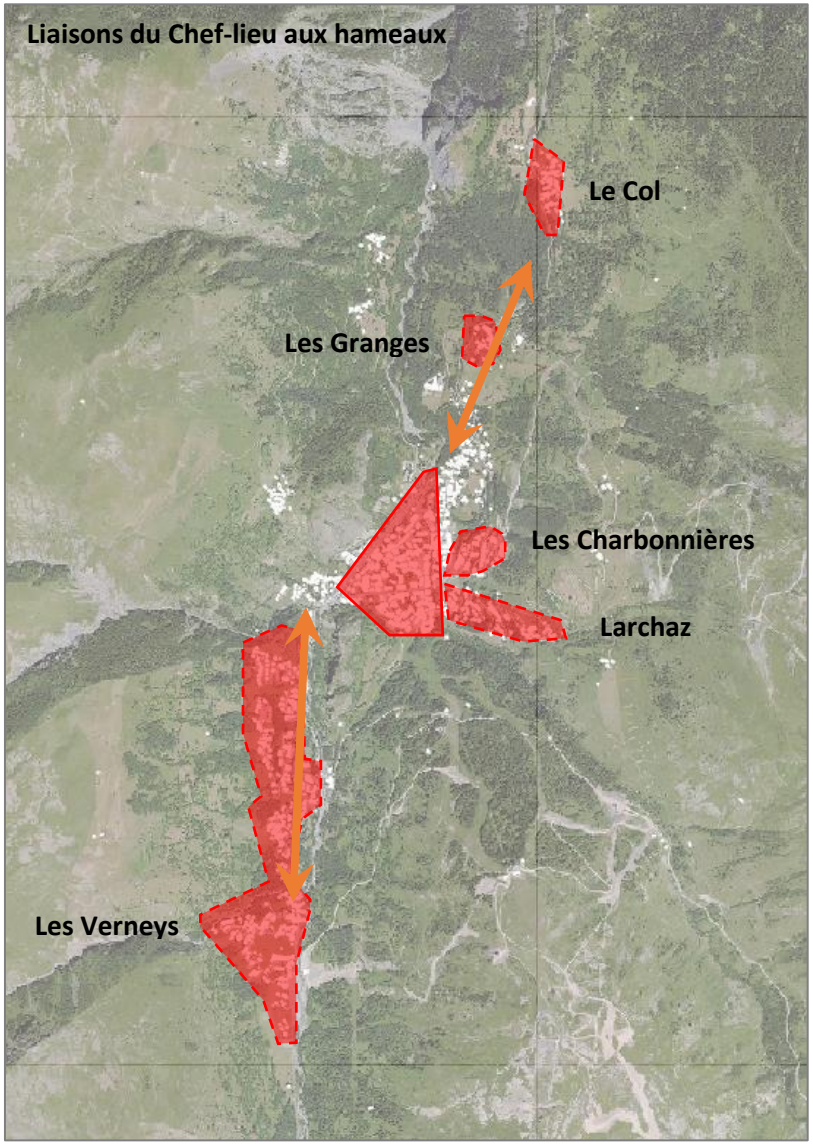

Chef-lieu

Hameaux

Liaisons douces

Favoriser la perméabilité de la commune en proposant des cheminements totalement réservés aux piétons (en période hors neige) pour renforcer les cheminements qui accompagnent le maillage viaire.

Favoriser les liaisons piétonnes dans les nouveaux projets pour rendre les différents secteurs perméables par la création de cheminements piétons.

Création de cheminements doux sécurisés le long des voiries créées pour relier les équipements publics, les fronts de neige et les pôles d'activités.

Valoriser les sentiers existants hors voiries.

Aménager qualitativement les itinéraires avec une emprise de 2 m de large lors que cela est possible et au minimum 1 m.

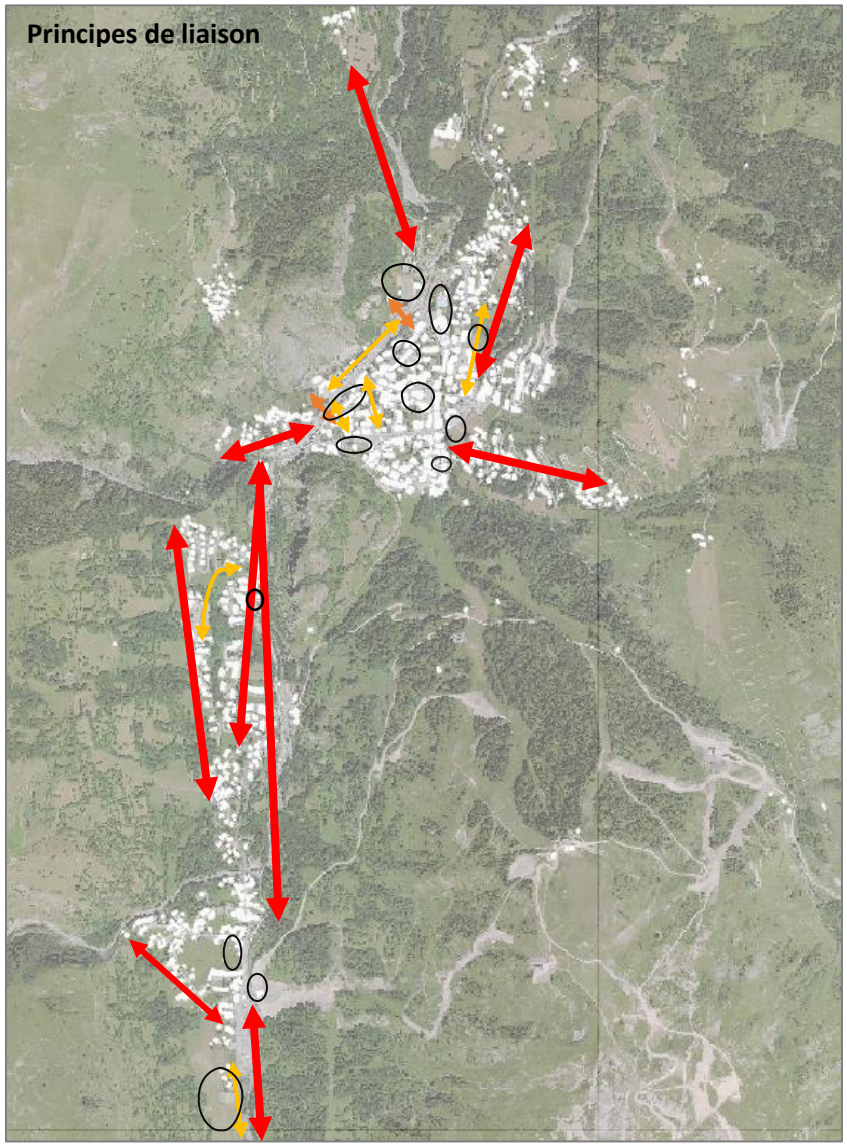

Pôles d'activité

Liaisons inter-hameaux

Perméabilité intra-chef-lieu ou hameau

Passerelles

Pour ce faire :

- Utiliser au maximum les tracés de sentier existant,
- Ré-ouvrir certains sentiers abandonnés,
- Aménager qualitativement les itinéraires:
- Créer des passerelles piétonnes.
- Etudier la sécurisation des traversées piétonnes par un aménagement qualitatif et un éclairage spécifique.
- Intégrer les arrêts de navettes et les circuits dans la réflexion.

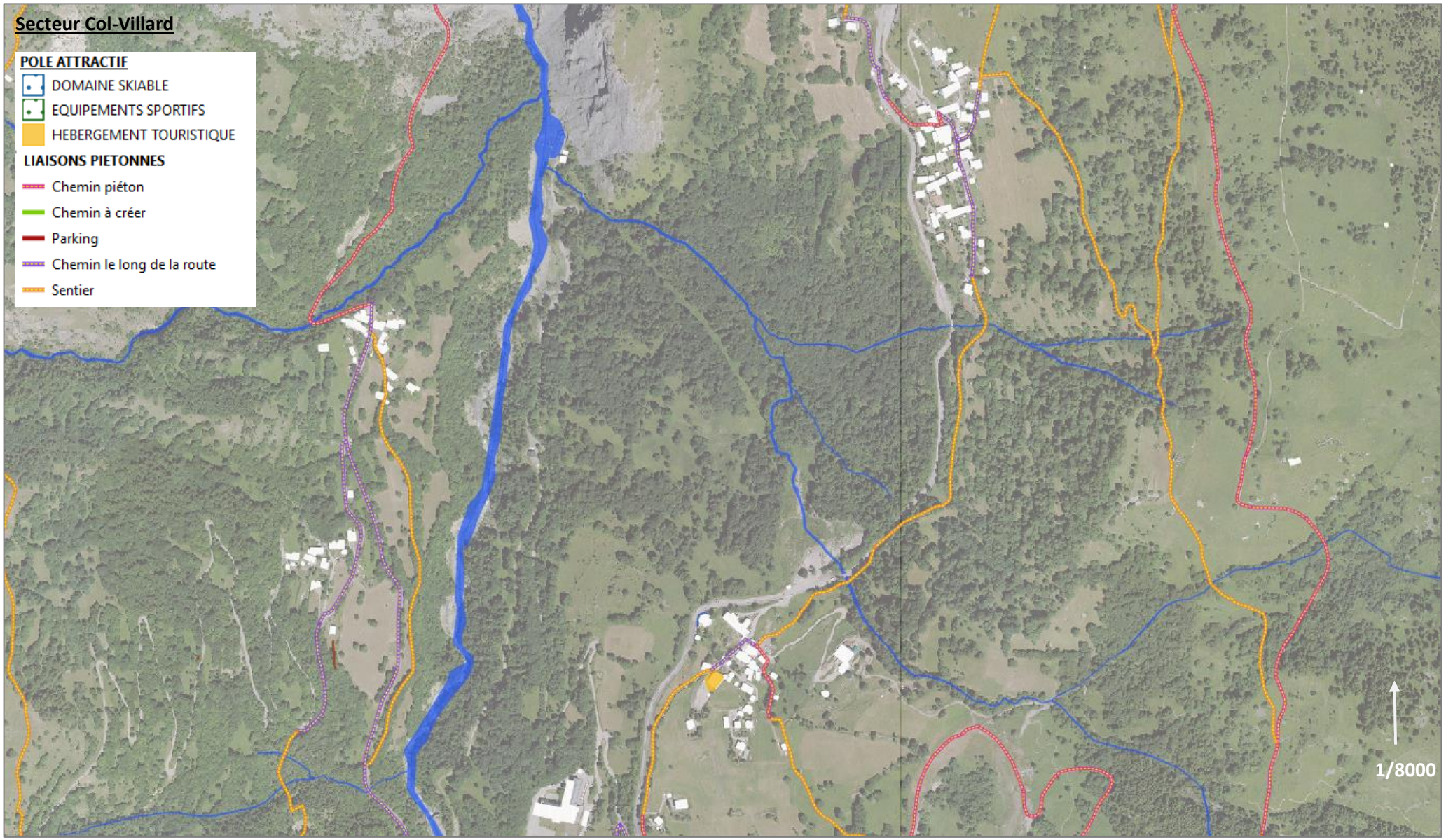
Secteur Col-Villard
POLE ATTRACTIF
DOMAINE SKIABLE
EQUIPEMENTS SPORTIFS
HEBERGEMENT TOURISTIQUE
LIAISONS PIETONNES
Chemin piéton
Chemin à créer
Parking
Chemin le long de la route
Sentier
1/8000

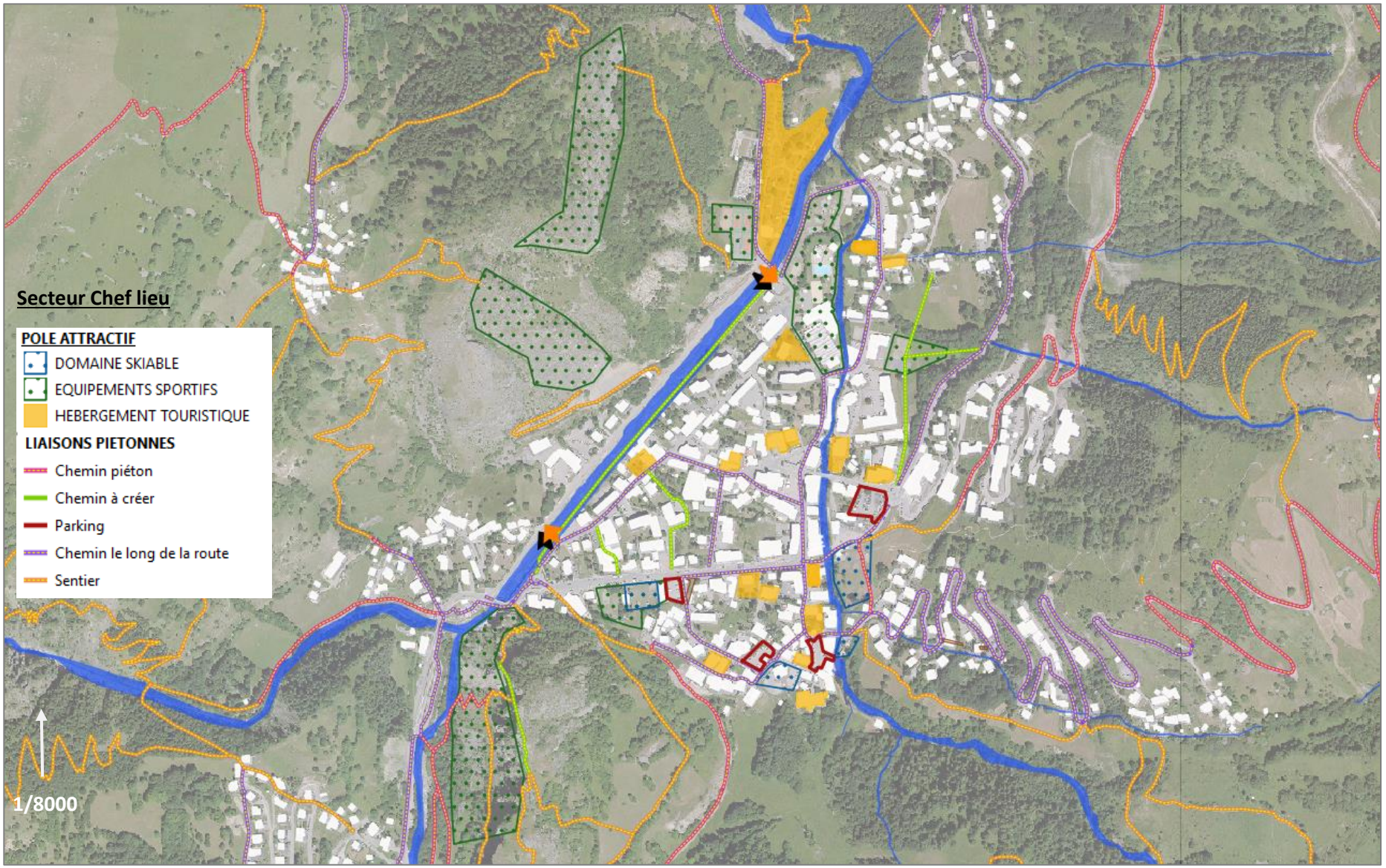
Secteur Chef lieu
POLE ATTRACTIF
DOMAINE SKIABLE
EQUIPEMENTS SPORTIFS
HEBERGEMENT TOURISTIQUE
LIAISONS PIETONNES
Chemin piéton
Chemin à créer
Parking
Chemin le long de la route
Sentier
1/8000

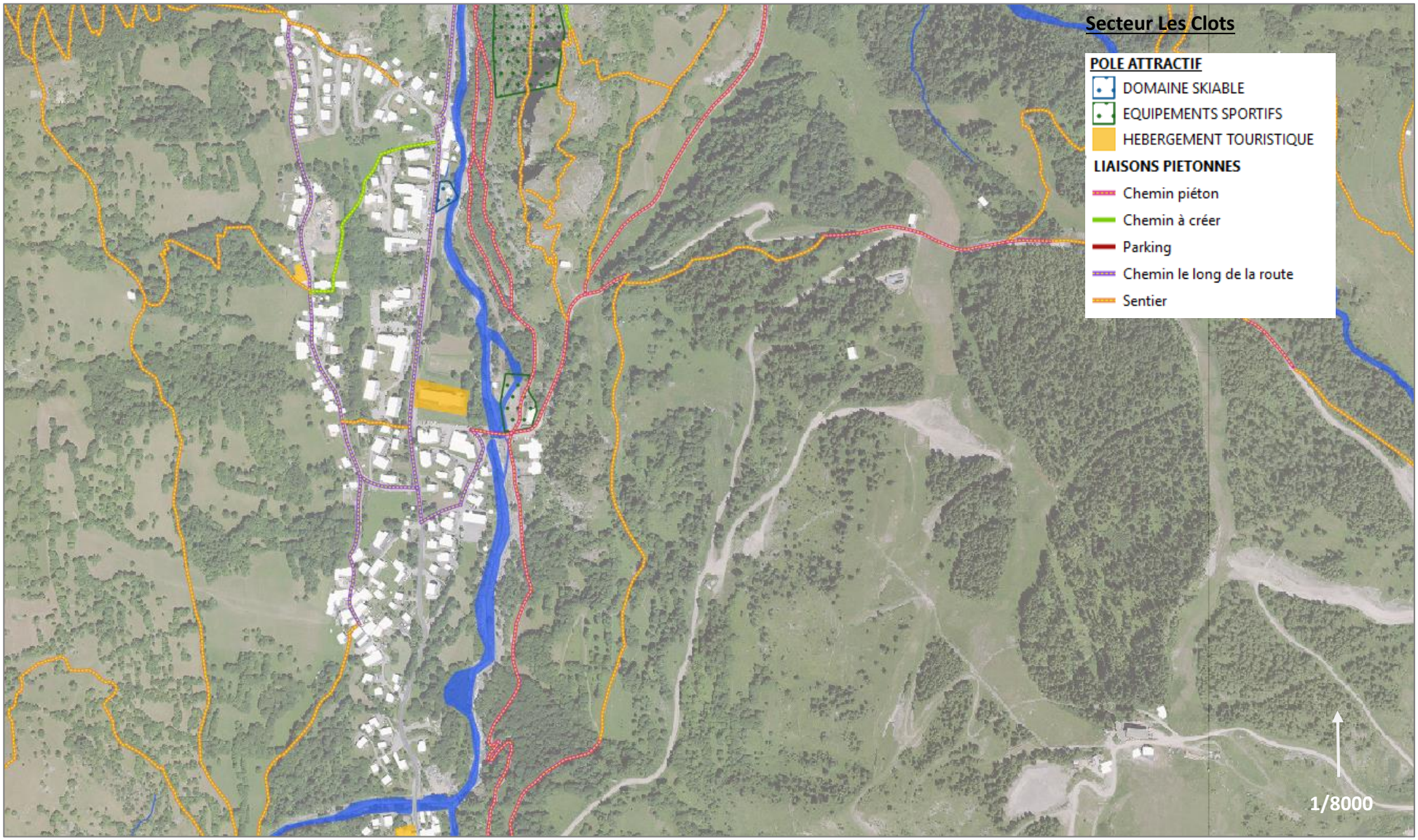
Secteur Les Clots
POLE ATTRACTIF
DOMAINE SKIABLE
EQUIPEMENTS SPORTIFS
HEBERGEMENT TOURISTIQUE
LIAISONS PIETONNES
Chemin piéton
Chemin à créer
Parking
Chemin le long de la route
Sentier
1/8000


Secteur Ruaz
POLE ATTRACTIF
DOMAINE SKIABLE
EQUIPEMENTS SPORTIFS
HEBERGEMENT TOURISTIQUE
LIAISONS PIETONNES
Chemin piéton
Chemin à créer
Parking
Chemin le long de la route
Sentier
1/8000

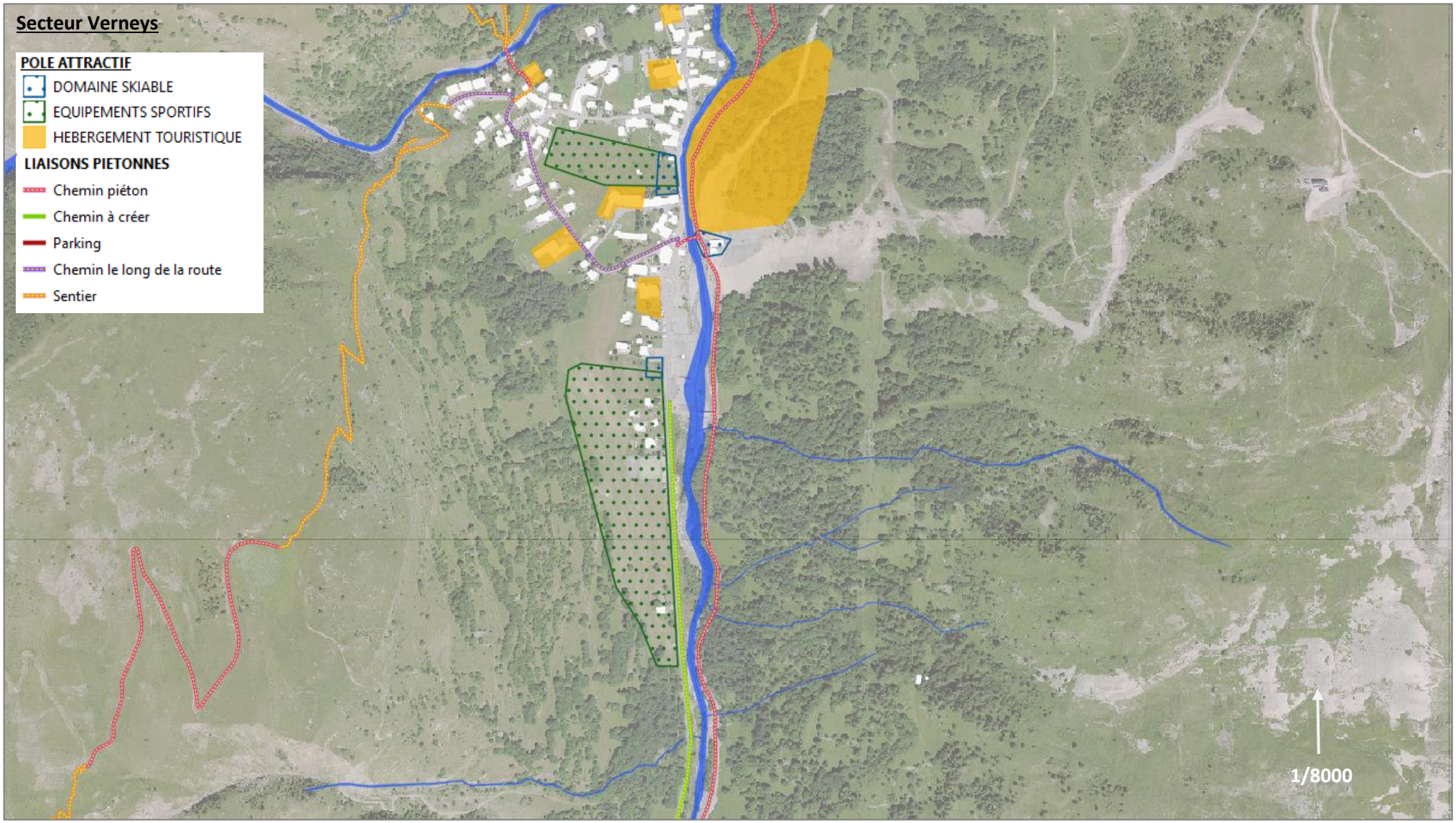
Secteur Verneys
POLE ATTRACTIF
DOMAINE SKIABLE
EQUIPEMENTS SPORTIFS
HEBERGEMENT TOURISTIQUE
LIAISONS PIETONNES
Chemin piéton
Chemin à créer
Parking
Chemin le long de la route
Sentier
1/8000

Secteur Combe de Pratier - Bonnenuit

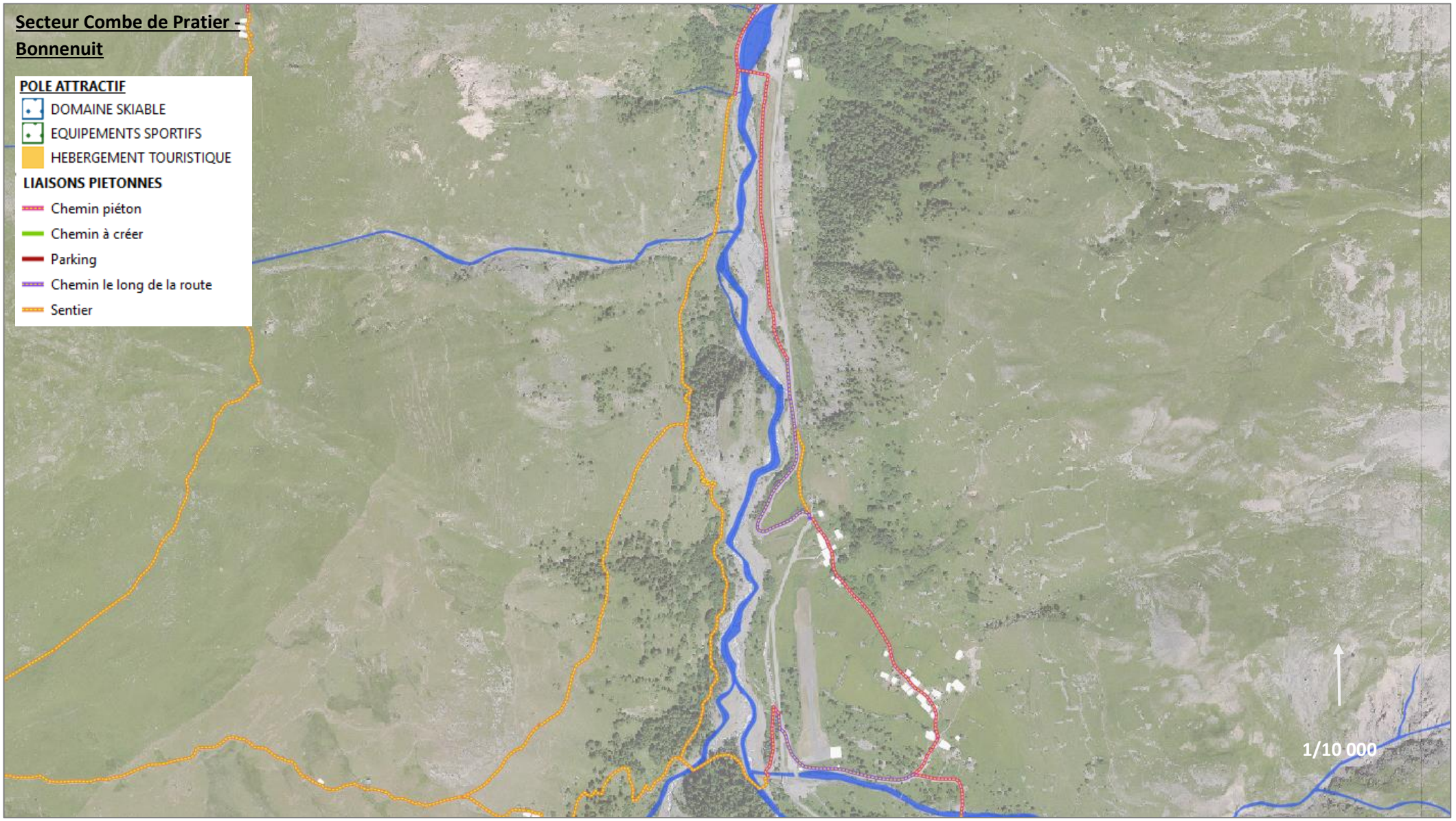

Orientation d'Aménagement et de programmation n°7 : le patrimoine à préserver

Les paramètres retenus :

- Des constructions dans l'enveloppe bâtie ou dans des groupements de constructions.
- Des constructions n'ayant pas fait l'objet de transformations majeures et dont le volume et les marqueurs architecturaux sont bien présents.
- Des constructions témoins d'une époque architecturale qui font l'histoire de Valloire.
- Des jardins et éléments patrimoniaux remarquables.

Les objectifs :

Accompagner l'évolution et la réhabilitation de ces constructions qui témoignent du passé architectural de Valloire. L'objectif est de permettre une évolution de ce bâti tout en préservant ce qui est caractéristique, les marqueurs de l'histoire architecturale ou rare sur le territoire.

Prescriptions générales pour toutes les constructions repérées :

- Les volets roulants seront autorisés, à condition d'être intégrés à la construction, pour les extensions et sur les constructions n°20, 75, 76 et 80.
- L'isolation extérieure des constructions est interdite pour ne pas dénaturer le volume des constructions et les ornements de façades et chaînages d'angles.
- La hauteur des constructions patrimoniales repérées doit être conservée sauf cas particulier indiqué dans les fiches et en cas de réfection de toiture pour mise aux normes énergétiques avec un réhaussement de 40 cm.
- Les garde-corps pourront être en bois au niveau comble et en ferronnerie sur les autres niveaux.
- Lorsque des prescriptions sont apportées sur les nouvelles ouvertures de façade (qui doivent être plus hautes que larges), il peut être toléré des ouvertures plus larges que hautes à condition que cette nouvelle proportion ne déséquilibre pas l'aspect et l'harmonie de la façade avec les autres ouvertures.
- Dans le cas où des prescriptions sur les ouvertures en toitures sont précisées, il pourra être accepté des ouvertures nouvelles de types chiens assis à condition qu'ils soient à trois pans et que l'équilibre de la toiture soit préservé. Pour les constructions où aucune prescription n'est faite pour les nouvelles ouvertures en toiture, elles devront être de type fenêtre intégrées en toiture ou chiens assis à trois pans.

Secteur 1 : le centre bourg

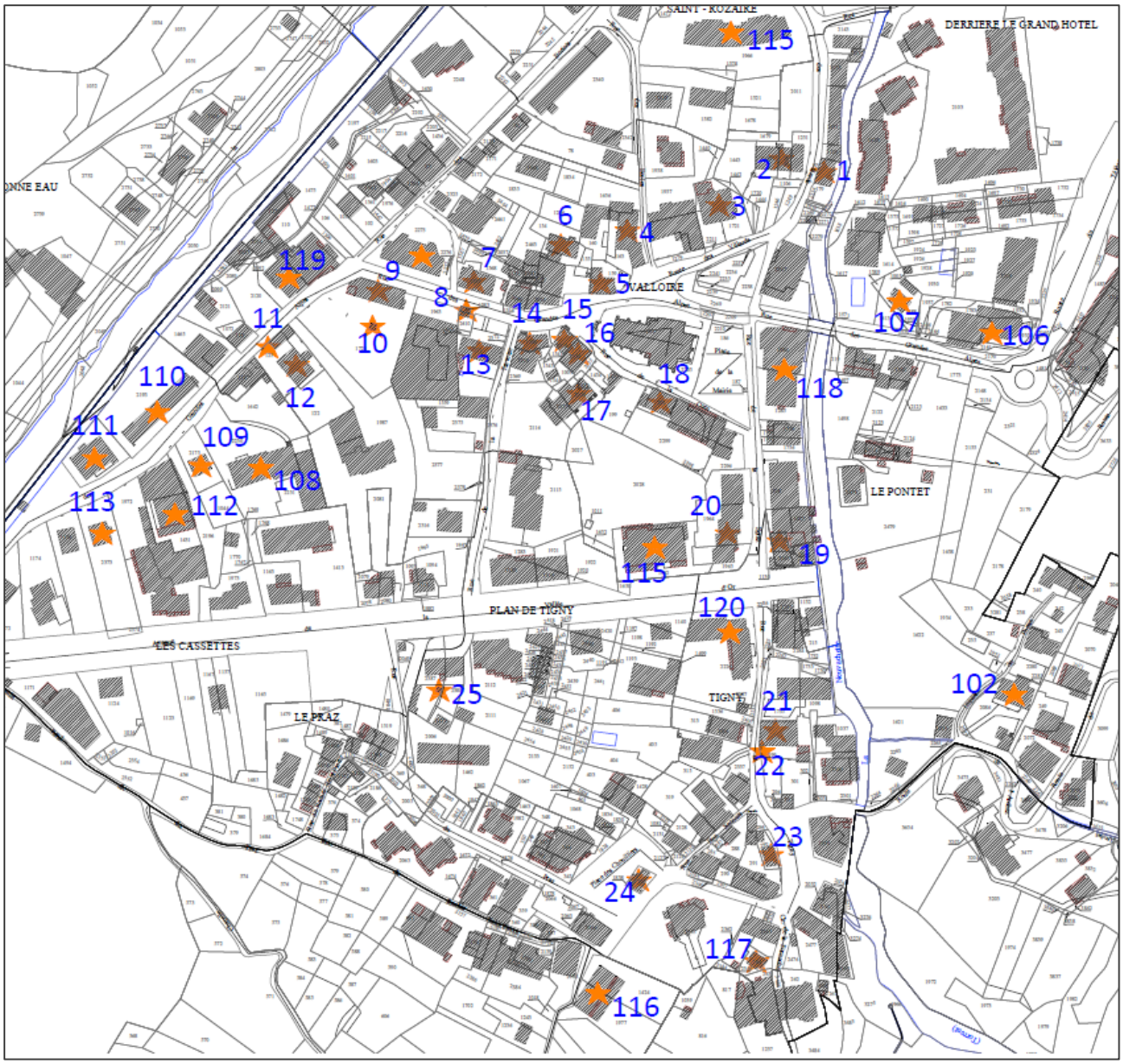

Fiche 1



Construction datée de 1900.

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES

1. **Volume et implantation**

Construction mitoyenne à la façade pignon plus large que haute.
Implantée en limite de voie sur sa façade la plus longue

2. **toiture**

Toiture à 3 pans en tôles planes de couleur grise claire.

3. **aspect extérieur**



Une ouverture en façade pignon a été agrandie en largeur. Les autres ouvertures conservent leurs proportions plus hautes que larges.
Une ouverture en « œil de bœuf » se trouve sur la façade rue la plus longue ce qui n'est pas courant.
La façade est enduite de couleur beige. Le bas de la façade est en enduit de couleur grise. Le pignon Nord présente du bardage vertical bois non traité au niveau comble de couleur grise.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. **Volume et implantation**

Aucune surélévation ou extension ne seront autorisées.

2. **Toiture**

La toiture devra être d'aspect tôle grise ou ardoise plane grise.
Les ouvertures en toitures devront être sous forme de fenêtre de toit intégrées à la toiture.
Les panneaux solaires devront être intégrés à la toiture et de couleur grise.

3. **Aspect extérieur**

La façade devra être maintenue en enduit d'aspect lissé de couleur beige, grise ou rose.
Les matériaux d'aspect bois non traité ne sont autorisés que pour le pignon Nord et l'extension autorisée.
Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges.

Fiche 2

Construction datée de 1824 et 1842 pour la moitié arrière.

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES



1. Volume et implantation

Construction implantée perpendiculairement à la voie : la façade pignon donnant sur la rue est plus haute que large.
Une extension a été réalisée au Nord au niveau rez de chaussée avec une toiture terrasse.

2. Toiture

Toiture à 2 pans en tôle plane de couleur grise claire avec plusieurs ouvertures : un outeau au Nord, une jacobine au Sud et deux fenêtres de toits intégrées au sud.



3. aspect extérieur

3 ouvertures en « œil de bœuf » se trouvent au niveau comble sur le pignon rue.
Les ouvertures sont plus hautes que larges. Une ouverture en façade principale a été agrandie en largeur.
La façade est enduite de couleur beige avec des encadrements de fenêtres blancs sur la façade Sud et présente un sous bassement enduit gris.
On observe un cadran solaire sur la façade principale.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES



1. Volume et implantation

Aucune surélévation ne sera autorisée. En cas d'extension elle devra se trouver sur la façade nord, au niveau rez de chaussée.

2. Toiture

La toiture devra être d'aspect tôle grise ou ardoise plane grise. En cas d'extension, la toiture devra être à 1 pan ou toiture terrasse.
Les ouvertures en toitures devront être sous forme de fenêtre de toit intégrées à la toiture ou chien assis. Le nombre et la position de ces ouvertures devront être effectués de manière équilibrée sur l'ensemble de la toiture selon les ouvertures existantes.
Les panneaux solaires devront être intégrés à la toiture et de couleur grise.

3. Aspect extérieur

La façade devra être maintenue en enduit lissé de couleur beige, grise ou rose.
Les matériaux d'aspect bois sont interdits en façade.
Les nouvelles ouvertures ou agrandissements d'ouvertures devront être plus hautes que larges.
Les 3 ouvertures de type « œil de bœuf » devront être conservées ou refaites à l'identique.
Le cadran solaire devra être préservé.

Fiche 3

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES





1. Volume et implantation

Construction à l'emprise au sol « carrée ».

2. Toiture

Toiture terrasse avec un fronton en tavaillons.

3. Aspect extérieur

La façade principale (Sud), parallèle à la voie, est majoritairement occupée par de grandes ouvertures carrées et un revêtement d'aspect bois foncé. Le sous bassement est d'aspect pierres taillées gris clair.
La façade latérale Est en enduit beige décorée.
Les gardes corps sont en palines verticales bois de même couleur que la façade.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

~~La transformation en toiture à 2 pans est autorisée~~
Une surélévation d'un étage est autorisée avec le maintien de la toiture à un pan.
Une extension pourra être autorisée en façade Nord pour la mise aux normes Accessibilité Handicapé.

2. Aspect extérieur

Les panneaux solaires devront être intégrés à la façade pour ne pas être installés sur châssis sur la toiture.
La proportion de bois sur la totalité des façades ne devra pas être augmentée par rapport à l'état actuel. Les façades enduites devront être de couleur beige, grise ou rose.

Fiche 4

Construction datée de 1800.



CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

La construction est implantée en limite de voie. Une extension a été réalisée au nord.

2. Toiture

Toiture à 2 pans en tôle de couleur grise claire.

3. aspect extérieur

La façade est en enduit gris et bardage bois non teinté en pignon nord.
Les gardes corps sont en ferronnerie à barreaudage rond et vertical de couleur noire.
Les ouvertures sont plus hautes que larges à l'exception de la porte du garage de l'extension.
L'extension est en enduit gris et bardage vertical de couleur clair.



PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation ou extension ne seront autorisées.

2. Toiture

La toiture devra être en tôle grise ou ardoise plane grise.
Les panneaux solaires devront être intégrés à la toiture et de couleur grise.

3. Aspect extérieur

Les gardes corps devront être maintenus ou refaits en ferronnerie à barreaudage vertical rond.
Les ouvertures en toitures devront être sous forme de fenêtre de toit intégrées à la toiture.
Les nouvelles ouvertures ou agrandissements d'ouvertures devront être plus hautes que larges.

Fiche 5

Construction communale.

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES



1. Volume et implantation

Construction à 3 volumes implantée en limite de voie sur la façade Sud.

2. Toiture

La partie principale est à 2 pans, la tourelle est à 4 pans et la partie arrière est à 1 pan. L'ensemble de la couverture est en ardoise plate de couleur gris clair.

3. aspect extérieur



Les façades sont enduites de couleur rose avec quelques pierres sur la partie basse. Ces pierres sont le mur du corps de la construction non enduites.
Les encadrements de portes sont en pierres ou enduits de couleur rouge sombre.
Les ouvertures sont plus hautes que larges ; une est carrée. Les ouvertures n'ont pas de volets extérieurs

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation ou extension ne seront autorisées.

2. Toiture



La toiture devra être d'aspect ardoise plane grise.

3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges.
La façade devra être maintenue en enduit lissé de couleur rose. L'enduit devra rester majoritaire par rapport aux pierres.
Les encadrements de fenêtre peints ou enduits de couleur rouge sombre devront être maintenus.
La cheminée devra retrouver son aspect d'origine en briques.

Fiche 6

Construction datée de 1900.

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES

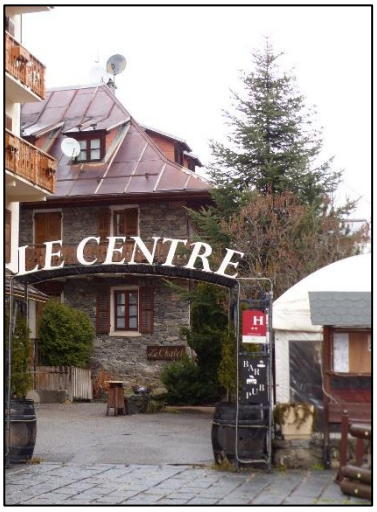

1. Volume et implantation

Construction implantée en limites de parcelles nord et sud et comprenant une mitoyenneté au sud.
Construction à 3 pans avec une cassure.

2. Toiture

La toiture est en tôles planes de couleur initiale grise.
La toiture présente plusieurs chiens assis sur plusieurs pans de toiture.

3. aspect extérieur

Les façades sont en pierres
Les ouvertures sont plus hautes que larges.
Les gardes corps sont des palines décorées en bois teinté.



PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation ou extension ne seront autorisées.

2. Toiture

La toiture devra être d'aspect ardoise plane grise ou tôle grise.

3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges.
La façade devra être maintenue en enduit lissé de couleur rose ou pierres.

Fiche 7

Construction datée de 1750.









CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Construction à 2 pans implantée avec de faibles reculs et un point en limite de voie. La façade pignon est plus haute que large.
Une petite annexe accolée se trouve sur la façade arrière.

2. Toiture

La toiture est en tôles planes de couleur grise.
La toiture ne présente aucune ouverture en toiture.
L'annexe accolée à une toiture à 1 pan.

3. aspect extérieur

Les façades sont en pierres et enduites de couleur grise.
Les ouvertures sont plus hautes que larges et voûtées sur la façade rue.
Les dépassés de toitures sont des corniches voutées (appelées golasse) en plâtre rose.
En pignon Ouest on trouve deux ouvertures « œil de bœuf » : l'une en forme de trèfle et l'autre ronde.
En pignon Est on trouve 4 ouvertures : 1 « œil de bœuf » et 3 ouvertures rectangulaires étroites.
Le pignon Est présente une grande ouverture avec accès et un garde-corps en ferronnerie à barreaudages verticaux simple.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation n'est autorisée.
En cas d'extension, elle devra se trouver sur la façade arrière (nord) et au niveau rez de chaussée.

2. Toiture

La toiture devra être en ardoise plane grise ou tôle grise.
En cas d'extension la toiture devra être en terrasse ou à 1 pan.
Les ouvertures en toitures devront être sous forme de fenêtre de toit intégrées à la toiture.
Les panneaux solaires devront être intégrés à la toiture et de couleur grise.

3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges ; les voûtes devront être conservées ou reprises notamment sur la façade rue.
La façade devra être maintenue en pierre et/ou enduit lissé de couleur rose ou grise.
Les dépassés de toitures en corniches voutées devront être préservés ou reconstitués.
Les ouvertures de types œil de bœuf devront être conservées.
Les gardes corps devront être en ferronnerie à barreaudage verticaux.

La cheminée devra être préservée : le chapeau de couverture devra être maintenu dans le sens du faîtage de la construction principale ; l'aspect devra être enduit de couleur grise ou pierres maçonnées.

Fiche 8

Annexe historique de type « chambre ».



CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Construction à 3 pans implantée en limite de voie.
La construction est plus haute que large.

2. Toiture

La toiture est en ardoises planes de couleur grise.
La toiture ne présente aucune ouverture en toiture.
La toiture présente un débord plus important sur la façade arrière.

3. aspect extérieur

Les façades sont enduites de couleur rouge brique (auparavant grise).
Les ouvertures sont plus hautes que larges ou carrées.
On observe des chainages d'angle.
Une porte a été ajoutée.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation ou extension n'est autorisée.

2. Toiture

La toiture devra être d'aspect ardoise plane grise sans ouvertures.

3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements sont interdites.
La façade devra être maintenue enduit lissé de couleur rose, grise ou rouge brique
Les encadrements et les chaînages 'angles devront être maintenus.

Fiche 9

Construction datée de 1828.



CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Construction à 2 pans implantée en limite de voie.
La construction principale présente une extension en façade pignon.
La façade pignon est plus haute que large.

2. Toiture

La toiture est en tôles planes de couleur grise. Elle présente une rupture de pente sur la façade Sud
La toiture ne présente aucune ouverture en toiture.
L'extension présente un seul pan en tôle grise ondulée.



3. aspect extérieur

Les façades sont enduites de couleur rose ; le sous bassement sur la voie est en pierres.
Les ouvertures sont plus hautes que larges ou carrées. Sur les pignons les ouvertures sont au nombre de 4 et identiques sur chaque pignon : 1 de type « œil de bœuf » et 3 ouvertures rectangles et carrées.
Les encadrements des ouvertures sont plus foncés.
Accolé à la façade Est se trouve un mur dans lequel s'intègre une porte en bois voûtée.
La façade sud présente un cadran solaire peint.



PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation n'est autorisée.
En cas d'extension elle devra se trouver sur la façade Sud arrière et devra être au niveau rez de chaussée.

2. Toiture

La toiture devra être d'aspect ardoise plane grise ou tôle grise.
En cas d'extension la toiture devra être à 1 pan ou en terrasse.



3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges. Les nouvelles ouvertures en toitures devront être de type fenêtres de toits intégrées à la toiture.
La façade devra être maintenue enduit lissé de couleur rose.
L'extension devra être enduite de même couleur que la façade et pourra être partiellement en bois non teinté.
Le mur et la porte intégrée devront être préservés.
Le cadran solaire devra être préservé.

Fiche 10

Il s’agit d’un kiosque

Cet élément patrimonial devra être conservé et la rénovation devra reprendre les caractéristiques existantes.

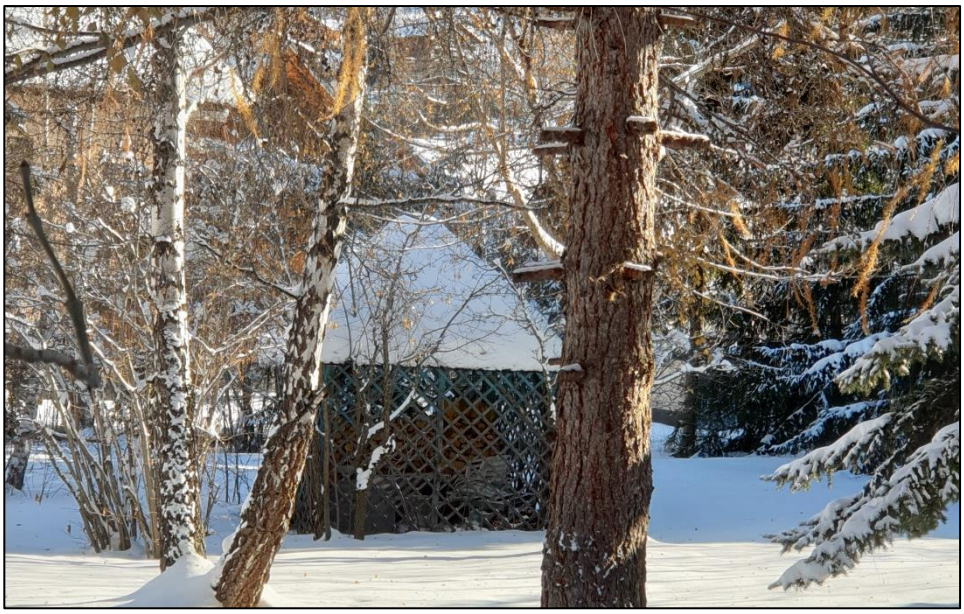

Fiche 11

Ensemble chambre vouté et porche. Le porche est composé d'une toiture à 4 pans en tôle plane grise et d'une porte en bois, le tout inséré dans un mur enduit de couleur beige.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

A préserver et refaire à l'identique.
La partie de l'annexe à 2 pans présentant une chambre voûtée en pierres devra être préservée.





Fiche 12

Construction datée de 1850 bâtiment 'Clair joie '

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES



1. Volume et implantation

Construction à 4 pans implantée en milieu de parcelle.
Sur la façade Nord-Est une extension à 1 pan occupe une faible partie de la façade.

2. Toiture

La toiture présente est en tôles planes de couleur grise.
La toiture présente 2 ouvertures en toiture de type jacobine.
L'extension présente un seul pan en tôle grise.
Une croix en fer forgée se trouve sur le faîtage côté Nord-Ouest.



3. aspect extérieur

Les façades sont enduites de couleur beige/rose.
Les ouvertures sont plus hautes que larges ou carrées sur l'extension.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation n'est autorisée.
En cas d'extension elle devra se trouver sur la façade Sud-Est.

2. Toiture

La toiture devra être d'aspect ardoise plane grise ou tôle grise.
En cas d'extension la toiture devra être à 1 pan ou en terrasse.
La croix de toiture devra être conservée.

3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges. Les nouvelles ouvertures en toitures devront être de type fenêtres de toits intégrées à la toiture.
La façade devra être maintenue enduit lissé de couleur beige, grise ou rose.
L'extension devra être enduite de même couleur que la façade et pourra être partiellement en bois non teinté.

Fiche 13

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES





1. Volume et implantation

Construction à 3 pans implantée en limite de voie sur la façade pignon Est.

2. Toiture

La toiture présente le 3ème pan sur la façade pignon Est et est en tôle de type bac acier de couleur grise. Elle était jusqu'en 2016 en tôles ondulées.
La toiture présente maintenant des ouvertures en toiture parfaitement intégrées et de petite taille.

3. aspect extérieur

Les façades sont enduites de couleur beige avec des parties maçonnées en pierres maçonnées. Les chainages d'angles n'ont pas été conservés.
Les ouvertures sont plus hautes que larges. Certaines fenêtres ont été réduites en hauteur en façade Nord et d'autres ont été élargies en façade Sud. En façade Sud les ouvertures n'ont pas de volets extérieurs
Les gardes corps de la galerie et des fenêtres sont en ferronnerie décorées de couleur beige :

Aspect extérieur avant 2016 :

La partie grange est accessible par une rampe.







PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation n'est autorisée. En cas d'extension elle devra se trouver sur la façade Nord au niveau rez de chaussée.

2. Toiture

La toiture devra être d'aspect ardoise plane grise ou tôle grise.
Les nouvelles ouvertures en toitures devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture.

3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges.
La façade devra être maintenue enduit lissé de couleur rose, beige ou grise. La maçonnerie en pierre pourra être maintenue apparente sur une partie de la façade mais sans être majoritaire.

Fiche 14

Construction datée de 1800

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES





1. Volume et implantation

Construction mitoyenne à 5 pans implantée en limite de 2 voies et avec un espace privatif en façade principale.
La façade pignon est plus haute que large.

2. Toiture

La toiture est en tôles planes de couleur grise.
La toiture ne présente aucune ouverture en toiture.

3. aspect extérieur

Les façades sont enduites de couleur rose.
Les ouvertures sont plus hautes que larges.
Les gardes corps sont :

- En ferronnerie à barreaudage verticaux simple,
- En bois en palines verticales.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation ou extension n'est autorisée.

2. Toiture

La toiture devra être d'aspect ardoise plane grise.
Les nouvelles ouvertures en toitures devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture ou chien assis dans l'alignement du chien assis existant sur la construction mitoyenne.

3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges.
La façade devra être maintenue enduit lissé de couleur rose, beige ou grise.

Fiche 15

Construction datée de 1820

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES



1. Volume et implantation

Construction mitoyenne à 3 pans implantée en limite de l'espace public.
La façade principale est plus haute que large.

2. Toiture

La toiture est en tôles planes de couleur grise.
La toiture présente une ouverture en toiture de type chien assis avec toiture arrondie.

3. aspect extérieur

Les façades sont enduites de couleur jaune et chainage d'angle en pierre et sous bassement rouge sombre.
La façade présente une « stèle ».
Les ouvertures sont plus hautes que larges et à croisillons. Les ouvertures n'ont pas de volets extérieurs. Les encadrements des ouvertures sont en pierre.
Les gardes corps sont en ferronnerie à barreaudage décorés verticaux de couleur noire.



PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation ou extension n'est autorisée.

2. Toiture

La toiture devra être d'aspect tôle plane ou ardoise plane grise. Les nouvelles ouvertures en toitures devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture.



3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges.
La façade devra être maintenue enduit lissé de couleur jaune. Le sous bassement devra être maintenu en enduit lissé de couleur rouge sombre. Les chainages d'angles et les encadrements d'aspect pierres devront être maintenus. La stèle devra être conservée.
Les gardes corps devront être maintenus en ferronnerie.

Fiche 16

Construction datée de 1890

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES



1. Volume et implantation

Construction mitoyenne, à 2 pans dissymétriques et implantée en limite de l'espace public et de parcelle.
La façade donnant sur l'espace public est plus haute que large.

2. Toiture

La toiture est en tôle de plusieurs types de couleur grise.
La toiture ne présente aucune ouverture en toiture.

3. aspect extérieur

Les façades sont enduites de couleur grise.
A l'exception des ouvertures sous toitures du dernier étage, les ouvertures sont plus hautes que larges à croisillons.
Les gardes corps des fenêtres sont en ferronnerie ou en bois.
Le bâtiment présente un commerce au rez de chaussée qui n'en valorise pas la façade.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation ou extension n'est autorisée.

2. Toiture

La toiture devra être d'aspect tôle ou ardoise plane grise.
Les nouvelles ouvertures en toitures devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture.

3. Aspect extérieur

Le rythme des fenêtres doit être préservé.
Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges hormis au dernier étage sous comble où elles pourront être plus larges que hautes.
La façade devra être maintenue enduit lissé de couleur grise, beige ou rose.
Les gardes corps devront être maintenus en ferronnerie hormis au dernier étage sous comble où le garde-corps sera en bois.

Fiche 17

Construction datée de 1780

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES



1. Volume et implantation

Construction mitoyenne, à 3 pans en recul par rapport à l'espace public. La façade donnant sur l'espace public est plus large que haute.

2. Toiture

La toiture est en tôles planes et ondulées de couleur grise.
La toiture ne présente aucune ouverture en toiture.
L'extension présente un toit à 1 pan.

3. aspect extérieur

Les façades sont enduites de couleur rouge brun.
Les ouvertures sont plus hautes que larges.
Une extension est présente sur la façade Ouest.
Les volets sont blancs.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation n'est autorisée. En cas d'extension elle devra se trouver sur la façade Est ou Ouest au niveau rez de chaussée.

2. Toiture

La toiture devra être d'aspect tôle ou ardoise plane grise.
Les nouvelles ouvertures en toitures devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture.
L'extension devra être à 1 pan ou terrasse.

3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges.
La façade devra être maintenue enduit lissé de couleur rouge brun ou rose.

Fiche 18

Ancien presbytère

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Construction mitoyenne, à 2 pans, implantée en limite de l'espace public.
La façade pignon est plus haute que large.

2. Toiture

La toiture est en tôles planes de couleur grise.
La toiture ne présente aucune ouverture en toiture.

3. aspect extérieur

Les façades sont enduites de couleur grise. Elle possède un cadran solaire sur la façade arrière.
Les ouvertures sont plus hautes que larges à croisillons.
La porte présente une voûte.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

La surélévation est autorisée pour être plus en cohérence avec le bâtiment de la mairie.
En cas d'extension elle devra se trouver sur la façade sud au niveau rez de chaussée.

2. Toiture

La toiture devra être d'aspect tôle ou ardoise plane grise.
Les nouvelles ouvertures en toitures devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture.
L'extension devra être à 1 pan ou terrasse.

3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges.
La façade devra être maintenue enduit lissé de couleur gris ou rose.
Le cadran solaire devra être conservé.

Fiche 19

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES



1. Volume et implantation

Construction mitoyenne, à 3 pans, implantée en limite de l'espace public.

2. Toiture

La toiture est en tôles planes de couleur grise.
La toiture ne présente aucune ouverture en toiture.

3. aspect extérieur

Les façades sont en pierres maçonnés blanc (pierres vues) (anciennement enduite de couleur grise).
Le sous bassement est en pierres maçonnées.
Les ouvertures sont plus hautes que larges à croisillons. Une ouverture a été agrandie et est plus large que haute.
Les gardes corps sont en cadre bois et barreaudages métalliques verticaux. Ils étaient auparavant en ferronnerie décorée au niveau rue et en bois au niveau supérieur.



PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation ou extension n'est autorisée.

2. Toiture

La toiture devra être d'aspect tôle ou ardoise plane grise.
Les nouvelles ouvertures en toitures devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture.

3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges.
La façade devra être maintenue enduit lissé de couleur gris ou pierres maçonnées.



Aspect avant 2016

Fiche 20

Construction datée de 1967

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Construction collective de type R+3, implantée en limite de l'espace public sur une limite.

2. Toiture

La toiture est inversée.

3. aspect extérieur

Les façades sont en matériaux de type ardoises plates et plaques de couleur noires. Les encadrements d'ouvertures sont de couleur marron clair.
Le rez de chaussé est commercial avec des vitrines.
Les ouvertures sont plus larges que hautes.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation ou extension n'est autorisée.

2. Toiture

La toiture devra être maintenue inversée.

3. Aspect extérieur

La façade devra être maintenue de couleur gris anthracite / noire en matériaux lisses.



Fiche 21

Construction datée de 1800



CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Construction à 3 pans, implantée en limite de l'espace public à l'ouest et sur la limite séparative Nord.

2. Toiture

La toiture est en tôles de couleur grise.

La toiture ne présente aucune ouverture en toiture.

3. aspect extérieur



Les façades sont enduites de couleur grise. Des pierres sont apparentes en pied de façade certainement dû au fait que l'enduit n'ai pas tenu.
Les ouvertures sont plus hautes que larges. Certaines présentent des encadrements peints de couleur blanche.
Les portes sont voûtées avec un encadrement en pierres.
La façade sur rue comporte une niche.
La cheminée est en briques et de grande hauteur.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation ou extension n'est autorisée.

2. Toiture



La toiture devra être d'aspect tôle ou ardoise plane grise.

Les nouvelles ouvertures en toitures devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture.

3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges.

La façade devra être maintenue enduit lissé de couleur grise. Les portes voutées devront être maintenues.

Les caractéristiques de la chenminée devront être conservées : hauteur et briques.



La niche devra être conservée.

Les encadrements de fenêtres et de niche peints devront être restaurés et maintenus.

Fiche 22

Le porche d'entrée en pierres présente une porte en bois voûtée et une toiture à 2 pans en tôle de couleur grise.
Le porche devra être conservé.



Fiche 23

Construction datée de 1927

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES



1. Volume et implantation

Construction à 4 pans, implantée en limite séparative Sud et de fond de parcelle Ouest.

2. Toiture

La toiture est en tôles de couleur grise avec une girouette décorée sur l'angle du faîtage Nord.

La toiture présente 3 ouvertures en toiture : 2 fenêtres de toit intégrées et une jacobine à 2 pans.

3. aspect extérieur

Les façades sont enduites de couleur rose et le bas de façade est gris.
Les ouvertures sont plus hautes que larges et présentent des encadrements peints de couleur blanche.
Le garde-corps du balcon de la façade sur rue est en ferronnerie décorée.



PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation ou extension ne sont autorisées.

2. Toiture

La toiture devra être d'aspect tôle ou ardoise plane grise.

Les nouvelles ouvertures en toitures devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture. Une nouvelle ouverture de type chien assis pourra être réalisée sur la pente Sud.

3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges.

La façade devra être maintenue enduit lissé de couleur rose.

Les encadrements de fenêtres peints devront être maintenus.

La girouette devra être conservée.

Le garde-corps en ferronnerie décorée devra être conservé.

Fiche 24

Construction datée de 1830

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES



1. Volume et implantation

Construction à 2 pans, implantée en limite du domaine public.
Une extension à 1 pan a été réalisée sur la façade Nord.

2. Toiture

La toiture est en tôles de couleur grise.

La toiture ne présente aucune ouverture.



3. aspect extérieur

Les façades sont enduites de couleur jaune clair et le bas de façade est gris.
Les ouvertures sont plus hautes que larges et présentent des encadrements peints de couleur blanche. Certaines sont carrées.
Le pignon Sud présente une ouverture en œil de bœuf.
L'extension est en bardage bois vertical.
La souche de cheminée s'intègre à la toiture.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES



1. Volume et implantation

Aucune surélévation ou extension ne sont autorisées.

2. Toiture

La toiture devra être d'aspect tôle ou ardoise plane grise.

Les nouvelles ouvertures en toitures devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture.

3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges ou carrées.

La façade devra être maintenue enduit lissé de couleur rose, gris ou jaune.

Les encadrements de fenêtres peints devront être maintenus.

La cheminée devra conservée les mêmes proportions.

Fiche 25

Il s’agit d’un kiosque avec une toiture en tôle grise et un paratonnerre.
Cet élément patrimonial devra être conservé.



Fiche 102

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation



Construction à 2 pans dont l'extension est implantée en limite séparative Nord.

2. Toiture

La toiture est en tôles planes de couleur grise.
Elle présente des ouvertures de type fenêtres intégrées sur le pan de toit sud. Sur le pan Nord une ouverture de type jacobine.

3. Aspect extérieur



Les façades sont en enduit jaune et gris sur la façade nord. Les encadrements de fenêtres sont peints ainsi que la limite marquant le niveau comble.
Les ouvertures sont plus hautes que larges ou carrées au troisième niveau.
Une niche peinte et décorée est présente sur la façade Ouest.
Les chainages d'angles sont peints.
Une ouverture de type œil de bœuf, en forme de trèfle, se trouve sur la façade ouest au niveau comble.
Une extension en toiture terrasse a été réalisée sur la façade Nord.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES



1. Volume et implantation

Aucune surélévation ou extension supplémentaire ne seront autorisées.

2. Toiture

La toiture devra être en ardoises ou tôles de couleur grise.
Les nouvelles ouvertures en toitures devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture.

3. Aspect extérieur



Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges ou carrées au 3ème niveau.
L'œil de bœuf en forme de trèfle sera préservé.
Les façades devront être en enduit de couleur jaune et/ou grise.
Les gardes corps devront être en ferronnerie ou bois à barreaudages verticaux.
Les décors peints et la niche devront être conservés.

Fiche 106

Construction de 1895 - Restructuration par l'architecte Duranton en 1959



Grand Hôtel vers 1938









CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Construction implantée en limite de voie au sud et avec un très faible recul au nord.

Le volume de la construction a été retravaillé par rapport à son volume initial. Il présente une extension plus haute à l'est associée à une toiture à 1 pan. La partie initiale présente une construction à 3 pans mais ayant subi des transformations pour créer des ouvertures en toitures.

La partie est présente une unité d'un seul niveau arrondie.

2. Toiture

La toiture est en tôle de couleurs gris clair et ardoises de couleur gris foncé. Les ouvertures en toitures de types chiens assis ont été transformés en jacobines.

3. aspect extérieur

La façade est enduite en blanc avec des balcons qui se prolongent sur toute la façade sur 3 niveaux au sud. La façade est également marquée par les poteaux porteurs verticaux des balcons.
Les menuiseries et les gardes corps sont traités en bois de teinte foncée.
Les ouvertures sont plus hautes que larges.
Le rez de chaussée est marqué par des baies vitrées.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation et extension ne seront autorisées.

2. Toiture

La toiture devra être d'aspect tôle ou ardoises planes grises.

3. Aspect extérieur

Les balcons ne devront pas être fermés et leur continuité sur la longueur de la façade devra être préservée. Les poteaux porteurs des balcons devront être maintenus pour marquer les longitudinales de la façade.

Fiche 107

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES





1. Volume et implantation

Construction de type chalet implantée en milieu de parcelle.

Le volume est simple avec une toiture à 2 pans.

2. Toiture

La toiture est en tôles planes grises. Aucune ouverture n'est présente en toiture. La toiture est dissymétrique à l'égout de toiture : l'égout Est est plus haut.

3. aspect extérieur

La façade extérieure présente de l'enduit sur le sous bassement et le premier niveau puis un bardage bois vertical de couleur sombre.

Les sous pentes sont inclinées et dans la continuité du bardage.

Les gardes corps en bois sont composés de palines verticales de section carrée.

Les ouvertures sont plus hautes que larges ou carrées.

Les volets, gardes corps et consoles des balcons sont peints en rouge et blanc.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation et extension ne seront autorisées.

2. Toiture

La toiture devra être d'aspect tôle plane grise.

Les nouvelles ouvertures en toiture devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture.

4. **Aspect extérieur**

Les 2 différents types de matériaux pour la façade devront être conservés (bois et enduit).

Les gardes corps en bois devront être maintenus à l'identique. La couleur pourra être modifiée.

Fiche 108

Construction de 1937 transformée en 1967 par Chinal et Yatropulos

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES

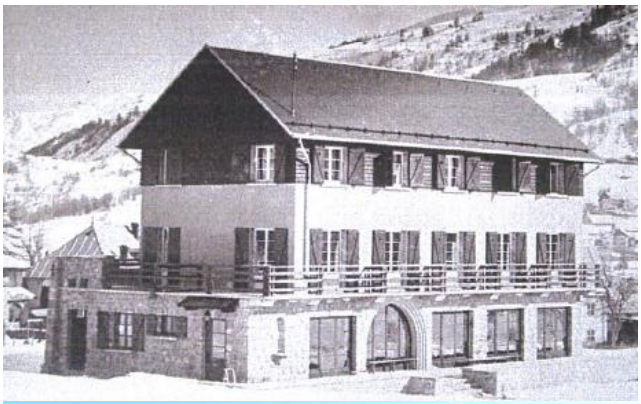





1. Volume et implantation

Cette construction, implantée en milieu de parcelle, a fait l'objet d'une restructuration liée à une époque de développement de la station. L'orientation du faîtage a été modifiée.
Le volume présente une façade principale plus large que haute.

2. Toiture

Les toitures est à 2 pans dissymétriques de couleur grise.

3. aspect extérieur

La façade présente 3 types de matériaux qui sont présents dès l'origine de la construction: pierres en sous bassement, enduit puis bois au niveau combles.

La façade sud présente de grandes ouvertures plus larges que hautes. Les balcons avec gardes corps en palines bois horizontales marquent la façade.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation ne sera autorisée.

2. Toiture

La toiture devra être d'aspect tôle ou ardoises planes grise.

3. Aspect extérieur

La diversité des matériaux de façade devra être conservée : pierres en sous bassement, enduit et bardage bois au niveau combles.

Les balcons ne devront pas être fermés. De nouveaux balcons pourront être créés en façade sud.

Le rythme des ouvertures en façade devra être conservé.

Fiche 109

Chalet construit en 1952 par l'architecte Lehnaff



CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES

1. **Volume et implantation**

La construction est implantée en milieu de parcelle.

Elle présente un volume symétrique avec une toiture à 2 pans.

2. **Toiture**

La toiture est en tôle grise.

3. **aspect extérieur**

La façade présente un soubassement en pierres, une partie enduite et un bardage bois horizontal. La sous-pente de toit est inclinée, en bois comme le bardage et comporte des ouvertures.
Les ouvertures sont petites et plus hautes que larges.
Une étoile est sculptée en fronton du pignon nord.
Le garde-corps est en palines bois verticales.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. **Volume et implantation**

Aucune surélévation et extension ne seront autorisées.

2. **Toiture**

La toiture devra être d'aspect tôle plane grise.
Les nouvelles ouvertures en toiture devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture.

3. **Aspect extérieur**

La diversité des matériaux de façade devra être conservée : pierres en sous bassement, enduit et bardage bois au niveau comble.
La sous pente inclinée devra être préservée.
Le garde-corps devra être en bois ajouré.

Fiche 110



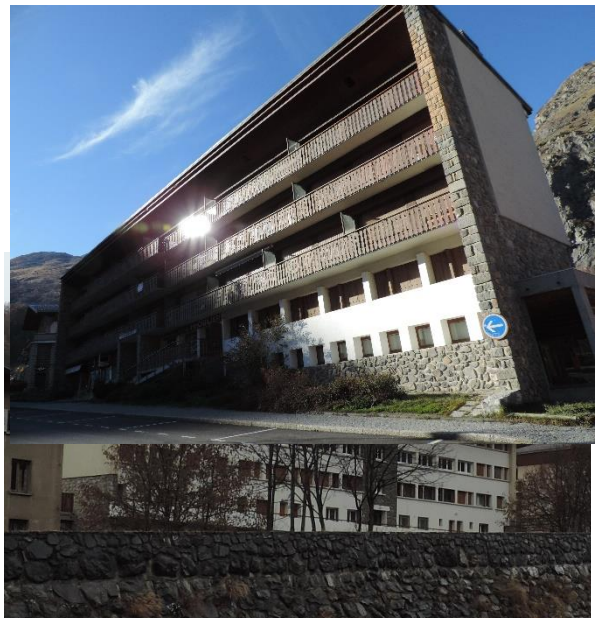

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES

1. **Volume et implantation**

La construction est implantée en milieu de parcelle et présente une toiture à 1 pan.

2. **Toiture**

La toiture est en tôles grises et présente une ouverture de type outeaux. La sous pente est en bois.

3. **aspect extérieur**

L'aspect extérieur est différencié entre la façade rue et la façade torrent :

- la façade rue présente un sous bassement en pierres et un habillage bois foncé. Les ouvertures sont plus larges que hautes et de grande taille. La façade est marquée par a continuité des balcons avec des gardes corps en bois à palines verticales.
- La façade « torrent » présente un aspect enduit blanc avec une succession d'ouvertures plus petites plus larges que hautes.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. **Volume et implantation**

Aucune surélévation ne sera autorisée.

2. **Toiture**

La toiture devra être d'aspect tôle plane grise.

3. **Aspect extérieur**

La diversité des 3 aspects devra être préservée : pierres en sous bassement, bois et enduit.

Les balcons ne devront pas être fermés et la continuité de ces balcons sur la façade devra être maintenue.

Fiche 111

Construction de 1956

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES





1. **Volume et implantation**

La construction est implantée en milieu de parcelle et présente une toiture à 2 pans.

2. **Toiture**

La toiture est en tôles grises et présente une dissymétrie.

3. **aspect extérieur**

La façade présente un soubassement en pierres, une partie enduite et un bardage bois horizontal. La sous-pente de toit est inclinée, en bois comme le bardage et comporte des ouvertures.
Les ouvertures sont plus hautes que larges.
Le garde-corps est en palines bois verticales.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. **Volume et implantation**

Aucune surélévation ou modification du volume de toiture ne sera autorisée.
Aucune extension ne sera autorisée.

2. **Toiture**

La toiture devra être d'aspect tôle plane grise.

Les nouvelles ouvertures en toitures devront être de types fenêtres de toits intégrées.

3. **Aspect extérieur**

La diversité des 3 aspects devra être préservée : pierres en sous bassement, bois et enduit.

La sous pente inclinée devra être préservée.
Les gardes corps devront être en palines bois verticales.

De nouvelles ouvertures sont autorisées en façade, au niveau combles.

Fiche 112

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES



1. Volume et implantation

La construction est implantée en limite nord-est.
Elle présente un volume symétrique à 2 pans.

2. Toiture

La toiture est en tôles grises et ne présente pas d'ouvertures en toiture.

3. aspect extérieur

La façade est enduite en blanc et présente un bardage bois sombre au niveau combles.
Les balcons en barreaudages verticaux bois marquent la façade par leur continuité qui se prolongent sur toutes les façades.
Les ouvertures sont plus hautes que larges et celle sous pignon est triangulaire.
Une extension a été réalisée en façade nord par un volume à pans en tôle, en bois clair et pierres.



PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune extension supplémentaire ou surélévation ne sera autorisée.

2. Toiture

La toiture devra être d'aspect tôle plane grise.
Les nouvelles ouvertures en toitures devront être de types fenêtres de toit intégrées.



3. Aspect extérieur

La continuité des balcons et leur prolongation sur les façades latérales devront être maintenues. Les balcons ne devront pas être fermés.

Fiche 113

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES



1. Volume et implantation

La construction est implantée en milieu de parcelle.

Elle présente un volume symétrique avec une toiture à 2 pans.

2. Toiture

La toiture est en tôle grise sans ouverture.

3. aspect extérieur

La façade présente un soubassement en pierres, une partie enduite et un bardage bois horizontal. La sous-pente de toit est inclinée, en bois comme le bardage.



La façade Est est entièrement en pierre.

Les ouvertures sont plus hautes que larges.

Le garde-corps est en bois horizontal.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation et extension ne seront autorisées.

2. Toiture

La toiture devra être d'aspect tôle plane grise.
Les nouvelles ouvertures en toiture devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture.



3. Aspect extérieur

La diversité des matériaux de façade devra être conservée : pierres en sous bassement, enduit et bardage bois au niveau comble.
La sous pente inclinée devra être préservée.
Le garde-corps devra être en bois ajouré.

Fiche 114

Construction Rochevert construite en 1978 par Rey Chanéac

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES



1. Volume et implantation

La construction est implantée en limite nord. Le volume est imposant : la construction a 3 toitures à 2 pans.

2. Toiture

La toiture est en tôles grises sans aucune ouverture. Les toitures présentent des débords en ardoises. Aucune ouverture en toiture.

3. aspect extérieur

Les façades sont marquées, sur 3 faces, par des balcons imposants par leurs gardes corps pleins en ardoises noires et bois obliques.
La façade est enduite de couleur ocre.
Les ouvertures sont variées.
Le rez de chaussée est commercial.



PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation ou extension ne sera autorisée.

2. Toiture

Aucune ouverture ou modification.

3. Aspect extérieur

Aucune modification ne sera autorisée.

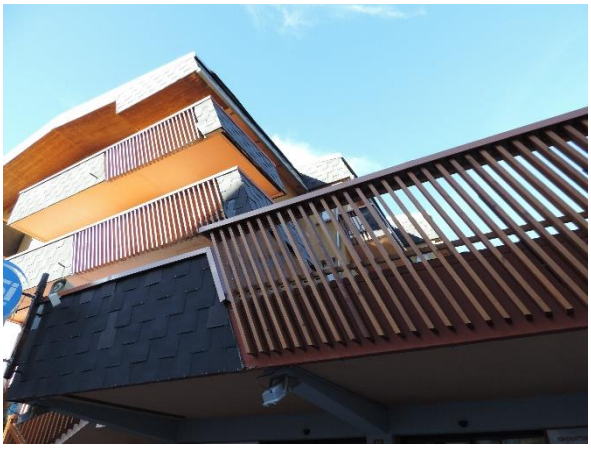

Fiche 115

Le Crey du Quart par l'architecte Demartini en 1972.

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES







1. **Volume et implantation**

La construction est implantée en milieu de parcelle. La toiture est plate.

2. **Toiture**

La toiture est plane sans traitement particulier. Au sud, les frontons des débords de toiture sont en bardage bois vertical, en pointe comme les balcons.

3. **aspect extérieur**

La façade sud est marquée par une succession de grandes ouvertures plus larges que hautes et des balcons à barreaudages verticaux en bois. Ces balcons présentent une forme en pointe.
La façade nord présente une succession de volumes en bardage bois horizontaux et verticaux.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. **Volume et implantation**

Aucune extension et surélévation ne seront autorisées.

2. **Aspect extérieur**

Les balcons ne devront pas être fermés et leur forme devra être préservée.

Fiche 116

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES





1. Volume et implantation

La construction est implantée en un point, en limite.
Le volume présente une toiture à 1 pan.

2. Toiture

La toiture est en tôle grise et ne présente aucune ouverture.

3. aspect extérieur

La façade principale donnant sur la piste est composée d'une rez de chaussée commercial enduit et le niveau supérieur d'un balcon en bois sur toute la longueur de la façade. La façade supérieure est en bardage bois vertical. Les ouvertures sont plus hautes que larges.
La façade arrière est enduite.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

La surélévation pourra se faire un passage en toiture à 2 pans.

2. Toiture

La toiture devra être en tôle grise ou ardoises grises.

3. Aspect extérieur

La proportion de bardage bois devra rester minimum par rapport à l'enduit sur l'ensemble des façades.

Fiche 117

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES



1. Volume et implantation

La construction est implantée en limite et présente une toiture à 2 pans.

2. Toiture

La toiture est en tôle grise sans ouvertures.

3. aspect extérieur

La façade présente 3 éléments : un sous bassement en pierre, une partie enduite et du bardage bois au niveau comble.
Les débords de toitures sont inclinés et traitées en bois comme le bardage.
Les ouvertures sont plus hautes que larges et on observe une mixité des traitements des menuiseries, due aux époques de réalisation.
Les balcons sont traités de 2 manières :

- au niveau comble de manière traditionnelle avec une console bois et des petits barreaudages verticaux en bois de section carrée.
- Au premier niveau avec une console béton et un garde-corps en bois horizontal.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation ne sera autorisée. Une extension pourra être réalisée limitée en RdC, le long du mur de soutènement.

2. Toiture

La toiture devra être en tôles grises ou ardoises grises.

3. Aspect extérieur

La diversité des matériaux de façade devra être conservée : pierres en sous bassement, enduit et bardage bois au niveau comble.

La sous pente inclinée devra être préservée.

Le garde-corps devra être en bois ajouré. Les barreaudages horizontaux devront être conservés.

Les ouvertures devront être plus hautes que larges.

Fiche 118

Le Royal Neige de 1962 par l'architecte Duranton.

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES







1. Volume et implantation

Cette entité se compose de 2 volumes dont un en forme de « L ». Une façade vient en limite au nord sur la rue des grandes Alpes.
Les deux toitures sont en 1 pan.

2. Toiture

La toiture est en tôles grises.

3. aspect extérieur

Cet ensemble présente une uniformité des façades : des balcons à barreaudages bois verticaux sur toutes les faces, en continuité. Cet ensemble de balcons est souligné par des poteaux marquant la façade verticalement.
Les grandes ouvertures, plus larges que hautes, laissent peu de place à la façade et les volets blancs marquent la façade.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation ne sera autorisée.

2. Toiture

La toiture devra être d'aspect tôle grise.

3. Aspect extérieur

Les balcons ne devront pas être fermés. La continuité sur toutes les façades devra être maintenue. La typologie uniforme des balcons devra être conservée.

Fiche 119

Hôtel de la Poste de 1963 par Brun.

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES





1. Volume et implantation

La construction est implantée en limite de voie. Le volume est à 2 pans.

2. Toiture

La toiture est en tôle grise et présente une ouverte de type chien assis sur la pan ouest.

3. aspect extérieur

La sous pente est inclinée.

Plusieurs éléments composent les façades : la pierre en sous bassement et sur une partie de façade traité de manière verticale ; l'enduit et le bardage bois en sous pente et niveau comble.

Les balcons marquent les façades principales sur rue par leur continuité et leur uniformité : en bois à peine ajouré.

Les ouvertures sont plus hautes que larges sauf au niveau rez de chaussée au niveau de la salle de restaurant.

La façade arrière est marquée par des coursives et un débord de toit plus important.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation ne sera autorisée.

2. Toiture

La toiture devra en tôles grises ou ardoises grises.

3. Aspect extérieur

La continuité des balcons devra être préservée.

La diversité des 3 éléments marquants les façades devra être maintenue.

Fiche 120





CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES

1. **Volume et implantation**

Construction en « L » implantée avec du recul par rapport à la voie.
Les toitures sont à 2 pans.

2. **Toiture**

La toiture est en tôle grise avec des ouvertures de type chiens assis et fenêtres de toits intégrées.

3. **aspect extérieur**

Les façades nord et sud sont majoritairement en bardeaux de bois foncé. La façade est l'est ponctuellement. Ce bardeau est complété par un enduit blanc.
Les façades Est et Sud sont marquées par des balcons en continu et en métal gris clair.
Les ouvertures sont plus larges que hautes.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. **Volume et implantation**

Aucune surélévation ne sera autorisée.

2. **Toiture**

La toiture devra être en tôles grises ou ardoises grises.
En cas de nouvelles ouvertures en toitures, elles devront être de mêmes types que les ouvertures existantes.

3. **Aspect extérieur**

Les éléments en bardeau de bois devront être conservés.

Les balcons ne devront pas être fermés et la continuité devra être maintenue.





Fiche 121

La Chaumière réalisée en 1961 par Perron.

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES





1. Volume et implantation

Construction implantée en milieu de parcelle avec une toiture à 1 pan.

2. Toiture

La toiture est en tôle grise sans ouverture.

3. aspect extérieur

La façade est enduite en blanc. Seul le débord de toiture est en bardage bois vertical.

Les ouvertures sont variées selon l'usage du niveau (chambres ou restaurant).

Les balcons ont des gardes corps métalliques qui marquent les deux façades principales de manière continue.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation ne sera autorisée ni transformation de toiture.

2. Toiture

La toiture sera en tôle grise.

3. Aspect extérieur

Les balcons en continu et les gardes corps métalliques devront être préservés.

Secteur 2 : Les Choseaux

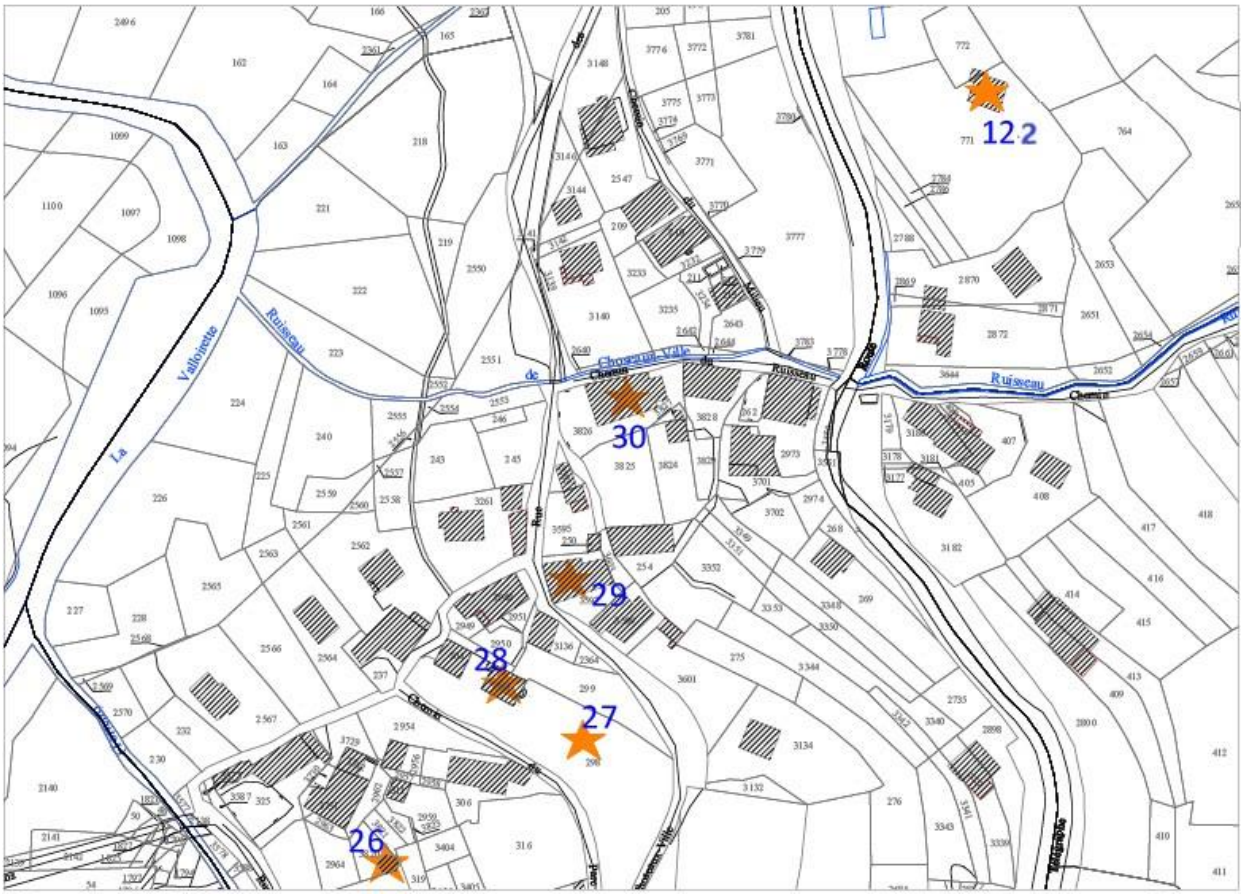

Fiche 26

Il s'agit d'une chapelle privée.

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES



1. Volume et implantation

Construction hexagonale implantée en milieu de parcelle.

2. Toiture

La toiture est en tôles de couleur grise avec un clocheton à 4 pans.

3. aspect extérieur

Les façades sont enduites de couleur rose.
Les ouvertures sont plus hautes que larges et présentent une voûte en ogive. Une ouverture au-dessus de la porte est octogonale.
La porte et l'ouverture octogonale possèdent des encadrements blancs.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation ou extension ne sont autorisées.

2. Toiture

La toiture devra être d'aspect tôle ou ardoise plane grise.

Aucune nouvelle ouverture ne sera autorisée.

3. Aspect extérieur

Aucune nouvelle ouverture ne sera autorisée.

La façade devra être enduite lissé de couleur rose.

Les encadrements blancs seront conservés.

Fiche 27

Il s'agit d'un parc composé d'arbres de grande taille résineux et feuillus. Il est clôturé à l'aval par un mur en pierres maçonnées réhaussé d'un grillage.

Ce parc devra être préservé : la clôture devra être maintenue avec un dispositif de type mur associé à un grillage qui permet de préserver la visibilité. Aucun pare-vue ne sera autorisé.

Les arbres devront être préservés.



Fiche 28

Construction datée de 1910





CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES

1. **Volume et implantation**

Construction à 4 pans, implantée en limite séparative de fond de parcelle nord.

2. **Toiture**

La toiture est en tôles de couleur grise.

La toiture présente 4 ouvertures en toiture de type fenêtres de toit intégrées.

3. **aspect extérieur**

Les façades sont enduites de couleur blanc/gris ; elle présente des chainages d'angles gris.
Les ouvertures sont plus hautes que larges.
Le garde-corps du balcon de la façade principale est en ferronnerie décorée.
La cheminée est en briques.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. **Volume et implantation**

Aucune surélévation n'est autorisée.

En cas d'extension elle devra se trouver sur la façade nord-ouest au niveau rez de chaussée en toiture terrasse.

2. **Toiture**

La toiture devra être d'aspect tôle ou ardoise plane grise.

Les nouvelles ouvertures en toitures devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture.

3. **Aspect extérieur**

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges.

La façade devra être maintenue en enduit lissé de couleur rose ou grise.

Les chaînages d'angles devront être préservés.

Les caractéristiques de la cheminée devront être préservées : hauteur et briques.

Fiche 29

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES







1. Volume et implantation

Construction à 2 pans dissymétriques, implantée en limite séparative et en limite de voirie.

2. Toiture

La toiture est en tôles de couleur grise.

La toiture ne présente aucune ouverture.

3. Aspect extérieur

Les façades sont enduites de couleur grise ou rose
Les ouvertures sont plus hautes que larges et présentent un encadrement fin blanc.
La porte présente une voute.
Le garde-corps du balcon de la façade principale est en ferronnerie à barreaudages verticaux.
La cheminée est en briques.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation ou extension ne sont autorisées.

2. Toiture

La toiture devra être d'aspect tôle ou ardoise plane grise.

Les nouvelles ouvertures en toitures devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture.

3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges.

La façade devra être maintenue en enduit lissé de couleur rose ou grise.

Les voûtes devront être conservées.

Les gardes corps devront être en ferronnerie à barreaudage verticaux.

Les caractéristiques d'aspect en briques de la cheminée devront être préservées.

Fiche 30

Construction datée de 1850



CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Construction à 2 pans dissymétriques, implantée en limite séparative Nord.

2. Toiture

La toiture est en tôles de couleur grise.

La toiture ne présente aucune ouverture.

3. Aspect extérieur

Les façades sont enduites de couleur rose.
Les ouvertures de façades sont, à l'exception d'une, plus hautes que larges.
La façade pignon aval dispose de 3 ouvertures de type œil de bœuf.



PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation n'est autorisée.

En cas d'extension elle devra se trouver sur la façade Sud au niveau rez de chaussée en toiture terrasse ou 1 pan.

2. Toiture

La toiture devra être d'aspect tôle ou ardoise plane grise.

Les nouvelles ouvertures en toitures devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture.

3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges.

La façade devra être maintenue enduit lissé de couleur rose.

Fiche 122

Chalet Les Salines de 1964 par R.Boulet.









CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES

1. **Volume et implantation**

Construction implantée à l'amont d'une grande parcelle avec une toiture à 1 pan très peu marqué.

2. **Toiture**

Toiture sans ouvertures.

3. **aspect extérieur**

Les façades sont traitées avec 3 éléments : pierre en sous bassement, enduit blanc et bardage bois vertical.
Les ouvertures sont très grandes et uniquement au sud et à l'ouest, donnant sur la vallée.
Le balcon est soutenu par de grosses consoles en béton avec un garde-corps transparent. La terrasse du balcon est encadrée par des portants et parevues en bois.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. **Volume et implantation**

Aucune surélévation ne sera autorisée ni transformation de toiture.

Aucune extension ne sera autorisée.

2. **Toiture**

Aucune ouverture ne sera autorisée.

3. **Aspect extérieur**

Les 3 éléments de la façade devront être maintenus (pierre, bois, enduit).

Secteur 3 : Les Granges

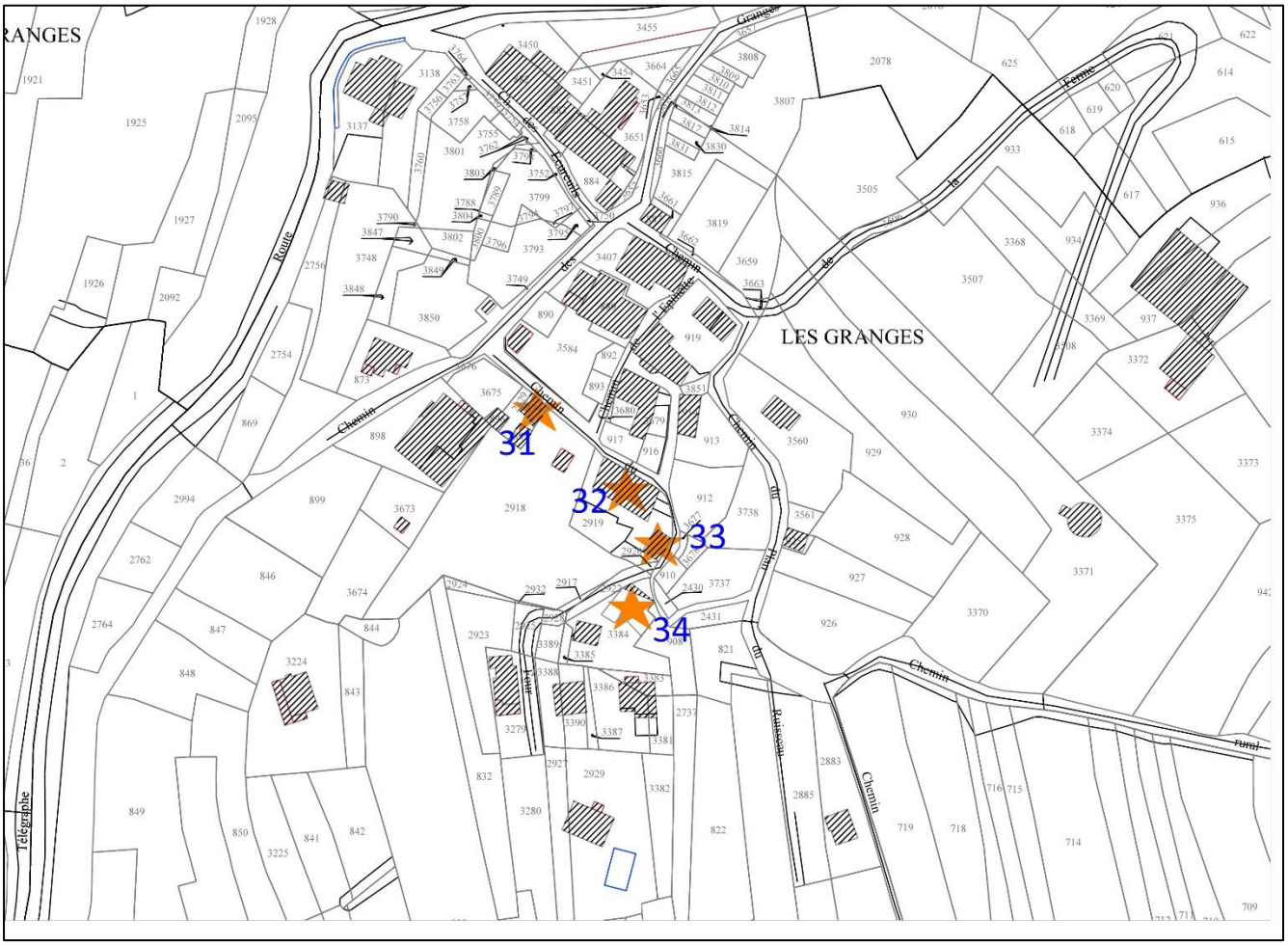

Fiche 31

Construction datée de 1870



CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES

1. **Volume et implantation**

Construction à 2 pans, implantée en limite séparative Nord.

2. **Toiture**

La toiture est en tôles de couleur grise. Aucune ouverture en toitures

3. **Aspect extérieur**

La façade est en pierres maçonnées avec un enduit beige.

La façade pignon est en bardage bois au niveau comble.

Les ouvertures sont plus hautes que larges.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. **Volume et implantation**

Aucune surélévation n'est autorisée.

2. **Toiture**

La toiture devra être d'aspect tôle ou ardoise plane grise.

Les nouvelles ouvertures en toitures devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture.

3. **Aspect extérieur**

La façade pignon, au niveau comble, devra être traitée majoritairement en bois ; en cas de surface vitrée elle devra être accompagnée d'un dispositif à clair voie de type brise soleil en bois

Fiche 32

Construction datée de 1750







CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Construction à 2 pans, implantée en limite séparative Nord.

2. Toiture

La toiture est en tôles planes de couleur grise.

La toiture ne présente aucune ouverture.

3. Aspect extérieur

Les façades sont enduites de couleur rose.
La façade pignon amont présente des chainages d'angles en pierres et un accès sous comble par rampe. Elle possède également une ouverture de type œil de bœuf.
Les ouvertures de façades sont plus hautes que larges. Les encadrements de la façade Nord sont blancs et ceux de la façade Sud sont en pierres.
La façade pignon aval dispose d'une ouverture de type œil de bœuf en forme de cœur.
Le garde-corps du balcon de la façade principale Sud est en palines de bois horizontales.
La cheminée sur le pan Sud est en briques et de grande hauteur.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation n'est autorisée.
En cas d'extension elle devra se trouver sur la façade Sud au niveau rez de chaussée en toiture terrasse ou 1 pan.

2. Toiture



La toiture devra être d'aspect tôle ou ardoise plane grise.
Les nouvelles ouvertures en toitures devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture

3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges.
La façade devra être maintenue enduit lissé de couleur rose.
Le chainage d'angle en pierre devra être conservé.
Les ouvertures de type œil de bœuf devront être conservées.
Les gardes corps devront être en palines bois simples (non ornementées) verticales ou en ferronnerie.
Les caractéristiques de la cheminée devront être conservées : hauteur et briques.

Fiche 33



Annexe

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

La toiture présente 1 pan.

2. Toiture

La toiture est en tôles de couleur grise.

3. Aspect extérieur

Les façades sont en pierres maçonnées.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation n'est autorisée.

En cas d'extension, elle devra se faire sur la façade ouest de la construction.

2. Toiture

La toiture devra être maintenue à 1 pan.

3. Aspect extérieur

Les façades pourront être en enduit gris ou rose ou en pierres.

Fiche 34

Construction datée de 1700



CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Construction à 2 pans, implantée en limite séparative Est et en bord de voie.

2. Toiture

La toiture est en tôles planes de couleur grise.

La toiture ne présente aucune ouverture.

3. Aspect extérieur



Les façades sont en enduit grossier de couleur beige avec pierres maçonnées. La façade pignon aval présente au niveau comble un bardage bois naturel avec un décroché.

Les ouvertures de façades sont plus hautes que larges. Les encadrements de la façade sur voie sont blancs.

La façade Sud présente un décroché associé à une coursive sans garde-corps.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

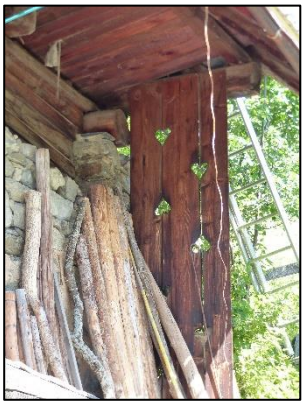

1. Volume et implantation

Aucune surélévation ou extension ne sont autorisées.

Le décroché en façade Sud devra être conservé ; en cas de fermeture de cette coursive, cela devra se faire par un dispositif à claire-voie en bois ou par un garde-corps en ferronnerie ou en bois à barreaudage vertical sans ornements.

2. Toiture

La toiture devra être d'aspect tôle ou ardoise plane grise.

Les nouvelles ouvertures en toitures devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture.

3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges.

La façade devra être maintenue en enduit lissé de couleur rose, grise ou beige.

La façade pignon, au niveau comble, devra être traitée majoritairement en bois ; en cas de surface vitrée elle devra être accompagnée d'un dispositif à claire- voie de type brise soleil en bois

Secteur 4 : Le Col

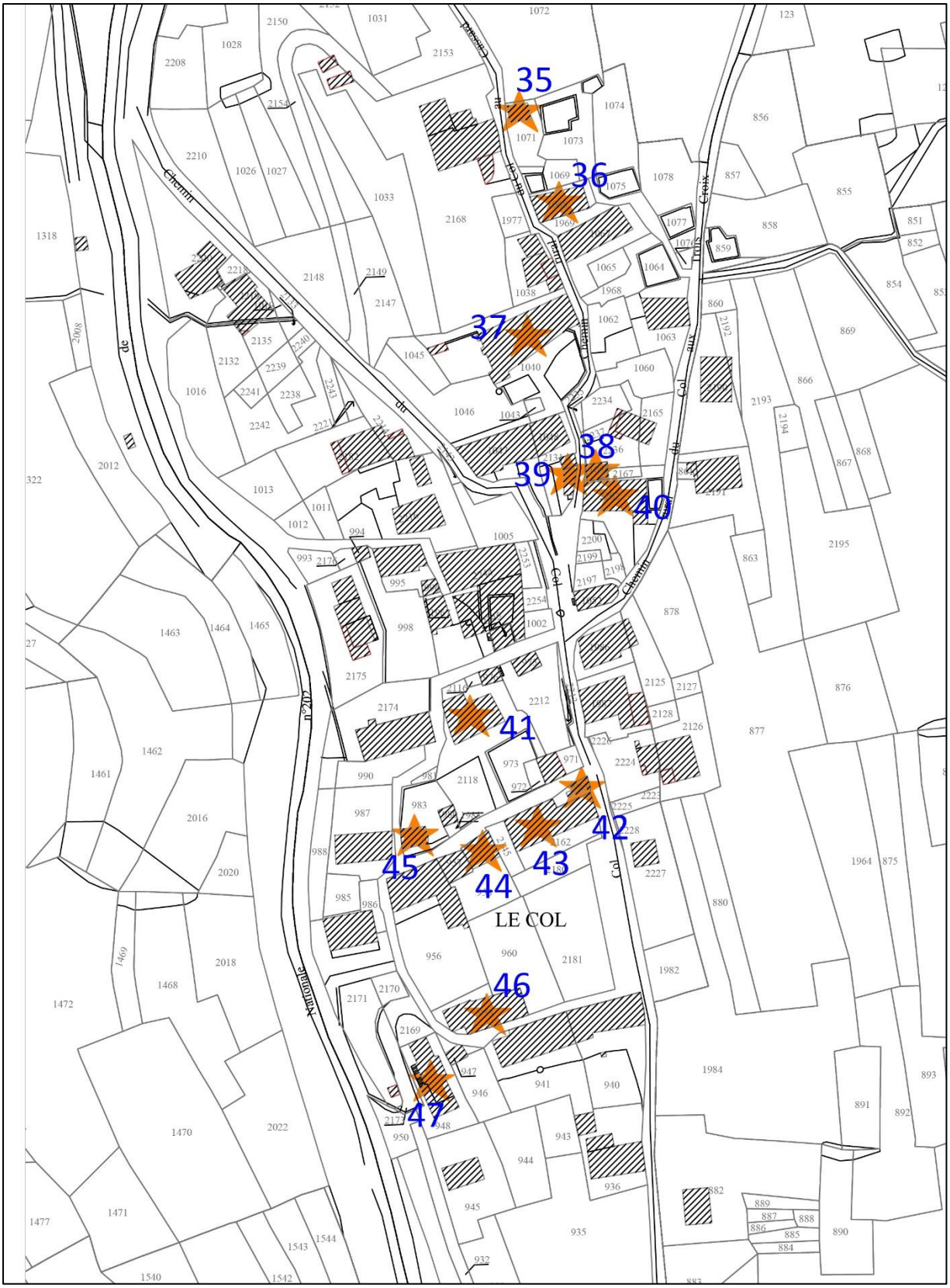

Fiche 35

Chambre



CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Construction à 2 pans, implantée en bord d'un chemin à 0.80 m de la limite de propriété Nord.

2. Toiture

La toiture est en ardoise plates de couleur grise.

La toiture ne présente aucune ouverture.
La façade principale aval présente un débord de toiture important.

3. Aspect extérieur

Les façades sont en enduit grossier de couleur beige avec pierres maçonnées. La façade pignon aval ne présente au niveau comble aucune fermeture.

L'ouverture de façade est carrée. La porte présente une voute.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune extension n'est autorisée.

La surélévation est autorisée afin de permettre la réalisation d'un niveau sous comble.

2. Toiture

La toiture devra être d'aspect tôle ou ardoise plane grise.

Les nouvelles ouvertures en toitures devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture.

3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être carrées ou plus hautes que larges.

La façade devra être maintenue enduit lissé de couleur rose, grise ou beige avec ou sans pierres maçonnées. La façade pignon, au niveau comble, devra être traitée majoritairement en bois ; en cas de surface vitrée elle devra être accompagnée d'un dispositif à clair voie de type brise soleil en bois.

La voute de la porte devra être conservée.

Fiche 36

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES



1. Volume et implantation

Construction à 2 pans, implantée en bord du chemin et en limite séparative Sud.

2. Toiture

La toiture est en tôles planes de couleur grise.

La toiture ne présente aucune ouverture.

3. Aspect extérieur



Les façades sont en enduit grossier de couleur rose avec pierres maçonnées. La façade pignon aval présente au niveau comble un bardage bois vertical.

Les ouvertures de façade sont carrées ou plus hautes que larges.

L'accès aux combles sur la façade amont est intégré à la pente.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune extension ou surélévation ne seront autorisées.

2. Toiture

La toiture devra être d'aspect tôle ou ardoise plane grise.



Les nouvelles ouvertures en toitures devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture.

3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être carrées ou plus hautes que larges.

La façade devra être maintenue enduit lissé de couleur rose avec ou sans pierres maçonnées.

La façade pignon, au niveau comble, devra être traitée majoritairement en bois ; en cas de surface vitrée elle devra être accompagnée d'un dispositif à clair voie de type brise soleil en bois.

Fiche 37

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation



Construction à 2 pans, implantée en limite de voie.
La construction dispose d'une annexe accolée à l'aval à 1 pan.
La partie grange présente un accès avec toiture à 3 pans.

2. Toiture

La toiture est en tôles planes de couleur grise.

La toiture ne présente aucune ouverture.

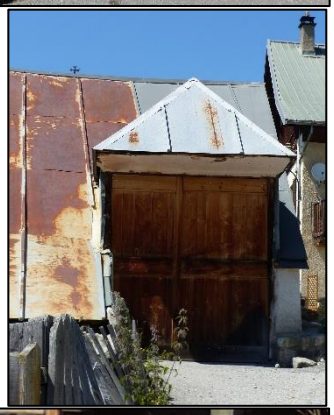

3. Aspect extérieur

Les façades sont en enduit grossier de couleur rose. La façade pignon aval présente des chainages d'angles en trompe l'œil. La façade Sud présente encore quelques trompes l'œil en encadrement des ouvertures et en décoration sur la façade.

Les ouvertures de façade sont plus hautes que larges.

La porte de grange présente une voute en pierres.

Les gardes corps sont en palines bois non ajourées et décorées.

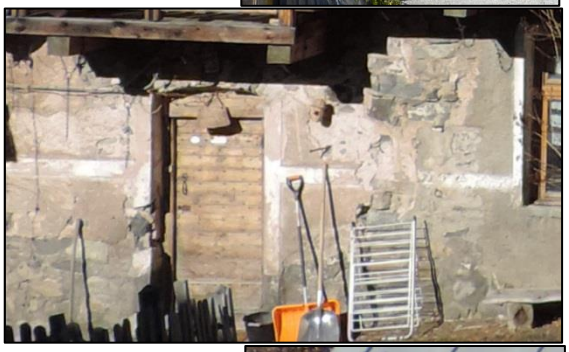

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune extension ou surélévation ne seront autorisées.

2. Toiture

La toiture devra être d'aspect tôle ou ardoise plane grise.



Les nouvelles ouvertures en toitures devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture ou chiens assis.

3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges.

La façade devra être maintenue enduit lissé de couleur rose. Les trompes l'œil devront être maintenus et restaurés.

Fiche 38

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES



1. Volume et implantation

Construction à 2 pans, implantée en limite de voie et limites séparatives.

2. Toiture

La toiture est en ardoises planes de couleur grise.

La toiture ne présente aucune ouverture.

3. Aspect extérieur

Les façades sont en enduit grossier de couleur rose avec pierres maçonnées.

La façade pignon aval ne présente au niveau comble aucune fermeture.

Les ouvertures sont petites et plus hautes que larges.



PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune extension n'est autorisée.

La surélévation est autorisée afin de permettre la réalisation d'un niveau sous comble.

2. Toiture

La toiture devra être en ardoises planes de couleur grise.

Les nouvelles ouvertures en toitures devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture.



3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges.

Les façades devront être en enduit de couleur rose.

La façade pignon au niveau comble devra être traitée majoritairement en bois ; en cas de surface vitrée elle devra être accompagnée d'un dispositif à clair voie de type brise soleil en bois.



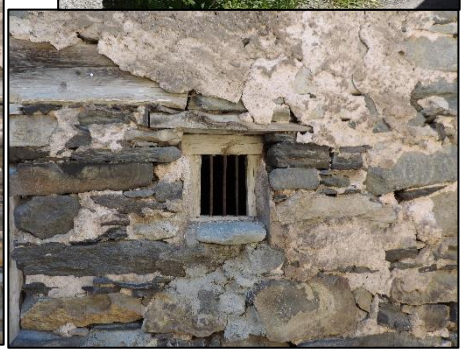

Fiche 39

Construction datée de 1750



CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Construction à 3 pans, implantée en limite de voie et limite séparative Nord.

2. Toiture

La toiture est en tôles planes de couleur grise. Un débord plus important se trouve sur la façade possédant les ouvertures.
La toiture ne présente aucune ouverture.

3. Aspect extérieur

Les façades sont en enduit de couleur rose.
Les ouvertures sont plus hautes que larges.



PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune extension ou surélévation ne sont autorisées.

2. Toiture

La toiture devra être en ardoises ou tôles planes de couleur grise.
Les nouvelles ouvertures en toitures devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture.

3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges.
Les façades devront être en enduit de couleur rose.

Fiche 40

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES



1. Volume et implantation

Construction à 2 pans, implantée en limite de voie et à environ 0.50m de la limite séparative Nord.

2. Toiture

La toiture est en ardoises planes de couleur grise.
La toiture ne présente aucune ouverture.

3. Aspect extérieur

Les façades sont en pierres maçonnées.
Les ouvertures sont plus hautes que larges.
Le garde-corps du balcon est en bois disposé horizontalement.



PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune extension ou surélévation ne sont autorisées.

2. Toiture

La toiture devra être en ardoises ou tôles de couleur grise.
Les nouvelles ouvertures en toitures devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture.

3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges.
Les façades devront être en pierres ou enduit de couleur rose ou gris.
Le garde-corps devra être en ferronnerie ou en bois à barreaudages verticaux.

Fiche 41

Construction datée de 1820

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Construction à 2 pans, implantée en un point de la limite de voie. La toiture présente une ouverture de type chien assis sur les 2/3 de la toiture



2. Toiture

La toiture est en tôles ondulées de couleur grise.

3. Aspect extérieur

Les façades sont en pierres maçonnées. On trouve sur le pignon amont au niveau comble du bois horizontal.
Les ouvertures de la façade principale Sud sont plus hautes que larges. Les ouvertures du pignon amont et de toitures sont plus larges que hautes.
Le garde-corps du balcon est en ferronnerie à barreaudages majoritairement verticaux.





PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation ne sera autorisée.
En cas d'extension ou annexe accolée, elle pourra se faire sur le pignon amont, à 1 pan, et la hauteur ne devra pas excéder la fenêtre existante.

2. Toiture

La toiture devra être en ardoises ou tôles de couleur grise.
Les nouvelles ouvertures en toitures devront se trouver sur le pan nord de la toiture, être de type chien assis en respectant les proportions du pan Sud.

3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges sur la façade Sud et pourront être plus larges que hautes sur les autres façades et en ouvertures de toiture.
Les façades devront être en pierres ou enduit de couleur rose ou gris.
Le garde-corps devra être en ferronnerie.

Fiche 42

Chambre

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES



1. Volume et implantation

Construction à 2 pans, implantée en limite de voie.

2. Toiture

La toiture est en tôles de couleur grise.
La toiture ne présente aucune ouverture.

3. Aspect extérieur

Les façades sont en enduit gris. On trouve sur le pignon aval au niveau comble du bardage bois vertical.
Les ouvertures sont plus hautes que larges.
La façade pignon aval dispose d'une annexe accolée à 1 pan.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation ou extension ne seront autorisées.

2. Toiture

La toiture devra être en ardoises ou tôles de couleur grise.
Les nouvelles ouvertures en toitures devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture.

3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges.
Les façades devront être en enduit de couleur rose ou gris.

Fiche 43

Construction datée de 1800

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES



1. Volume et implantation

Construction à 2 pans, implantée en limites de voie.

2. Toiture

La toiture est en tôles planes de couleur grise.
La toiture ne présente aucune ouverture.
Les dépassés de toitures sont des corniches voutées (golasses) en plâtre peint.

3. Aspect extérieur



Les façades sont en enduit gris sur la façade Nord et en pierres maçonnées sur la façade sud.
Les ouvertures sont plus hautes que larges et présentent des encadrements blancs. On trouve 3 ouvertures sur la façade pignon aval au niveau comble.
La porte de la façade principale Sud est voutée en pierres.
La cheminée est en briques et de grande hauteur. Elle possède une girouette en ferronnerie.
La clôture est de type clôture « urbaine » en ferronnerie à barreaudages verticaux.





PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation ne sera autorisée.
En cas d'extension ou annexe accolée, elle devra se trouver sur la façade Sud au niveau rez de chaussée en toiture terrasse.

2. Toiture

La toiture devra être en ardoise ou tôle grise.
Les nouvelles ouvertures en toitures devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture.
Les dépassés de toiture en plâtre devront être préservés et maintenus à l'identique.

3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges.
Les façades devront être en enduit de couleur rose ou gris ou pierres.
Les 3 ouvertures en pignon sur la façade aval devront être conservées.
La clôture devra conserver son caractère « urbain » composée d'un muret et d'une grille en ferronnerie.
Les caractéristiques de la cheminée devront être conservées : hauteur et briques.

Fiche 44

Construction datée de 1820

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES





1. Volume et implantation

Construction à 3 pans, implantée en limite du chemin (limite Nord).

2. Toiture

La toiture est en tôles planes de couleur grise.
La toiture présente des fenêtres de toit intégrées sur les 2 pans majeurs.
Les dépassés de toitures sont des corniches voutées (golasses) en plâtre peint.

3. Aspect extérieur

Les façades sont en enduit rose.
Les ouvertures sont plus hautes que larges et présentent des encadrements blancs.
La cheminée est de grande hauteur et présente un chapeau à 2 pans.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES



1. Volume et implantation

Aucune surélévation ne sera autorisée.
En cas d'extension ou annexe accolée, elle devra se trouver sur la façade sud au niveau rez de chaussée en toiture terrasse.

2. Toiture

La toiture devra être en ardoises ou tôles de couleur grise.
Les nouvelles ouvertures en toitures devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture.
Les dépassés de toiture en plâtre devront être préservés et maintenus à l'identique.

3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges.
Les façades devront être en enduit de couleur rose.
Les encadrements de fenêtre devront être conservés et restaurés de couleur blanche ou beige.

La cheminée devra conservée les caractéristiques de hauteur, chapeau à 2 pans et d'aspect enduit.



Fiche 45

Construction datée de 1800

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES



1. Volume et implantation

Construction à 4 pans, implantée en limite séparative Ouest.

2. Toiture

La toiture est en tôles planes de couleur grise.
La toiture ne présente aucune ouverture en toiture.
Les dépassés de toitures sont surdimensionnés sur les façades Sud et Est.

3. Aspect extérieur

Les façades sont en enduit rose.
Les ouvertures sont plus hautes que larges.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune extension ou surélévation ne seront autorisées.

2. Toiture

La toiture devra être en ardoises ou tôles de couleur grise.
Les nouvelles ouvertures en toitures devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture.
Les dépassés de toiture devront être maintenus.

3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges.
Les façades devront être en enduit de couleur rose.

Fiche 46

Construction datée de 1710

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Construction à 2 entités :

- A l'amont une entité implantée en limite du chemin Sud à 2 pans
- A l'aval une entité implantée en limite du chemin Sud à 3 pans.

La partie avale de la construction est plus haute que large.

2. Toiture

La toiture est en tôles planes de couleur grise.
La toiture ne présente aucune ouverture en toiture.

3. Aspect extérieur

Les façades sont en enduit gris beige avec quelques pierres maçonnées.
Les ouvertures sont plus hautes que larges et alignées verticalement sur la façade pignon aval.
Les deux faîtages sont alignés à la même hauteur.
L'entité amont présente un accès aux combles par une rampe.



Entité amont





PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation ne sera autorisée.
En cas d'extension ou annexe accolée, elle devra se trouver sur la façade nord au niveau rez-de-chaussée en toiture terrasse ou à 1 pan.

2. Toiture

La toiture devra être en ardoises ou tôles de couleur grise.
Les nouvelles ouvertures en toitures devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture.

3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges.
Les façades devront être en enduit de couleur gris, beige ou rose.

Fiche 47

Construction datée de 1900 – ancienne fruitière

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES



1. Volume et implantation

Construction à 3 entités : une principale plus haute que large et 2 entités latérales plus larges que hautes. La construction est implantée en limite séparative Nord.

La construction à 6 pans : 2 pans par entités. Le faîtage du volume principal est parallèle au sens de la pente et les faîtages des entités secondaires sont perpendiculaires au sens de la pente.



2. Toiture

La toiture est en tôles planes de couleur grise.
La toiture ne présente aucune ouverture en toiture.

3. Aspect extérieur

Les façades sont en enduit beige jaune.
Les ouvertures sont plus hautes que larges. La façade pignon aval du volume principal présente une ouverture de type œil de bœuf.
Le garde de corps de la façade principale aval est en bois horizontal.
Les gardes corps des balcons de la façade amont du volume principal sont en ferronnerie à barreaudages verticaux.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES



1. Volume et implantation

Aucune surélévation ou extension ne seront autorisées.

2. Toiture

La toiture devra être en ardoises ou tôles de couleur grise.

Les nouvelles ouvertures en toitures devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture.

3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges.
Les façades devront être en enduit de couleur gris, beige, jaune ou rose.
Les gardes corps devront être en ferronnerie ou bois à barreaudages verticaux.

Secteur 5 : Le Villard

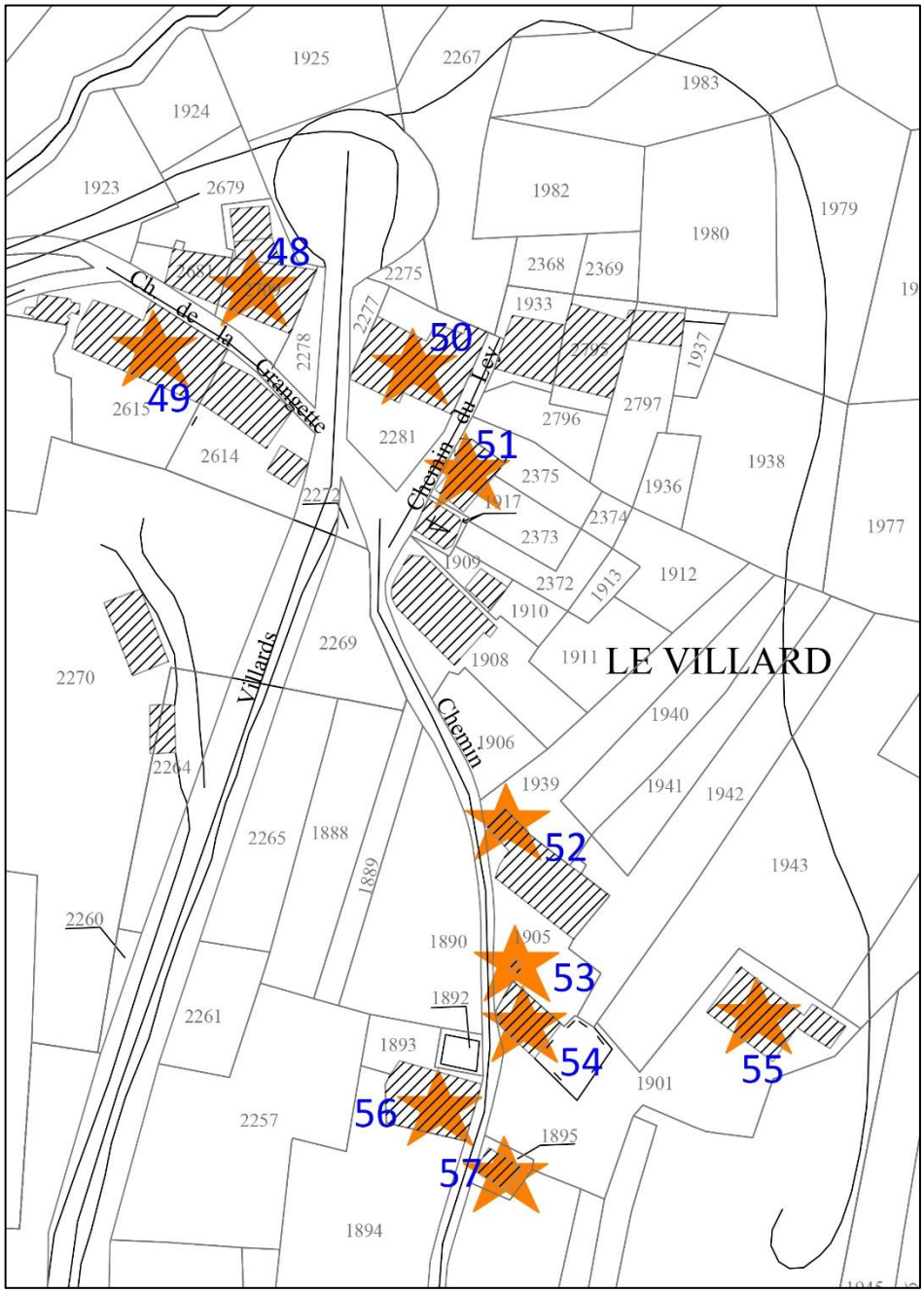

Fiche 48

Construction datée de 1848

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES





1. Volume et implantation

Construction à 2 pans implantée en limite de parcelle Est et Ouest (mitoyenneté à l'Ouest).
Une annexe accolée a été ajoutée sur la façade Nord en toiture terrasse au niveau rez de chaussée.

2. Toiture

La toiture est en tôles planes de couleur grise.
La toiture présente 4 petites ouvertures intégrées à la pente du toit (2 par pan).

3. Aspect extérieur

Les façades sont en enduit beige/gris avec pierres maçonnées. Les ouvertures sont plus hautes que larges ou carrées. La façade pignon aval présente 2 ouvertures au niveau comble et une niche avec une vierge. Les encadrements du rez de chaussée sur la façade principale sont blancs.
Le garde-corps sur la façade principale est en palines de bois à barreaudages verticaux.
La cheminée est en briques.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation ou extension ne seront autorisées.

2. Toiture

La toiture devra être en ardoises ou tôles de couleur grise.

Les nouvelles ouvertures en toitures devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture.

3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges ou carrées.
La niche de la façade pignon aval devra être conservée.
Les façades devront être en enduit de couleur gris, beige ou rose avec ou sans pierres maçonnées.
Les gardes corps devront être en ferronnerie ou bois à barreaudages verticaux.
Les caractéristiques d'aspect en briques de la cheminée devront être conservées.

Fiche 49

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES



1. Volume et implantation

Construction à 2 pans implantée en limite de chemin au Nord et en limite séparative à l'Est (mitoyenneté).

2. Toiture

La toiture est en tôles planes de couleur grise.
La toiture présente une ouverture de type chien assis sur le pan de toiture Nord.
La ligne d'égout du toit de la façade Nord est en pente.

3. Aspect extérieur



Les façades sont en enduit rose avec quelques pierres maçonnées sur la façade Nord.
Les ouvertures sont plus hautes que larges. Les encadrements sont blancs.
Le garde-corps sur la façade Sud est en ferronnerie à barreaudages verticaux.
La cheminée est en pierres maçonnées.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation ou extension ne seront autorisées.

2. Toiture



La toiture devra être en ardoises ou tôles de couleur grise.

Les nouvelles ouvertures en toitures devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture.

3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges.
Les façades devront être en enduit de couleur gris, beige ou rose.
Les gardes corps devront être en ferronnerie à barreaudages verticaux.
Les caractéristiques de la cheminée devront être conservées.

Fiche 50

Construction datée de 1620

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES

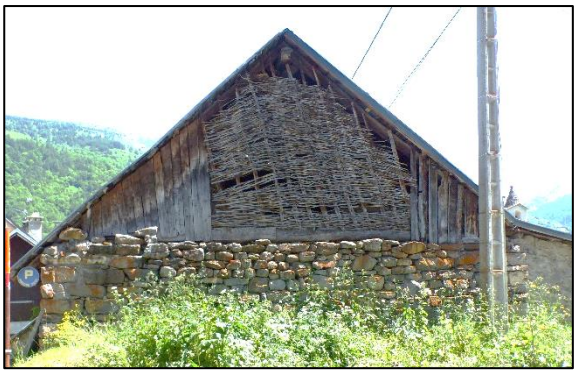

1. Volume et implantation

Construction à 2 pans implantée en limite séparative amont et aval.
L'appentis accolé sur la façade Nord présente une toiture à 1 pan jusqu'au sol.
La façade Sud présente une annexe accolée à 1 pan.

2. Toiture

La toiture est en tôles planes de couleur grise.
La toiture ne présente aucune ouverture en toiture.



3. Aspect extérieur

Les façades sont en pierres maçonnées. La façade pignon amont présente une partie en treillis de bois et du bardage bois non teinté vertical.
Les ouvertures sont plus hautes que larges. Les encadrements de fenêtres sont jaunes et ceux des portes en pierres ocre jaune.
Le garde-corps du balcon est en palines de bois verticales.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES



1. Volume et implantation

Aucune surélévation ou extension ne seront autorisées.

2. Toiture

La toiture devra être en ardoises ou tôles de couleur grise.

Les nouvelles ouvertures en toitures devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture.

3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges.
Les façades devront être en pierres ou/et en enduit de couleur gris, beige ou rose.
Les gardes corps devront être en ferronnerie ou en bois à barreaudages verticaux.

Fiche 51

Construction datée de 1860

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES



1. Volume et implantation

Construction à 2 pans implantée en limite du chemin.

2. Toiture

La toiture est en tôles planes de couleur grise.
La toiture ne présente aucune ouverture en toiture.

3. Aspect extérieur

Les façades sont en pierres maçonnées.
Les ouvertures sont plus hautes que larges et pour 2 fenêtres, plus larges que hautes. Les encadrements sont blancs.
Le garde-corps de la terrasse sur la façade aval est en bois horizontal.

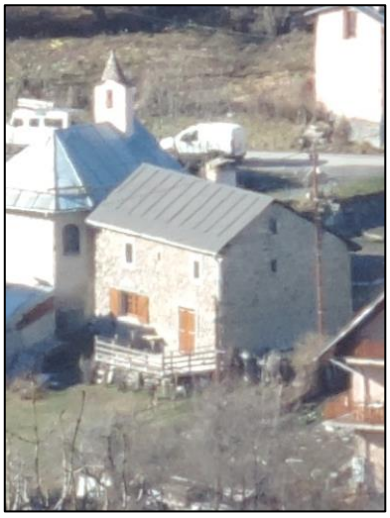

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. **Volume et implantation**

Aucune surélévation ou extension ne seront autorisées.

2. Toiture

La toiture devra être en ardoises ou tôles de couleur grise.

Les nouvelles ouvertures en toitures devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture.

3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges.
Les façades devront être en pierres ou/et en enduit de couleur gris ou rose.
Les gardes corps devront être en ferronnerie ou en bois à barreaudages verticaux.

Fiche 52

Construction datée de 1620

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES





1. Volume et implantation

Construction à 2 pans implantée en limite séparative Nord.
Une annexe accolée à 2 pans se trouve à l'amont.

2. Toiture

La toiture est en tôles planes de couleur grise.
La toiture ne présente aucune ouverture en toiture.
Les sous pentes de toiture sont maçonnées.

3. Aspect extérieur

Les façades du volume principal sont en enduit gris. Les façades de l'annexe sont en enduit rose.
Les ouvertures sont plus hautes que larges. Les encadrements de l'annexe sont blancs.
La cheminée est en briques.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation ne sera autorisée.

En cas d'extension ou annexe accolée, elle devra se trouver sur la façade Nord au niveau rez de chaussée en toiture terrasse ou à 1 pan.

2. Toiture

La toiture devra être en ardoises ou tôles de couleur grise.

Les nouvelles ouvertures en toitures devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture.

3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges.
Les façades devront être en enduit de couleur gris ou rose.
Les caractéristiques de la cheminée devront être conservées.

Fiche 53

Oratoire

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES

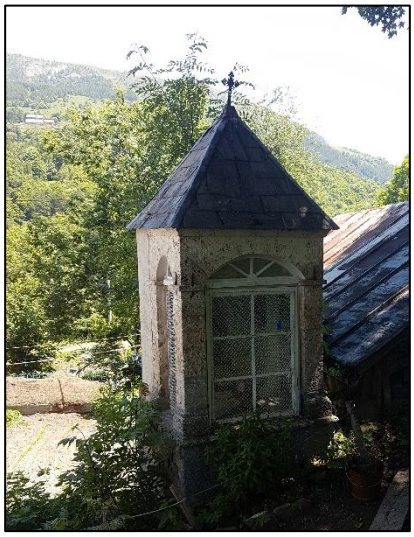

1. Volume et implantation

Construction à 4 pans.

2. Toiture

La toiture est en ardoises planes.

3. Aspect extérieur

Les façades sont en pierres beige travaillées dans les angles.
Les ouvertures sont plus hautes que larges à croisillons blancs.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune démolition ou modification ne seront autorisées.

2. Toiture

La toiture devra être en ardoises de couleur grise.

3. Aspect extérieur

Les ouvertures devront être maintenues.
Les façades devront être maintenues en pierres.

Fiche 54

Construction datée de 1752

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES



1. Volume et implantation

Construction à 2 pans implantée en limite de parcelle nord.

2. Toiture

La toiture est en tôles planes de couleur grise.

3. Aspect extérieur

Les façades sont en enduit beige avec pierres maçonnées.
Les ouvertures sont plus hautes que larges.
Les façades pignon présentent du bardage vertical non teinté.
La façade pignon aval est complètement en bardage.
La façade Nord-Est sans ouvertures.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation ne sera autorisée.

En cas d'extension ou annexe accolée elle devra se situer sur la façade pignon aval. Elle pourra continuer le volume existant ou bien être au niveau rez de chaussée.

2. Toiture

La toiture devra être en ardoises ou tôles de couleur grise.

Les nouvelles ouvertures en toitures devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture.

L'extension ou l'annexe accolée devront avoir :

- un toit à 2 pans, de même pente que la toiture principale et dans le même sens du faîtage,
- ou à 1 pan
- ou toiture terrasse s'il est au niveau rez de chaussée.

3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges ou carrées.
Les façades devront être en enduit de couleur gris, beige ou rose avec ou sans pierres maçonnées.
Les gardes corps devront être en ferronnerie ou bois à barreaudages verticaux.

Fiche 55

Construction datée de 1752

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES



1. Volume et implantation

Construction à 2 pans implantée avec un faible recul par rapport aux limites Nord.
Une annexe est accolée sur la façade Est, à 2 pans et le faitage dans le même sens que le faîtage du volume principal.

2. Toiture

La toiture est en tôles planes de couleur grise.

3. Aspect extérieur

Les façades sont en enduit beige avec pierres maçonnées.
Les ouvertures sont plus hautes que larges.
Les façades pignon présentent du bardage vertical non teinté.



PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation ou extension ne seront autorisées.

2. Toiture

La toiture devra être en ardoises ou tôles de couleur grise.

Les nouvelles ouvertures en toitures devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture.

3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges ou carrées.
Les façades devront être en enduit de couleur gris, beige ou rose avec ou sans pierres maçonnées.
Les gardes corps devront être en ferronnerie ou bois à barreaudages verticaux.

Fiche 56

Construction datée de 1800

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES

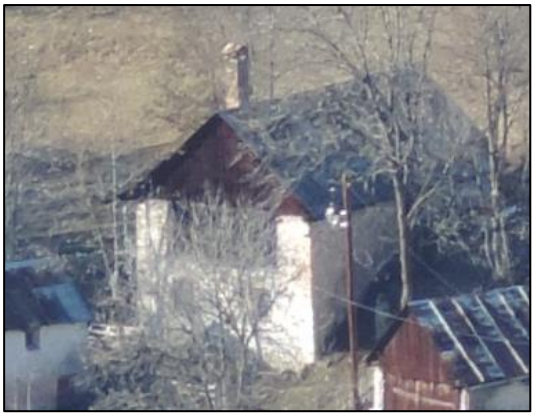

1. Volume et implantation

Construction à 2 pans implantée en limite du chemin.

2. Toiture

La toiture est en tôles planes de couleur grise.

3. Aspect extérieur

Les façades sont en enduit beige/rose avec pierres maçonnées.
Les ouvertures sont plus hautes que larges et présentent un encadrement rouge brun. Les menuiseries des ouvertures sont en croisillons blancs.
La façade pignon aval présente du bardage vertical non teinté avec un décroché au niveau inférieur aux combles.
La façade sud dispose d'une coursive en bois décoré sans garde-corps.

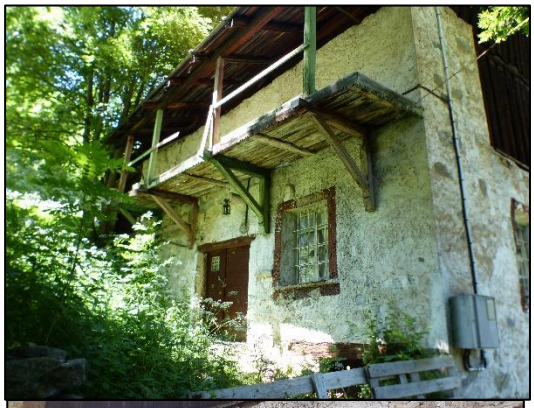

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation ou extension ne seront autorisées.



2. Toiture

La toiture devra être en ardoises ou tôles de couleur grise.
Les nouvelles ouvertures en toitures devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture.

3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges.
Les façades devront être en enduit de couleur beige ou rose avec ou sans pierres maçonnées.
Les encadrements de fenêtres peints devront être maintenus.
Les gardes corps devront être en ferronnerie ou bois à barreaudages verticaux.



Fiche 57

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES



1. Volume et implantation

Construction à 2 pans implantée en limite du chemin.

2. Toiture

La toiture est en tôles planes de couleur grise.

3. Aspect extérieur

Les façades sont en enduit beige/rose avec pierres maçonnées.
Les ouvertures sont plus hautes que larges et présentent un encadrement rouge brun.
La façade pignon aval présente du bardage vertical non teinté au niveau comble.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation ou extension ne seront autorisées.

2. Toiture

La toiture devra être en ardoises ou tôles de couleur grise.
Les nouvelles ouvertures en toitures devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture.

3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges.
Les façades devront être en enduit de couleur beige ou rose avec ou sans pierres maçonnées.
Les encadrements de fenêtres peints devront être maintenus.
Les gardes corps devront être en ferronnerie ou bois à barreaudages verticaux.

Secteur 6 : Le Serroz

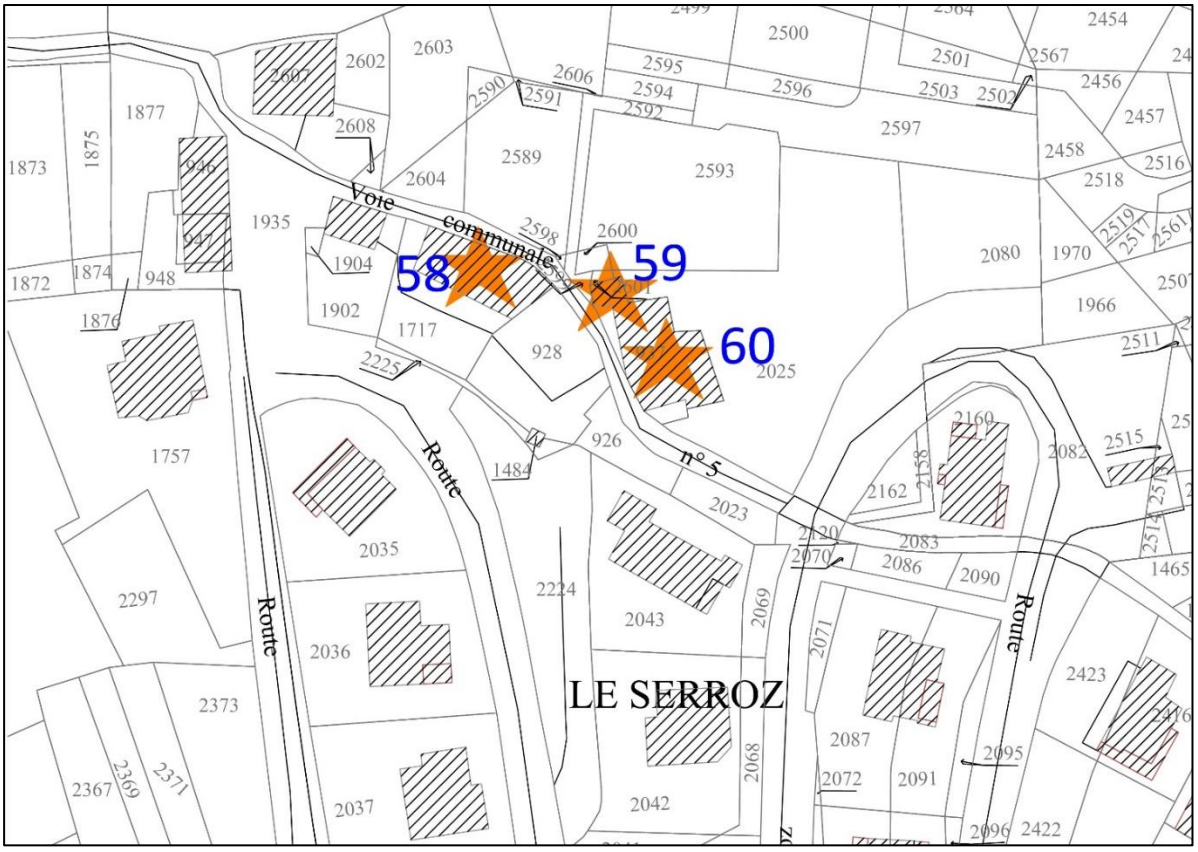

Ensemble de 2 constructions avec 1 chambre qui témoignent du hameau ancien du Serroz.

Fiche 58

Construction datée de 1740

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES



1. Volume et implantation

Construction à 2 pans implantée en limite Nord de l'ancien chemin.

2. Toiture

La toiture est en tôles planes de couleur grise.

3. Aspect extérieur

Les façades sont en enduit beige.
Les ouvertures sont plus hautes que larges
La façade pignon amont présente du bardage vertical et des pierres.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation ne sera autorisée.
En cas d'extension elle devra se trouver sur la façade Sud ou Est au niveau rez de chaussée à 2 pans avec le faîtage dans le même sens que le volume principal ; à 1 pan ou en toiture terrasse.
En cas d'annexe accolée ou extension, elle devra se trouver sur la façade Est à 2 pans avec le faîtage dans le même sens que le volume principal ; à 1 pan ou en toiture terrasse.

2. Toiture

La toiture devra être en ardoises ou tôles de couleur grise.
Les nouvelles ouvertures en toitures devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture.

3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges.
Les façades devront être en enduit de couleur beige ou rose avec ou sans pierres maçonnées.
Les gardes corps devront être en ferronnerie ou bois à barreaudages verticaux.

Fiche 59

Chambre datée de 1798

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES



1. Volume et implantation

Construction à 2 pans implantée en limite de l'ancien chemin et en limite Nord.

2. Toiture

La toiture est en tôles de couleur grise. Aucune ouverture en toiture.

3. Aspect extérieur

Les façades sont en enduit beige avec pierres maçonnées.
Les ouvertures sont plus hautes que larges ou carrées.
La façade pignon aval présente du bardage vertical bois non teinté au niveau comble et en décroché sur le reste de la façade.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation ou extension ne seront autorisées.

2. Toiture

La toiture devra être en ardoises ou tôles de couleur grise.
Les nouvelles ouvertures en toitures devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture.

3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges ou carrées.
Les façades devront être en enduit de couleur beige ou rose avec ou sans pierres maçonnées et bardage bois vertical dans une proportion n'excédant pas l'existant.
Les gardes corps devront être en ferronnerie ou bois à barreaudages verticaux.

Fiche 60

Construction datée de 1798

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES



1. Volume et implantation

Construction à 2 pans implantée en limite de l'ancien chemin.
Volume dissymétrique avec un décroché sur la façade Est.

2. Toiture

La toiture est en tôles planes de couleur grise. Il n'existe aucune ouverture en toiture.

3. Aspect extérieur



Les façades sont en enduit gris/beige avec pierres maçonnées.
Les ouvertures sont plus hautes que larges ou carrées. Les encadrements sont beige ou en pierres
La façade pignon aval présente du bardage vertical bois non teinté au niveau comble.
La façade présente un cadran solaire sur la façade sud et une fausse fenêtre peinte la façade ouest.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES



1. Volume et implantation

Aucune surélévation ou extension ne seront autorisées.

2. Toiture

La toiture devra être en ardoise ou tôle de couleur grise.
Les nouvelles ouvertures en toitures devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture.

3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges ou carrées.
Les façades devront être en enduit de couleur beige ou rose avec ou sans pierres maçonnées et bardage bois vertical au niveau comble.
Les encadrements de fenêtres peints devront être maintenus.
Les gardes corps devront être en ferronnerie ou bois à barreaudages verticaux.
La fenêtre peinte et le cadran solaire devront être préservés.

Secteur 7 : Les Clots

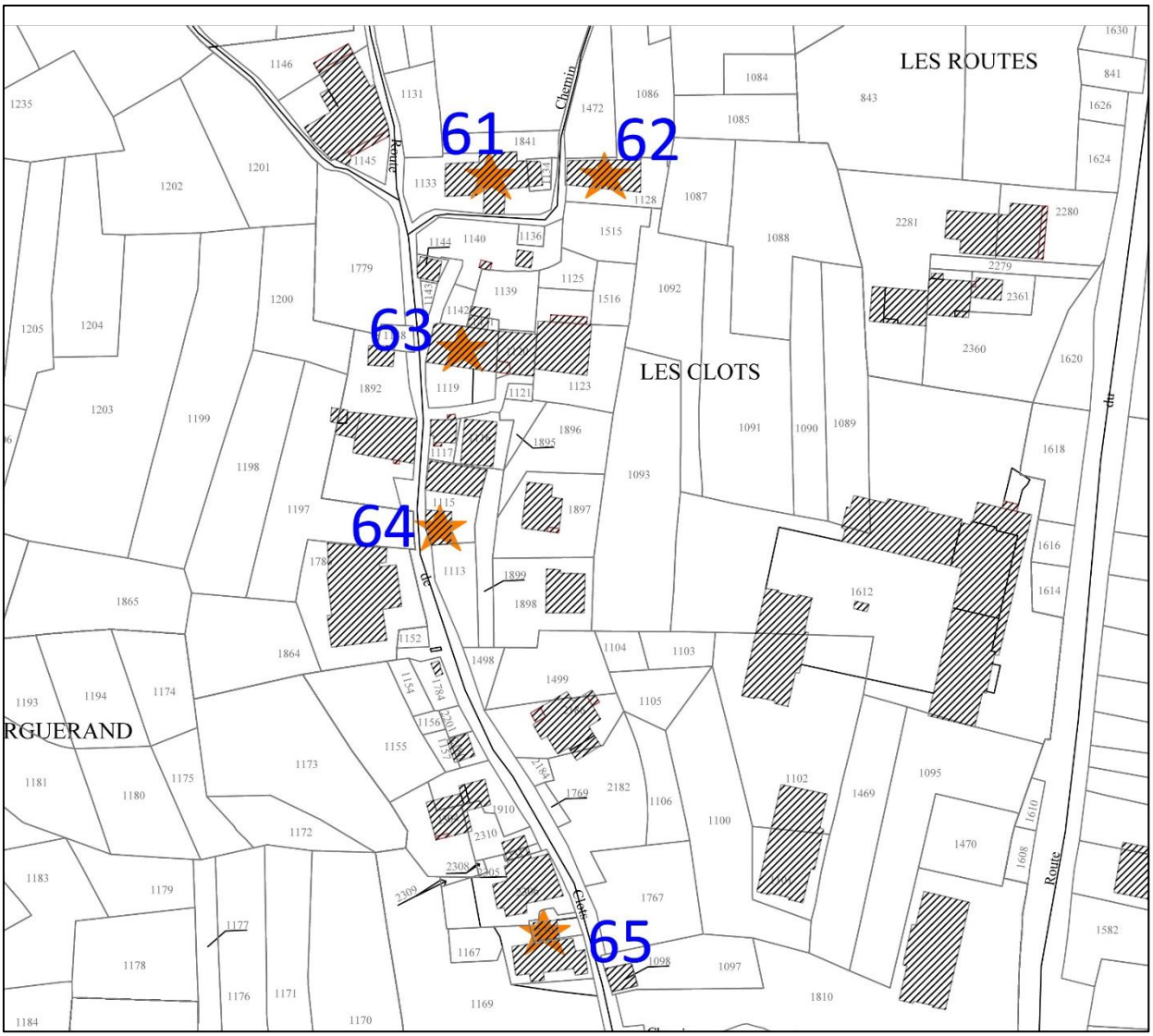

Fiche 61

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Construction en « T » à plusieurs volumes accolés, à 2 pans implantée en limite du chemin.

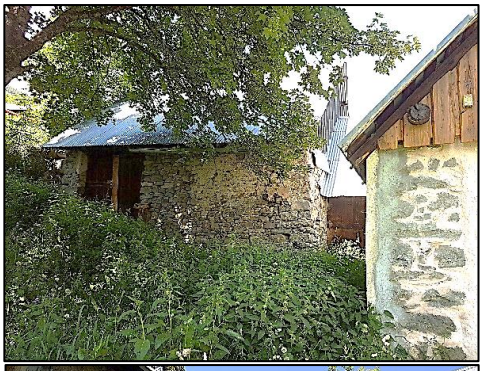

2. Toiture

La toiture est en tôles planes de couleur grise. Aucune ouverture en toiture.

3. Aspect extérieur

Les façades sont en enduit rose avec pierres maçonnées.
Les ouvertures sont plus hautes que larges ou carrées.
Les façades pignon présentent divers aspects du bardage vertical bois au niveau comble, du bardage en tôle et de la maçonnerie récemment réalisée.
La cheminée présente une hauteur particulièrement importante et est en pierres maçonnées avec un enduit rose.



PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation ou extension ne seront autorisées.



2. Toiture

La toiture devra être en ardoises ou tôles de couleur grise.
Les nouvelles ouvertures en toitures devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture.

3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges ou carrées.
Les façades devront être en enduit de couleur rose avec ou sans pierres maçonnées et bardage bois vertical non teinté au niveau comble.
La cheminée devra conservée ses caractéristiques d'aspect et de hauteur







Fiche 62

Construction datée de 1750

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES



1. Volume et implantation

Construction à 2 pans implantée en limite séparative Nord et en bordure du chemin à l'amont.

2. Toiture

La toiture est en tôles planes de couleur grise. Aucune ouverture en toiture.

3. Aspect extérieur



Les façades sont en enduit gris avec pierres maçonnées.
Les ouvertures sont plus hautes que larges avec des encadrements blancs et voutes en pierres.
La façade pignon amont présente du bardage vertical bois au niveau comble.
La façade sud dispose d'une coursive en bois sans garde-corps.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation ne sera autorisée.
En cas d'extension ou annexe accolée elles devront se trouver sur la façade pignon aval à 2 pans (dans le sens du faîtage principal), à 1 pan ou en toiture terrasse au niveau rez de chaussée.

2. Toiture

La toiture devra être en ardoises ou tôles de couleur grise.
Les nouvelles ouvertures en toitures devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture.

3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges.
Les façades devront être en enduit de couleur rose ou grise avec ou sans pierres maçonnées et bardage bois vertical non teinté au niveau comble.
Les encadrements de fenêtres peints devront être maintenus.
Les gardes corps devront être en ferronnerie ou bois à barreaudages verticaux.

Fiche 63

Construction datée de 1860

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES



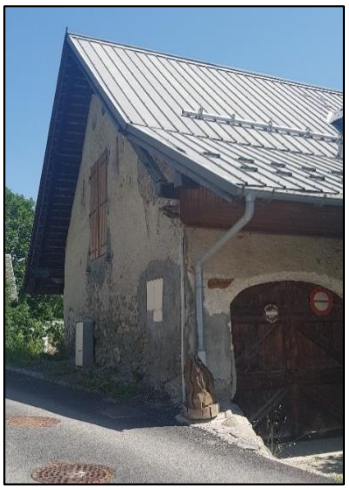

1. Volume et implantation

Construction à 2 pans dont un pan « brisé », implantée en limite de voie à l'Ouest et en mitoyenneté à l'Est.

2. Toiture

La toiture est en tôle de couleur grise. Une ouverture en toiture de type jacobine sur le pan sud et deux ouvertures de type fenêtres de toit intégrées sur le pan Nord.

3. Aspect extérieur

Les façades sont en enduit beige.
Les encadrements de fenêtres et portes sont peints en blanc.
Les ouvertures sont plus hautes que larges. Les portes sont voutées.
Les gardes corps sont à palines verticales en bois.
La cheminée est en briques avec un chapeau à 2 pans.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

En cas d'extension ou annexe accolée elles devront se trouver :
- sur la façade Nord à 1 pan dans la continuité ou non de la toiture existante ou en toiture terrasse au niveau rez de chaussée.
- sur la façade Sud en toiture terrasse au niveau rez de chaussée.





2. Toiture

La toiture devra être en ardoises ou tôles de couleur grise.

Les nouvelles ouvertures en toitures devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture ou chien assis dans l'alignement de l'ouverture existante.

3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges.

Les façades devront être en enduit de couleur rose ou grise avec ou sans pierres maçonnées.

Les gardes corps devront être en ferronnerie ou bois à barreaudages verticaux.
La cheminée devra conservée ses caractéristiques d'aspect brique.

Fiche 64

Chambre datée de 1700

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES



1. Volume et implantation

Construction à 2 pans implantée en limite séparative Nord et en bordure de la voie amont.

2. Toiture

La toiture est en tôles de couleur grise. Aucune ouverture en toiture

3. Aspect extérieur



Les façades sont en enduit gris.
Les ouvertures sont plus hautes que larges avec quelques encadrements gris.
La façade pignon amont présente du bardage vertical bois au niveau comble et une croix en applique sur la façade.
Les gardes corps sont en bois à barreaudages verticaux.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation ne sera autorisée.
En cas d'extension ou annexe accolée elles devront se trouver sur la façade pignon aval à 2 pans (dans le sens du faîtage principal), à 1 pan ou en toiture terrasse au niveau rez de chaussée.



2. Toiture

La toiture devra être en ardoises ou tôles de couleur grise.
Les nouvelles ouvertures en toitures devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture.

3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges.
Les façades devront être en enduit de couleur rose ou grise avec ou sans pierres maçonnées et bardage bois vertical non teinté au niveau comble.
Les gardes corps devront être en ferronnerie ou bois à barreaudages verticaux.
La croix en applique sur la façade pignon amont sera conservée et restaurée.

Fiche 65

Chambre datée de 1900

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES





1. Volume et implantation

Construction à 2 pans implantée en mitoyenneté sur la façade sud.

2. Toiture

La toiture est en tôles planes de couleur grise. Une ouverture de toiture de type fenêtre de toit intégrée se trouve sur le pan Est.

3. Aspect extérieur

Les façades sont en enduit gris-beige avec du bardage vertical en bois sur le niveau comble du pignon Nord.

Les encadrements de fenêtres sont peints en blanc.

Les ouvertures sont plus hautes que larges.

Les gardes corps sont à barreaudage vertical en ferronnerie noire ; la main courante est en bois.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation ne sera autorisée.
En cas d'extension ou annexe accolée elles devront se trouver sur les façades Ouest ou Est ; elles devront être :
- en façade Est à 1 pan ou toiture terrasse au niveau rez de chaussée
- en façade Ouest en toiture terrasse jusqu'à l'égout de toiture.

2. Toiture

La toiture devra être en ardoises ou tôles grise.
Les nouvelles ouvertures en toitures devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture.

3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges.
Les façades devront être en enduit de couleur rose ou grise avec ou sans pierres maçonnées et bardage bois vertical non teinté au niveau comble.
Les gardes corps devront être en ferronnerie à barreaudages verticaux.

Secteur 7 : La Ruaz

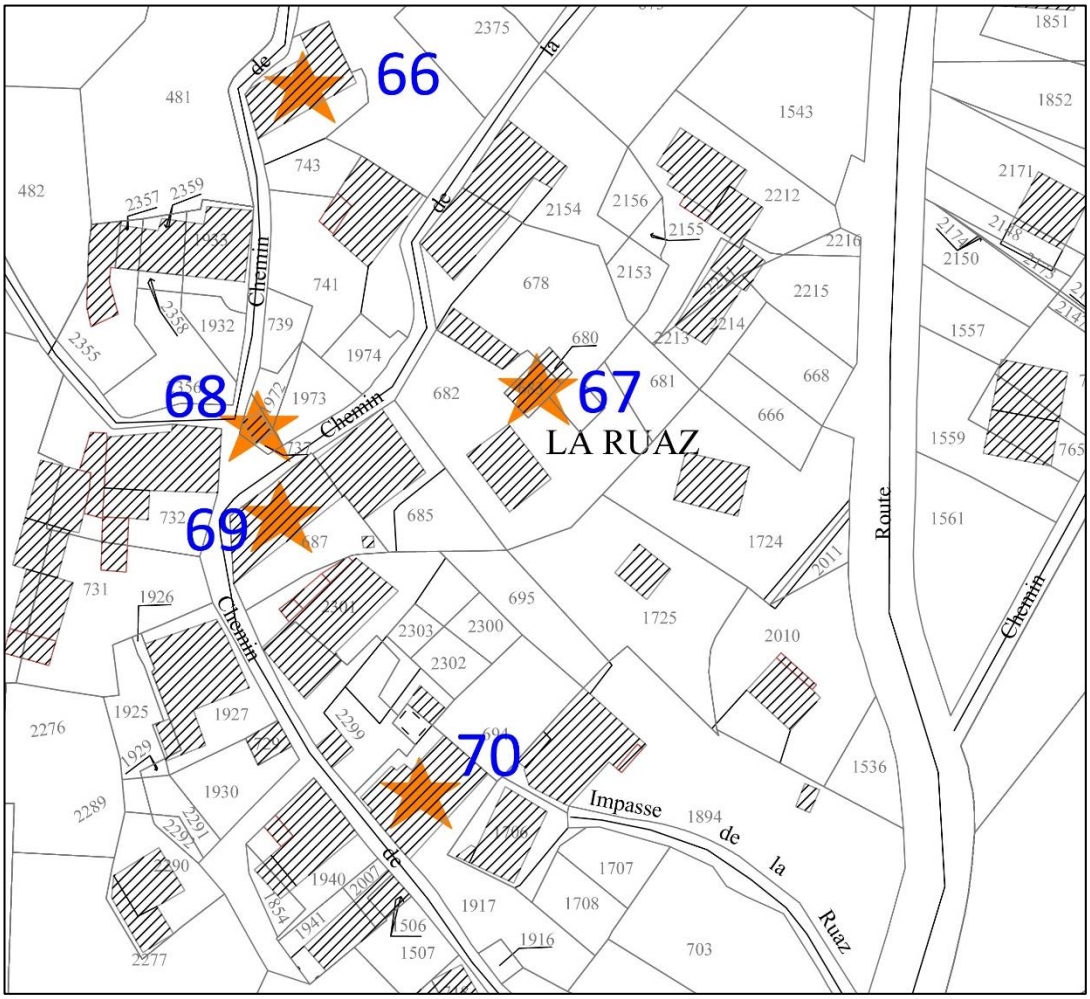

Fiche 66

Chambre datée de 1700

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES



1. Volume et implantation

Construction à 2 pans implantée en limite séparative Nord et en bordure de la voie amont.

2. Toiture

La toiture est en tôles de couleur grise. Aucune ouverture en toiture.

3. Aspect extérieur

Les façades sont en enduit gris.
Les ouvertures initiales sont plus hautes que larges.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation ne sera autorisée.
En cas d'extension ou annexe accolée elles devront se trouver sur la façade pignon Est : à 2 pans (dans le sens du faîtage principal), à 1 pan ou en toiture terrasse au niveau rez de chaussée.

2. Toiture

La toiture devra être en ardoises ou tôles de couleur grise.
Les nouvelles ouvertures en toitures devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture.

3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges.
Les façades devront être en enduit de couleur rose ou grise avec ou sans pierres maçonnées et bardage bois vertical non teinté au niveau comble.
Les gardes corps devront être en ferronnerie ou bois à barreaudages verticaux.

Fiche 67

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES



1. Volume et implantation

Construction à 2 pans implantée en limite séparative Nord et en bordure de la voie amont.

2. Toiture

La toiture est en tôles de couleur grise. Aucune ouverture en toiture

3. Aspect extérieur

Les façades sont en pierres maçonnées.
Les ouvertures sont plus hautes que larges et présentes des restes d'enduit d'encadrement de couleur claire.
La façade pignon présente du bardage vertical bois non teinté au niveau comble.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation ne sera autorisée.
En cas d'extension ou annexe accolée elles devront se trouver sur la façade pignon nord-est : à 2 pans (dans le sens du faîtage principal), à 1 pan ou en toiture terrasse au niveau rez de chaussée.

2. Toiture

La toiture devra être en ardoises ou tôles de couleur grise.
Les nouvelles ouvertures en toitures devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture.

3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges.
Les façades devront être en enduit de couleur rose ou grise avec ou sans pierres maçonnées et bardage bois vertical non teinté au niveau comble.
Les gardes corps devront être en ferronnerie ou bois à barreaudages verticaux.
Les encadrements en enduits seront conservés et restaurés de couleur claire.

Fiche 68

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES





1. Volume et implantation

Construction à 3 pans implantée en bordure de la voie amont.

2. Toiture

La toiture est en ardoises. Aucune ouverture en toiture

3. Aspect extérieur

Les façades sont en enduit gris.
Les ouvertures sont plus hautes que larges et carrées. On observe un linteau en bois.
La façade pignon Sud présente du bardage vertical bois au niveau comble.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation et extension ne seront autorisées.

2. Toiture

La toiture devra être en ardoises ou tôles de couleur grise.
Aucune nouvelle ouverture en toiture.

3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges ou carrées.
Les façades devront être en enduit de couleur rose ou grise avec ou sans pierres maçonnées et bardage bois vertical non teinté au niveau comble.

Fiche 69

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES



1. Volume et implantation

Construction à 2 pans implantée en bordure de la voie et en mitoyenneté.

2. Toiture

La toiture est en tôles de couleur grise. Aucune ouverture en toiture.

3. Aspect extérieur

Les façades sont en enduit gris avec pierres maçonnées. On observe encore des chainages d'angles.
Les ouvertures sont petites et plus hautes que larges ou carrées.
Les sous pentes de toitures sont en tôles.
Les gardes corps de coursives sont en bois.



PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation ne sera autorisée.
En cas d'extension ou annexe accolée elles devront se trouver sur la façade sud à 1 pan ou en toiture terrasse au niveau rez de chaussée.



2. Toiture

La toiture devra être en ardoises ou tôles de couleur grise.
Les nouvelles ouvertures en toitures devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture.

3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges ou carrées. Les façades devront être en enduit de couleur rose ou grise avec ou sans pierres maçonnées. Les gardes corps devront être en ferronnerie ou bois à barreaudages verticaux.



Fiche 70

Construction datée de 1890

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES



1. Volume et implantation

Construction à 2 pans implantée en limite séparative Nord et en bordure de la voie amont.

2. Toiture

La toiture est en tôles de couleur grise. Aucune ouverture en toiture

3. Aspect extérieur



Les façades sont en enduit gris.
Les ouvertures sont plus hautes que larges avec des encadrements blancs et voutes en pierres pour les portes. La façade côté voie présente sous comble une ouverture en forme de trèfle. La façade pignon aval présente 3 petites ouvertures en forme de trèfles.
Les sous pentes de toitures sont en tôles et enduit rose côté voie.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation



Aucune surélévation ne sera autorisée.
En cas d'extension ou annexe accolée elles devront se trouver sur la façade pignon aval à 2 pans (dans le sens du faîtage principal), à 1 pan ou en toiture terrasse au niveau rez de chaussée.

2. Toiture

La toiture devra être en ardoises ou tôles de couleur grise.
Les nouvelles ouvertures en toitures devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture.



3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges. Les ouvertures en pignon en forme de trèfle devront être conservées.
Les façades devront être en enduit de couleur rose ou grise avec ou sans pierres maçonnées.
Les gardes corps devront être en ferronnerie ou bois à barreaudages verticaux.

Secteur 8 : les Verneys

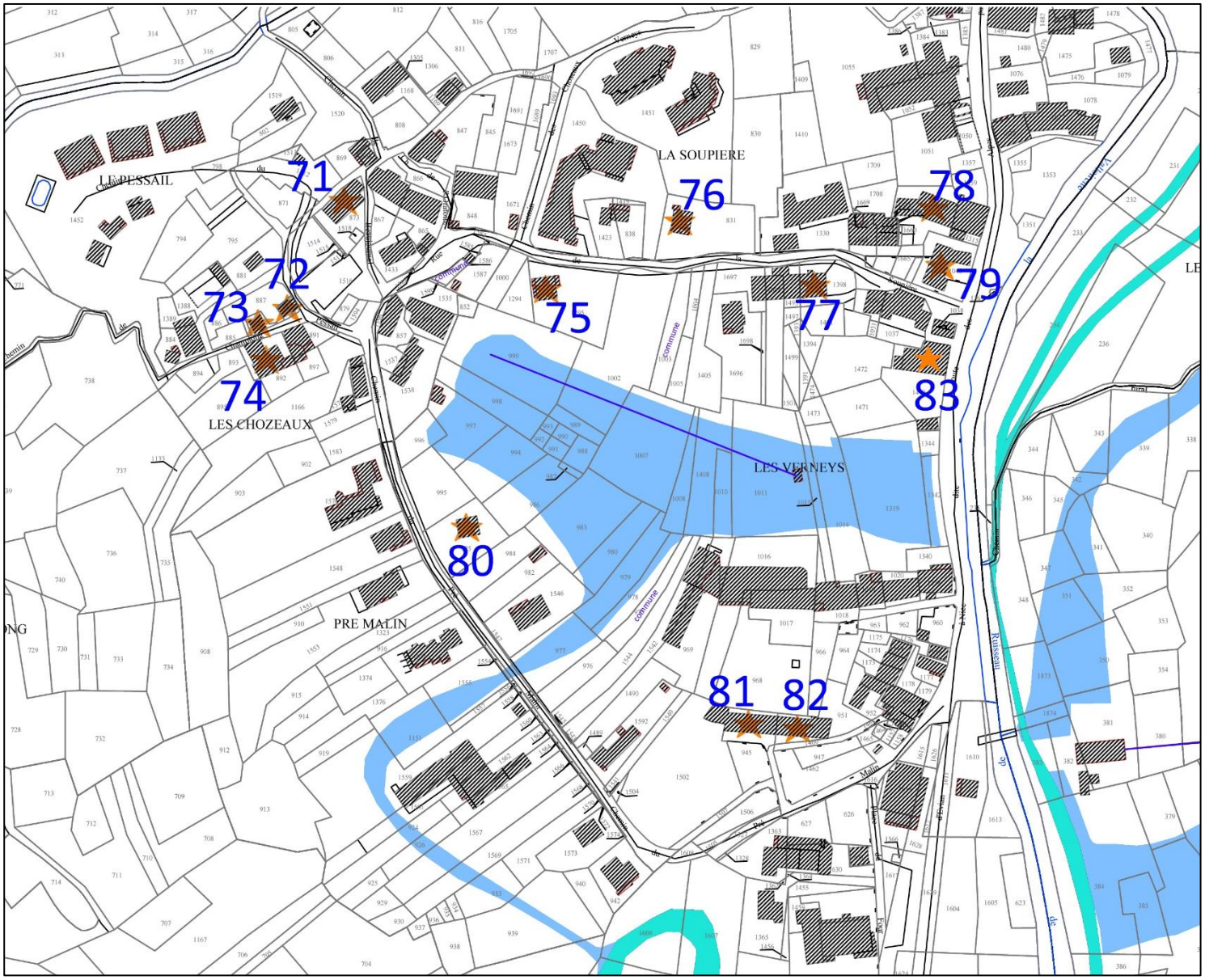

Fiche 71

Construction datée de 1760

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES



1. Volume et implantation

Construction à 4 pans implantée en limites Nord et Est.

2. Toiture

La toiture est en tôles planes de couleur grise.

3. Aspect extérieur

La partie rez de chaussée des façades est en enduit rosé et la partie haute est en pierres maçonnées. Les ouvertures en toitures sont sous forme de fenêtres de toit intégrées



Les ouvertures sont variées : plus larges que hautes, plus hautes que larges et carrées. Les encadrements de fenêtres sont peints en blanc.

Une partie des dépassés de toiture sont voutés en enduit blanc.

Les gardes corps sont à barreaudages verticaux carrés en bois.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES



1. **Volume et implantation**

Aucune surélévation ou extensions ne seront autorisées.

2. Toiture

La toiture devra être en ardoise ou tôle grise.

Les nouvelles ouvertures en toitures devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture.

3. Aspect extérieur

Les façades devront être en enduit de couleur rose ou grise avec ou sans pierres maçonnées.

Les gardes corps devront être en ferronnerie ou bois à barreaudages verticaux.

Les dépassés de toitures voutés devront être conservés et restaurés.

Fiche 72

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES



1. Volume et implantation

2 entités mitoyennes à 2 pans implantées en limite et en bordure de voie.

2. Toiture

La toiture est en tôles de couleur grise. Aucune ouverture en toiture.

3. Aspect extérieur

Les façades sont en enduit gris et pierres maçonnées.
Les ouvertures sont plus hautes que larges ou carrées.
La façade pignon côté voie présente du bardage vertical bois au niveau comble et un bardage métallique en boîtes de munitions sur l'autre façade.



PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation ou extensions ne seront autorisées.

2. Toiture

La toiture devra être en ardoises ou tôles de couleur grise.
Les nouvelles ouvertures en toitures devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture.



3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges ou carrées.
Les façades devront être en enduit de couleur rose ou grise avec ou sans pierres maçonnées et bardage bois vertical non teinté au niveau comble.
Les gardes corps devront être en ferronnerie ou bois à barreaudages verticaux.

Fiche 73

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES





1. Volume et implantation

Construction à 2 pans implantée en bordure du chemin au Sud.

2. Toiture

La toiture est en tôles de couleur grise. Aucune ouverture en toiture.

3. Aspect extérieur

Les façades sont en enduit gris avec pierres maçonnées.
Les ouvertures sont plus hautes que larges.
La façade pignon Sud présente au niveau comble, une rénovation non satisfaisante en maçonnerie.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation ou extensions ne seront autorisées.

2. Toiture

La toiture devra être en ardoises ou tôles de couleur grise.
Les nouvelles ouvertures en toitures devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture.

3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges.
Les façades devront être en enduit de couleur rose ou grise avec ou sans pierres maçonnées et bardage bois vertical non teinté au niveau comble.
Les gardes corps devront être en ferronnerie ou bois à barreaudages verticaux.

Fiche 74

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES



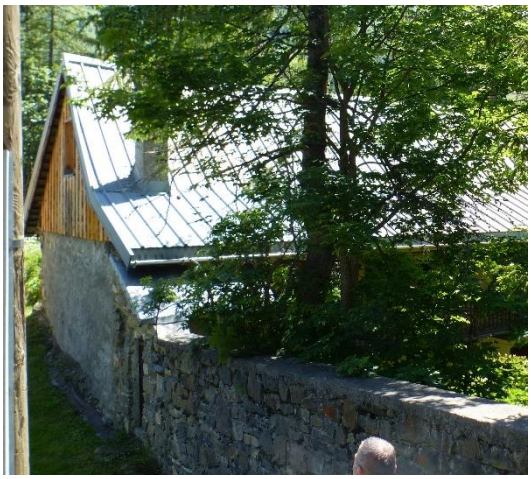

1. Volume et implantation

Construction à 2 pans avec rupture de pente implantée en bordure de la voie amont.

2. Toiture

La toiture est en tôles de couleur grise. Aucune ouverture en toiture

3. Aspect extérieur

Les façades sont en enduit gris avec pierres maçonnées.
Les ouvertures sont plus hautes que larges avec des encadrements blancs et voutes en pierres.
La façade pignon Nord présente du bardage vertical bois au niveau comble de couleur claire.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation ne sera autorisée.
En cas d'extension ou annexe accolée elles devront se trouver sur la façade pignon aval à 2 pans (dans le sens du faîtage principal), à 1 pan ou en toiture terrasse au niveau rez de chaussée.

2. Toiture

La toiture devra être en ardoise ou tôles de couleur grise.
Les nouvelles ouvertures en toitures devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture.

3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges.
Les façades devront être en enduit de couleur rose ou grise avec ou sans pierres maçonnées et bardage bois vertical non teinté au niveau comble.
Les gardes corps devront être en ferronnerie ou bois à barreaudages verticaux.

Fiche 75

Construction datée de 1962

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES



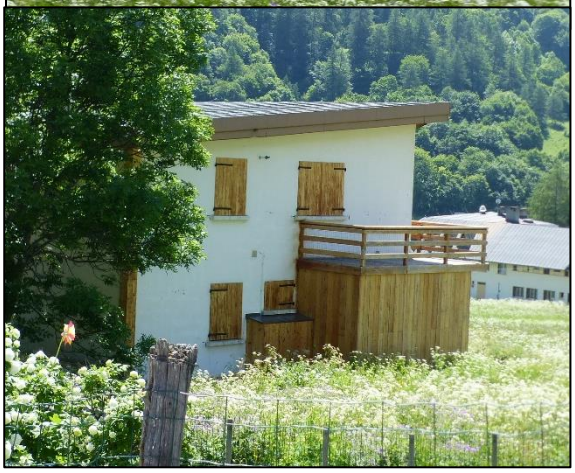

1. Volume et implantation

Construction à 1 pan implantée en milieu de parcelle.

2. Toiture

La toiture est en tôles de couleur grise.

3. Aspect extérieur

Les façades sont en enduit blanc/beige.
Les ouvertures sont plus larges que hautes en façade Sud et légèrement plus haute que large sur les autres façades.
Les gardes corps sont en bois à barreaudages horizontaux.
Une extension en bardage bois vertical a été réalisée sous le balcon.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation ne sera autorisée.
En cas d'extension ou annexe accolée elles devront se trouver sur la façade ~~Est~~ Ouest à 1 pan identique à la toiture principale (même orientation et même pente)

2. Toiture

La toiture devra être en tôles de couleur grise.
Aucune ouverture en toiture.

3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront gardées les mêmes proportions en façade Sud : plus larges que hautes.
Les façades devront être en enduit de couleur grise ou beige.
Les gardes corps devront être en bois à barreaudages horizontaux.

Fiche 76

Construction datée de 1962

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES



1. Volume et implantation

Construction à 1 pan implantée en milieu de parcelle. Une extension a été réalisée sous le balcon

2. Toiture

La toiture est en tôles. Aucune ouverture en toiture.

3. Aspect extérieur

Les façades sont en bardage vertical bois de teinte foncée.
Les ouvertures sont plus larges que hautes en façade Sud et plus hautes que larges pour l'extension.
Les gardes corps sont en bois à barreaudage verticaux.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation ne sera autorisée.
En cas d'extension ou annexe accolée elles devront se trouver sur la façade Est ou Ouest à 1 pan identique à la toiture principale (même orientation et même pente).

2. Toiture

La toiture devra être en tôles de couleur grise.
Aucune nouvelle ouverture en toiture.

3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus larges que hautes sur la façade Sud.
Les façades devront être en enduit de couleur rose, beige ou grise ou bardage bois vertical.
Les gardes corps devront être en bois à barreaudages verticaux.

Fiche 77

Construction datée de 1880



CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Construction à 2 pans implantée en mitoyenneté sur la limite Ouest (amont). Une annexe accolée se situe sur la façade Nord, au niveau rez.

2. Toiture

La toiture est en tôles de couleur grise. Aucune ouverture en toiture.
L'annexe est à 1 pan.

3. Aspect extérieur

Les façades sont en enduit rose.
Les ouvertures sont plus hautes que larges.
La façade pignon aval est comporte une ouverture de type œil de bœuf.



PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation ne sera autorisée.
En cas d'extension ou annexe accolée elles devront se trouver sur :

- la façade pignon aval à 2 pans (dans le sens du faîtage principal), à 1 pan ou en toiture terrasse au niveau rez de chaussée.
- La façade Sud ou Nord à 1 pan ou en toiture terrasse au niveau rez de chaussée.

2. Toiture

La toiture devra être en ardoises ou tôles de couleur grise.
Les nouvelles ouvertures en toitures devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture.

3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges. L'œil de bœuf devra être conservé.
Les façades devront être en enduit de couleur rose ou grise avec ou sans pierres maçonnées.
Les gardes corps devront être en ferronnerie ou bois à barreaudages verticaux.

Fiche 78

Construction datée de 1850

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES



1. Volume et implantation

Construction à 2 pans implantée en mitoyenneté

2. Toiture

La toiture est en tôles de couleur grise.

3. Aspect extérieur

Les façades sont en enduit beige/rose .
Les ouvertures sont plus hautes que larges avec des encadrements blancs et voutes.
Les gardes corps sont en bois à barreaudages verticaux.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

La surélévation est autorisée à condition de prendre en compte les bâtiments mitoyens et de conserver l'esprit du groupement dans l'expression des façades.
En cas d'extension ou annexe accolée elles devront se trouver sur la façade Nord à 1 pan ou en toiture terrasse au niveau rez de chaussée.

2. Toiture

La toiture devra être en ardoises ou tôles de couleur grise.
Les nouvelles ouvertures en toitures devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture.

3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges avec des encadrements blancs. Les voutes des portes devront être conservées.
Les façades devront être en enduit de couleur rose ou grise avec ou sans pierres maçonnées.
Les gardes corps devront être en bois à barreaudages verticaux.

Fiche 79

Construction datée de 1895

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES





1. Volume et implantation

Construction à 4 pans implantée en milieu de parcelle.

2. Toiture

La toiture est en tôles de couleur grise. Des fenêtres de toit intégrées se trouvent sur la pente de toit Nord.

3. Aspect extérieur

Les façades sont en enduit gris.
Les ouvertures sont plus hautes que larges.
Les gardes corps sont en bois à barreaudages verticaux.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation ou extensions ne seront autorisées.

2. Toiture

La toiture devra être en ardoises ou tôles de couleur grise.
Les nouvelles ouvertures en toitures devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture.



3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges.
Les façades devront être en enduit de couleur rose ou grise avec ou sans pierres maçonnées.
Les gardes corps devront être en ferronnerie ou bois à barreaudages verticaux.



Fiche 80

Construction datée de 1964

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES



1. Volume et implantation

Construction à 1 pan implantée en milieu de parcelle.

2. Toiture

La toiture est en tôles.

3. Aspect extérieur

Les façades sont en enduit blanc. Le niveau supérieur présente un bardage vertical en bois.
Les ouvertures sont plus larges que hautes.
Les gardes corps sont en bois à barreaudages verticaux.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation ne sera autorisée.
En cas d'extension ou annexe accolée elles devront se trouver sur la façade Est à 1 pan identique à la toiture principale (même orientation et même pente)

2. Toiture

La toiture devra être en tôles de couleur grise.
Aucune ouverture en toiture.

3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus larges que hautes.
Les façades devront être en enduit de couleur grise ou beige et bardage bois au niveau supérieur
Les gardes corps devront être en bois à barreaudages verticaux.

Fiche 81

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES



1. Volume et implantation

Construction à 2 pans implantée en mitoyenneté

2. Toiture

La toiture est en tôles de couleur grise. Aucune ouverture en toiture. La pente de toit sud est entièrement en panneaux solaires gris.

3. Aspect extérieur

Les façades sont en enduit gris avec pierres maçonnées.
Les ouvertures sont plus hautes que larges
La façade pignon amont de la construction principale présente du bardage vertical bois au niveau comble.



PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation ne sera autorisée.
En cas d'extension ou annexe accolée elles devront se trouver sur la façade Sud à 1 pan ou en toiture terrasse au niveau rez de chaussée.

2. Toiture

La toiture devra être en ardoises ou tôles de couleur grise. Les panneaux solaires pourront être maintenus.
Les nouvelles ouvertures en toiture devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture.

3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges.
Les façades devront être en enduit de couleur rose ou grise avec ou sans pierres maçonnées et bardage bois vertical non teinté au niveau comble.
Les gardes corps devront être en ferronnerie ou bois à barreaudages verticaux.

Fiche 82

Construction datée de 1670

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES



1. Volume et implantation

Construction à 2 pans implantée en mitoyenneté

2. Toiture

La toiture est en tôles de couleur grise. Aucune ouverture en toiture. La pente de toit sud est entièrement en panneaux solaires gris

3. Aspect extérieur

Les façades sont en enduit gris avec pierres maçonnées.
Les ouvertures sont plus hautes que larges
En façade Est une ouverture au niveau comble est en losange.



PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation ne sera autorisée.
En cas d'extension, elles devront se trouver sur la façade pignon aval à 2 pans (dans le sens du faîtage principal), à 1 pan ou en toiture terrasse au niveau rez de chaussée.

2. Toiture

La toiture devra être en ardoises ou tôles de couleur grise. Les panneaux solaires pourront être maintenus.
Les nouvelles ouvertures en toiture devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture.

3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges. L'ouverture en losange sur la façade Est devra être conservée.
Les façades devront être en enduit de couleur rose ou grise avec ou sans pierres maçonnées et bardage bois vertical non teinté au niveau comble.
Les gardes corps devront être en ferronnerie ou bois à barreaudages verticaux.

Fiche 83

Construction datée de 1800

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES



1. Volume et implantation

Construction à 2 pans implantée en limite séparative nord et en bordure de la voie amont.

2. Toiture

La toiture est en tôles de couleur grise. La pente de toit Sud présente 3 jacobines. des panneaux solaires se trouvent sur la pente de toit Sud.

3. Aspect extérieur

Les façades sont en enduit rose. La façade Sud présente un cadran solaire peint.
Les ouvertures sont plus hautes que larges avec des encadrements blancs.
Les gardes corps sont en bois à barreaudages verticaux

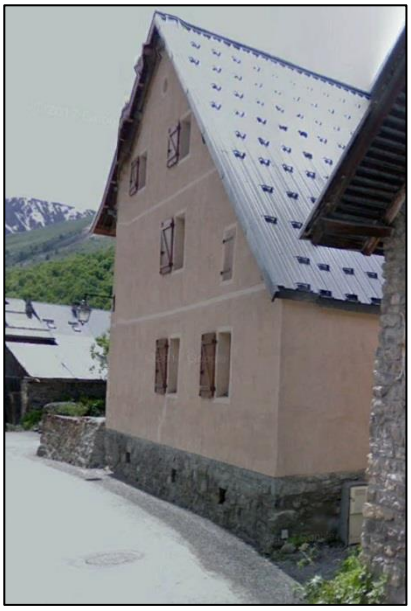

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation et extension ne seront autorisées.

2. Toiture

La toiture devra être en ardoises ou tôles de couleur grise.
Aucune nouvelle ouverture en toiture côté sud. Côté nord les nouvelles ouvertures en toiture devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture.

3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges.
Les façades devront être en enduit de couleur rose ou grise avec ou sans pierres maçonnées et bardage bois vertical non teinté au niveau comble.
Les gardes corps devront être en ferronnerie ou bois à barreaudages verticaux.
Le cadran solaire devra être conservé.

Secteur 9 : La Rivine

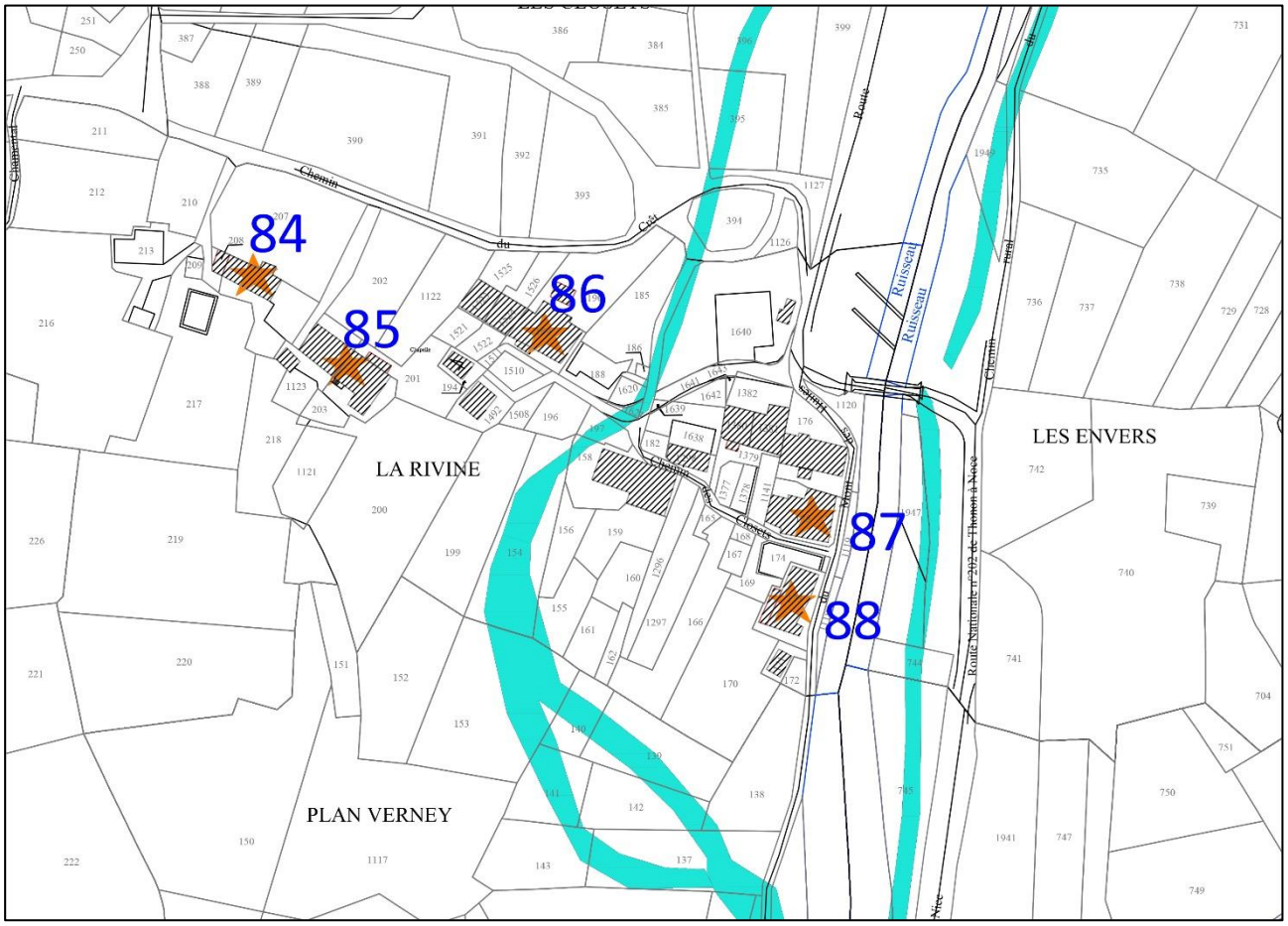

Fiche 84

Construction datée de 1872

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES



1. Volume et implantation

Construction à 2 pans avec croupes. Une annexe accolée se trouve sur la façade amont.

2. Toiture

La toiture est en tôles de couleur grise. La toiture ne présente aucune ouverture.

3. Aspect extérieur

Les façades sont en enduit gris.
Les ouvertures sont plus hautes que larges. Au niveau comble en façade aval, deux fenêtres sont carrées.
La cheminée est en briques.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation ne sera autorisée.
En cas d'extension ou annexe accolée elles devront se trouver sur les façades les plus longues, à 1 pan ou en toiture terrasse au niveau rez de chaussée.

2. Toiture

La toiture devra être en ardoises ou tôles de couleur grise.
Les nouvelles ouvertures en toiture devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture ou chien assis.

3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges.
Les façades devront être en enduit de couleur rose, beige ou grise.
Les gardes corps devront être en ferronnerie ou bois à barreaudages verticaux.
L'annexe ou l'extension pourront être en bois brut et/ou enduit.

Fiche 85

Construction datée de 1800

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES





1. Volume et implantation

Construction à 2 pans implantée en limite séparative amont. Une chambre se trouve à l'amont, à l'ouest de la construction.

2. Toiture

La toiture est en tôles de couleur grise. La toiture ne présente aucune ouverture.
L'annexe accolée est à 1 pan.

3. Aspect extérieur

Les façades sont en enduit rose, beige et gris avec pierres maçonnées. La façade pignon amont présente du bardage vertical bois au niveau comble.
Les ouvertures sont plus hautes que larges.
L'annexe est en bardage bois horizontal.
Le garde-corps est en bois à barreaudages verticaux.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

4. Volume et implantation

Aucune surélévation ne sera autorisée.
En cas d'extension ou annexe accolée elles devront se trouver sur la façade Sud à 1 pan ou en toiture terrasse au niveau rez de chaussée.

5. Toiture

La toiture devra être en ardoises ou tôles de couleur grise.
Les nouvelles ouvertures en toiture devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture.

6. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges.
Les façades devront être en enduit de couleur rose, beige ou grise avec ou sans pierres maçonnées et bardage bois vertical non teinté au niveau comble.
Les gardes corps devront être en ferronnerie ou bois à barreaudages verticaux.
L'annexe ou l'extension pourront être en bois et/ou enduit et/ou pierres maçonnées.
La chambre devra être conservée dans son aspect existant.

Fiche 86

Construction datée de 1750

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation



Construction à 2 pans implantée en limite séparative amont et mitoyenne à l'amont.

2. Toiture

La toiture est en tôles de couleur grise. La toiture ne présente aucune ouverture.

3. Aspect extérieur

Les façades sont en enduit rose avec pierres maçonnées.
Les ouvertures sont plus hautes que larges avec des traces d'encadrements en enduit rose. La façade pignon aval présente une ouverture de type œil de bœuf.
L'accès à la grange se fait par une rampe en pierres maçonnées.



PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation ne sera autorisée.
En cas d'extension ou annexe accolée elles devront se trouver sur la façade sud-ouest (façade principale) à 1 pan ou en toiture terrasse au niveau rez de chaussée.

2. Toiture

La toiture devra être en ardoises ou tôles de couleur grise.
Les nouvelles ouvertures en toiture devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture.

3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges. L'œil de bœuf devra être conservé.
Les façades devront être en enduit de couleur rose avec ou sans pierres maçonnées.
Les gardes corps devront être en ferronnerie ou bois à barreaudages verticaux.
L'annexe ou l'extension pourra être en enduit et/ou pierres maçonnées.

Fiche 87

Construction datée de 1800

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation



Construction à 2 pans implantée en limite séparative Nord et Ouest. Une extension à 1 pan se trouve à l'Ouest.

2. Toiture

La toiture est en tôles de couleur grise. La toiture ne présente aucune ouverture.

3. Aspect extérieur



Les façades sont en pierres maçonnées maçonnées gris. La façade pignon Est côté Valloirette est en bardage bois vertical au niveau des combles. La rénovation présente une excellente intégration de l'aménagement sous combles avec une ouverture intégrée dans le bardage.
Les ouvertures sont plus hautes que larges avec des traces d'encadrements en enduit rose. La façade pignon amont présente 3 ouvertures de type œil de bœuf.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation





Aucune surélévation ou extension ne seront autorisées.

2. Toiture

La toiture devra être en ardoises ou tôles de couleur grise.
Les nouvelles ouvertures en toiture devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture.

3. Aspect extérieur



Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges. . Les ouvertures de type œil de bœuf devront être conservées.
Les façades devront être en enduit de couleur rose ou gris avec ou sans pierres maçonnées.

Fiche 88

Construction datée de 1800

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES





1. Volume et implantation

Construction à 2 pans implantée avec un recul très faible des limites séparatives. Une annexe à 2 pans se trouve sur la parcelle voisine, accolée à la construction.

2. Toiture

La toiture est en tôles de couleur grise. La toiture ne présente aucune ouverture.

3. Aspect extérieur

Les façades sont en enduit gris et beige avec pierres maçonnées.
Les ouvertures sont plus hautes que larges. La façade pignon Nord présente une ouverture de type œil de bœuf.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation ne sera autorisée.
En cas d'extension ou annexe accolée elles devront se trouver sur la façade Ouest à 1 pan ou bien sur la façade Nord à 2 pans ou en toiture terrasse au niveau rez de chaussée (en remplacement de celle existante).

2. Toiture

La toiture devra être en ardoises ou tôles de couleur grise.
Les nouvelles ouvertures en toiture devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture.

3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges. L'œil de bœuf devra être conservé.
Les façades devront être en enduit de couleur rose, gris ou beige avec ou sans pierres maçonnées.
Les gardes corps devront être en ferronnerie ou bois à barreaudages verticaux.
L'annexe ou l'extension pourra être en enduit et/ou pierres maçonnées.

Secteur 10 : La Borgé

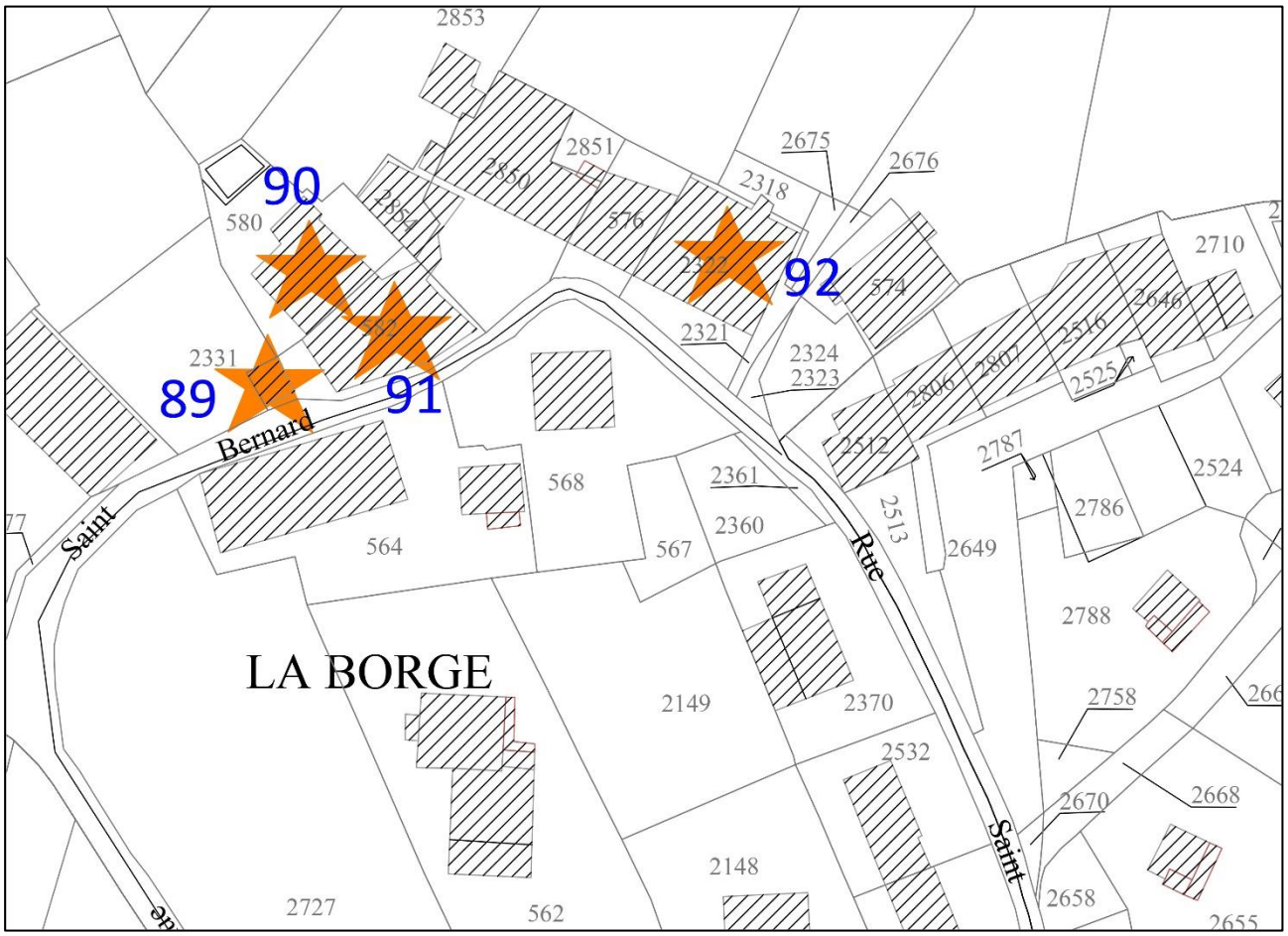

Fiche 89

Grenier daté de 1880

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES



1. Volume et implantation

Construction à 2 pans implantée en limites séparatives.

2. Toiture

La toiture est en tôles de couleur grise. La toiture ne présente aucune ouverture.

3. Aspect extérieur

Les façades sont en enduit rose avec ponctuellement des pierres maçonnées notamment en chainages d'angles.
Les ouvertures sont plus hautes que larges ou carrées.



PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation ou extension ne seront autorisées.

2. Toiture

La toiture devra être en ardoises ou tôles de couleur grise.
Aucune nouvelle ouverture en toiture ne sera autorisée.



3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges.
Les façades devront être en enduit de couleur rose.
Les garde-corps devront être en ferronnerie ou bois à barreaudages verticaux.

Fiche 90

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation



Construction à 2 pans implantée en mitoyenneté.

2. Toiture

La toiture est en tôles de couleur grise. La toiture présente des ouvertures de type fenêtres de toits de petite taille côté Sud-Ouest.

3. Aspect extérieur

Les façades sont en enduit beige/gris avec pierres maçonnées.
Les ouvertures sont plus hautes que larges.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation ne sera autorisée.
En cas d'extension ou annexe accolée elles devront se trouver sur la façade Nord est à 1 pan ou en toiture terrasse au niveau rez de chaussée.

2. Toiture

La toiture devra être en ardoise ou tôle de couleur grise.
Les nouvelles ouvertures en toiture devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture.

3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges.
Les façades devront être en enduit de couleur rose, beige ou gris avec ou sans pierres maçonnées.
Les gardes corps devront être en ferronnerie ou bois à barreaudages verticaux.
L'annexe ou l'extension pourra être en enduit et/ou pierres maçonnées.

Fiche 91

Construction datée de 1880



CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Construction à 2 pans avec une rupture de pente côté voie et implantée en mitoyenneté et en limite de voie.

2. Toiture

La toiture est en tôles de couleur grise. La toiture ne présente aucune ouverture.

3. Aspect extérieur

Les façades sont en enduit gris avec pierres maçonnées en encadrements des ouvertures.
Les ouvertures sont plus hautes que larges.



PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation ou extension ne seront autorisées.

2. Toiture

La toiture devra être en ardoises ou tôles de couleur grise.
Les nouvelles ouvertures en toitures devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture.



3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges.
Les façades devront être en enduit de couleur rose, beige ou gris avec ou sans pierres maçonnées.
Les gardes corps devront être en ferronnerie ou bois à barreaudages verticaux.

Fiche 92

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES



1. Volume et implantation

Construction à 3 pans et implantée en mitoyenneté et en limite séparatives Est.

2. Toiture

La toiture est en tôles de couleur grise. La toiture ne présente aucune ouverture. Des panneaux solaires sont installés sur la pente de toit Sud.

3. Aspect extérieur

Les façades sont en enduit gris et beige rosé avec pierres maçonnées.
Les ouvertures sont plus hautes que larges.
Les gardes corps sont en bois à barreaudages verticaux. L'ensemble des menuiseries est de couleur chêne clair.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES



1. Volume et implantation

Aucune surélévation ne sera autorisée.
En cas d'extension ou annexe accolée elles devront se trouver sur la façade Nord à 1 pan ou en toiture terrasse au niveau rez de chaussée.

2. Toiture

La toiture devra être en ardoise ou tôles de couleur grise.
Les nouvelles ouvertures en toiture devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture. Les débords de toitures devront être conservés.

3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges.
Les façades devront être en enduit de couleur rose, beige ou gris avec ou sans pierres maçonnées.
Les gardes corps devront être en ferronnerie ou bois à barreaudages verticaux.

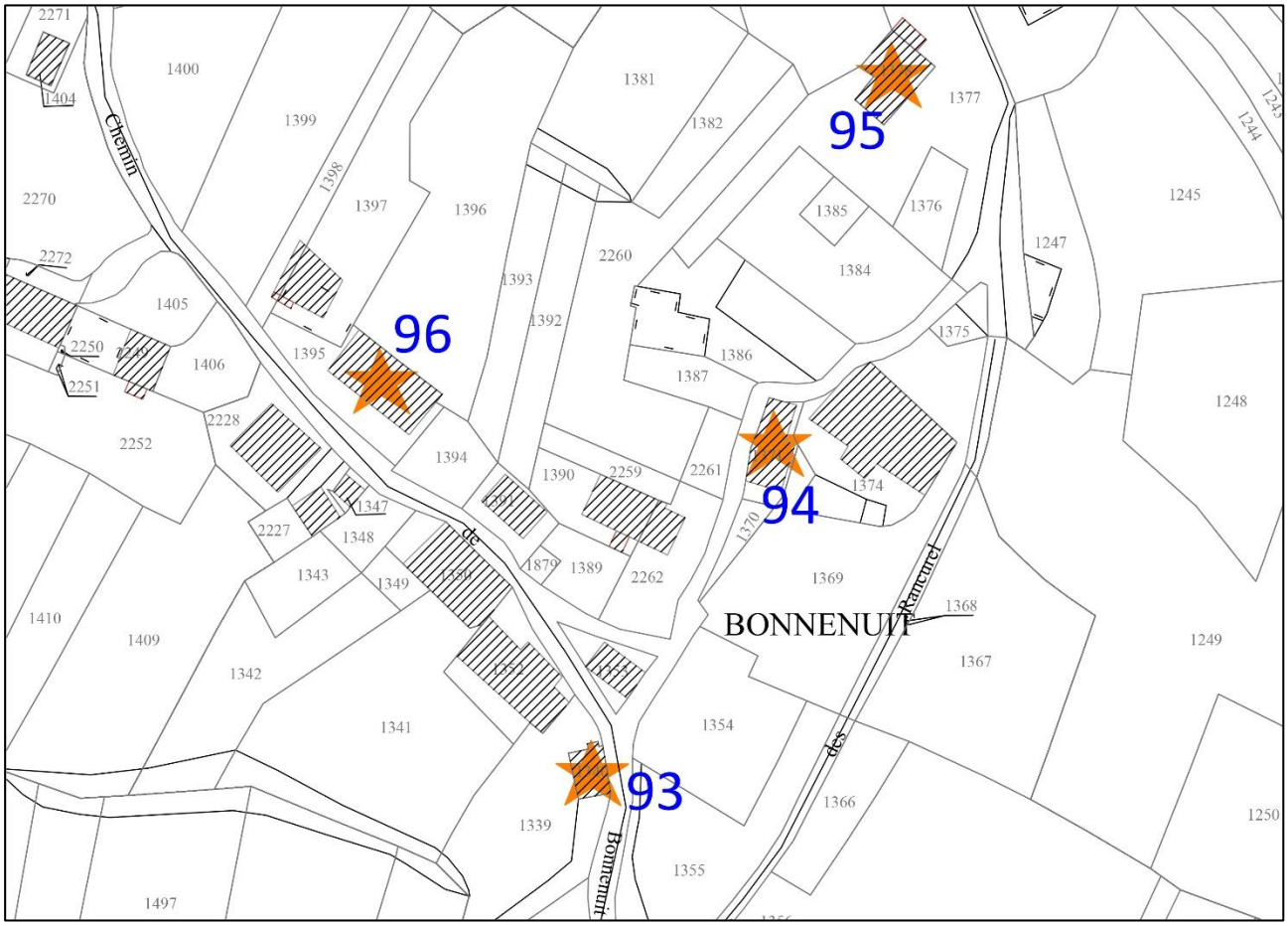
95
96
94
93
BONNENUIT
Chemin
Bonnenuit
des
Rancurel
1400
1399
1398
1397
1396
1381
1382
1377
1385
1376
1384
1247
1245
1244
1248
1249
1250
1367
1368
1369
1374
1375
1386
1387
1393
1392
2260
1395
1394
1390
2259
2261
1370
1389
2262
1879
1391
1347
1348
1349
1343
2227
2228
2252
1406
1405
2250
2249
2251
2272
2270
2271
1404
1410
1409
1342
1341
1352
1353
1354
1366
1339
1355
1497

Fiche 93

Construction datée de 1900

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES



1. Volume et implantation

Construction à 2 pans et implantée sur toutes les limites séparatives et de voie. Une annexe accolée à 1 pan se trouve en façade Nord.

2. Toiture

La toiture est en tôles de couleur grise. La toiture ne présente aucune ouverture.
La toiture de l'annexe est en lauze.

3. Aspect extérieur



Les façades sont en enduit gris et beige avec ponctuellement des pierres maçonnées.
Les ouvertures sont plus hautes que larges. La façade pignon Sud présente une très petite ouverture de type œil de bœuf.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation ne sera autorisée.
En cas d'extension ou annexe accolée elles devront se trouver :



- sur les façades Nord et Sud à 1 ou 2 pans avec le faîtage dans le même sens que la toiture principale. En toiture terrasse au niveau rez de chaussée.
- Sur la façade Ouest à 1 pan ou en toiture terrasse au niveau rez de chaussée.

2. Toiture

La toiture devra être en ardoises ou tôles de couleur grise.
Les nouvelles ouvertures en toitures devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture.

3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges.
Les façades devront être en enduit de couleur rose, beige ou gris avec ou sans pierres maçonnées.
Les gardes corps devront être en ferronnerie ou bois à barreaudages verticaux.
L'ouverture de type œil de bœuf pourra être agrandit.

Fiche 94

Construction datée de 1750

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES





1. Volume et implantation

Construction à 4 pans et implantée sur 2 limites séparatives Nord et Ouest.

2. Toiture

La toiture est en tôles de couleur grise. La toiture ne présente aucune ouverture.

3. Aspect extérieur

Les façades sont en enduit gris.
Les ouvertures sont plus hautes que larges. Certains encadrements des ouvertures sont en enduit blanc.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation ne sera autorisée.
En cas d'extension ou annexe accolée elles devront se trouver sur la façade Est à 1 pan ou en toiture terrasse au niveau rez de chaussée.

2. Toiture

La toiture devra être en ardoises ou tôles de couleur grise.
Les nouvelles ouvertures en toiture devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture.

3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges.
Les façades devront être en enduit de couleur rose, beige ou gris avec ou sans pierres maçonnées.
Les gardes corps devront être en ferronnerie ou bois à barreaudages verticaux.

Fiche 95

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES



1. Volume et implantation

Construction à 2 pans et implantée sur toutes les limites séparatives. Une annexe accolée se trouve en façade Nord.

2. Toiture

La toiture est en tôles de couleur grise. La toiture ne présente aucune ouverture.

3. Aspect extérieur

Les façades sont en enduit gris et pierres maçonnées. La façade pignon présente un bardage bois vertical.
Les ouvertures sont plus hautes que larges ou carrées.
La façade Est présente des « balcons » de rangement.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation ne sera autorisée.
En cas d'extension ou annexe accolée elles devront se trouver :

- sur les façades Nord et Sud à 1 ou 2 pans avec le faîtage dans le même sens que la toiture principale ou en toiture terrasse au niveau rez de chaussée.
- Sur la façade Ouest à 1 pan ou en toiture terrasse au niveau rez de chaussée.

2. Toiture

La toiture devra être en ardoises ou tôles de couleur grise.
Les nouvelles ouvertures en toitures devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture.

3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges ou carrées.
Les façades devront être en enduit de couleur rose, beige ou gris avec ou sans pierres maçonnées.
Les gardes corps devront être en ferronnerie ou bois à barreaudages verticaux.

Fiche 96

Construction datée de 1800

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Construction à 2 pans avec une rupture de pente sur la façade principale. La construction est implantée en limite Nord.



2. Toiture

La toiture est en tôles de couleur grise. La toiture ne présente aucune ouverture.

3. Aspect extérieur

Les façades sont en enduit gris beige et pierres maçonnées.
Les ouvertures sont plus hautes que larges. On observe des encadrements d'ouvertures peints.
La façade pignon amont présente une ouverture de type œil de bœuf.



PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation ne sera autorisée.
En cas d'extension ou annexe accolée elles devront se trouver :

- Sur les façades pignons Ouest ou Est (amont aval) à 1 ou 2 pans avec le faîtage dans le même sens que la toiture principale ou en toiture terrasse au niveau rez de chaussée.
- Sur les façades Nord ou Sud à 1 pan ou en toiture terrasse au niveau rez de chaussée.



2. Toiture

La toiture devra être en ardoises ou tôles de couleur grise.
Les nouvelles ouvertures en toiture devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture.

3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges.
Les façades devront être en enduit de couleur rose, beige ou gris avec ou sans pierres maçonnées.
Les gardes corps devront être en ferronnerie ou bois à barreaudages verticaux.
L'ouverture en œil de bœuf devra être conservée.

Secteur 12 : Les Réaux

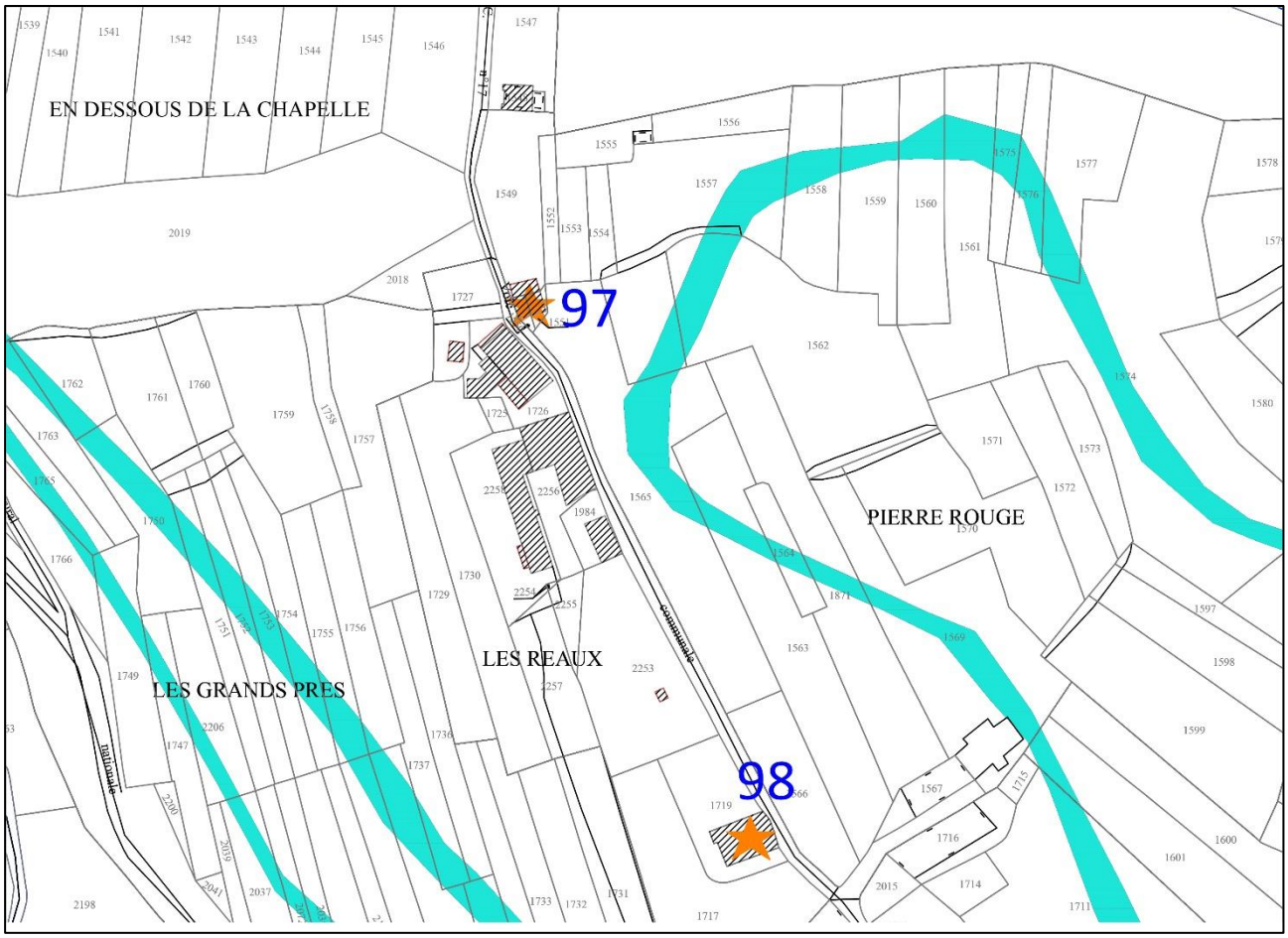

Fiche 97

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation



Construction à 2 pans implantée en limite séparative Nord et bordure de voie.

2. Toiture

La toiture est en tôles de couleur grise. La toiture ne présente aucune ouverture.

3. Aspect extérieur

Les façades sont en pierres maçonnées.
Les ouvertures sont plus hautes que larges.
La façade pignon aval (Ouest) présente 3 petites ouvertures triangulaires.



PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

En cas de surélévation elle ne sera autorisée que pour permettre la réalisation d'un niveau habitable dans la limite de +1m80. La toiture à 2 pans devra être conservée.
Aucune nouvelle extension ou annexe accolée ne seront autorisées.

2. Toiture

La toiture devra être en ardoises ou tôles de couleur grise.
Les nouvelles ouvertures en toitures devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture.

3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges.
Les façades devront être en enduit de couleur rose, beige ou gris avec ou sans pierres maçonnées.
Les gardes corps devront être en ferronnerie ou bois à barreaudages verticaux.
Les ouvertures triangulaires devront être conservées.

Fiche 98

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES



1. Volume et implantation

Construction à 2 pans implantée en limite séparative Est (bordure de chemin).

2. Toiture

La toiture est en tôles de couleur grise. La toiture ne présente aucune ouverture.

3. Aspect extérieur

Les façades sont en pierres maçonnées.
Les ouvertures sont plus hautes que larges et carrées.
Les façades pignon aval et amont (Ouest et Est) présentent un bardage en bois vertical au niveau comble.



PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation ne sera autorisée.
En cas d'extension ou annexe accolée elles devront se trouver :

- sur la façade pignon Ouest (aval) à 1 ou 2 pans avec le faîtage dans le même sens que la toiture principale ou en toiture terrasse au niveau rez de chaussée.
- Sur les façades Nord ou Sud à 1 pan ou en toiture terrasse au niveau rez de chaussée.

2. Toiture

La toiture devra être en ardoises ou tôles de couleur grise.
Les nouvelles ouvertures en toitures devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture.

3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges.
Les façades devront être en enduit de couleur rose, beige ou gris avec ou sans pierres maçonnées.
Les gardes corps devront être en ferronnerie ou bois à barreaudages verticaux.

Secteur 13 : L'Archaz

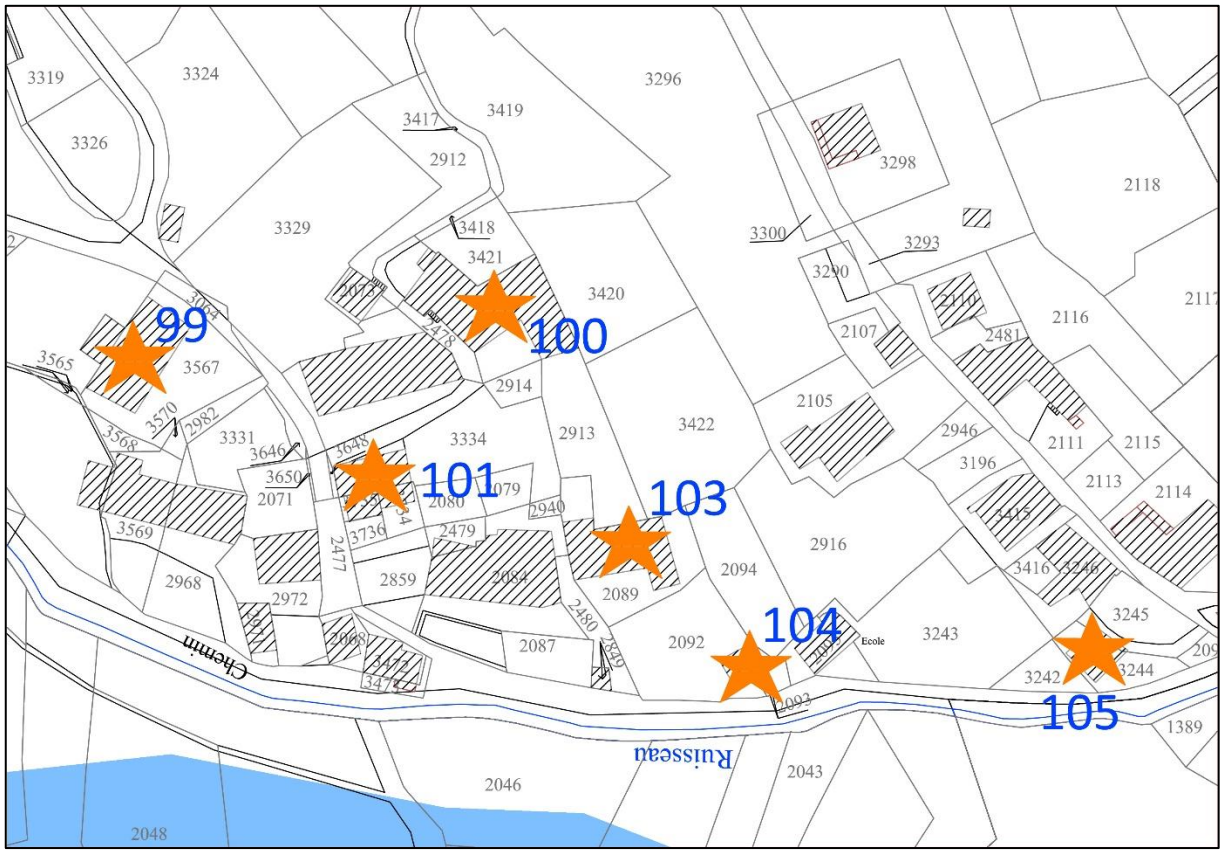

Fiche 99

Construction datée de 1850

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES







1. Volume et implantation

Construction à 2 pans implantée en limite séparative Nord-Ouest.
Une extension ou annexe accolée se trouve sur la façade Nord-Ouest.

2. Toiture

La toiture est en tôles planes de couleur grise. La toiture ne présente aucune ouverture.
L'annexe ou extension est à 1 pan dans la continuité de la toiture principale.

3. Aspect extérieur

Les façades sont en pierres maçonnées.
Les ouvertures sont plus hautes que larges. La façade pignon amont (Est) présente un bardage en bois non teinté vertical au niveau comble.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation ne sera autorisée.
En cas d'extension ou annexe accolée elles devront se trouver sur la façade Sud à 1 pan ou en toiture terrasse au niveau rez de chaussée.

2. Toiture

La toiture devra être en ardoises ou tôles de couleur grise.
Les nouvelles ouvertures en toitures devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture.

3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges.
Les façades devront être en enduit de couleur rose, beige ou gris avec ou sans pierres maçonnées.
Les gardes corps devront être en ferronnerie ou bois à barreaudages verticaux.

Fiche 100

Construction datée de 1780

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES





1. Volume et implantation

Construction à 5 pans implantée en limite séparative.
Une annexe accolée se trouve sur la façade nord.

2. Toiture

La toiture est en tôles planes de couleur grise. Le pan Nord présente un accès aux combles formant une jacobine.
L'annexe accolée présente 2 pans sous forme d'un pan principal et une croupe.

3. Aspect extérieur

Les façades sont en enduit et pierres maçonnées.
Les ouvertures sont plus hautes que larges.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation ne sera autorisée.
En cas d'extension ou annexe accolée elles devront se trouver sur une façade Nord ou Nord-Ouest.

2. Toiture

La toiture devra être en ardoises ou tôles de couleur grise.
Les nouvelles ouvertures en toitures devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture.

3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges.
Les façades devront être en enduit de couleur rose, beige ou gris avec ou sans pierres maçonnées.
Les gardes corps devront être en ferronnerie ou bois à barreaudages verticaux.

Fiche 101

Construction datée de 1900

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES



1. Volume et implantation

Construction mitoyenne dans la longueur de la construction implantée en limite de voie et de fond de parcelle. La partie concernée est à 1 pan.

2. Toiture

La toiture est en tôles planes de couleur grise.

3. Aspect extérieur



Les façades sont en enduit et pierres maçonnées apparentes à certains endroits.
Les chainages d'angles sont peints de couleur beige surlignés de rouge brique.
Les ouvertures sont plus hautes que larges.
Les encadrements de fenêtres et portes sont peints en beige.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. **Volume et implantation**

Aucune surélévation ne sera autorisée.
En cas d'extension ou annexe accolée elles devront se trouver sur la façade Nord à 1 pan ou en toiture terrasse au niveau rez de chaussée.

2. Toiture

La toiture devra être en ardoises ou tôles de couleur grise.
Les nouvelles ouvertures en toitures devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture.

3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges.
Les façades devront être en enduit de couleur rose, beige ou gris avec ou sans pierres maçonnées.
Les gardes corps devront être en ferronnerie ou bois à barreaudages verticaux.
Les encadrements d'ouvertures peints devront être maintenus et restaurés.
Les chainages d'angles devront être maintenus et restaurés.

Fiche 103

Construction datée de 1700

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES



1. Volume et implantation

Construction à 2 pans implantée en limite séparative Est.
Une annexe accolée se trouve sur la façade Sud.

2. Toiture

La toiture est en tôles de couleur grise.
Une ouverture en toiture est de type fenêtre intégrée à la toiture.
Un ensemble de 4 panneaux solaires noirs se trouvent sur le pan Sud.
L'annexe accolée à 1 pan.



3. Aspect extérieur

Les façades sont en pierre maçonnées avec un enduit gris.
Les ouvertures sont plus hautes que larges.
Les gardes corps sont à croisillons en bois.
La cheminée est ronde en fonte.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation ou extension ne seront autorisées.

2. Toiture

La toiture devra être en ardoises ou tôles de couleur grise.
Les nouvelles ouvertures en toitures devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture.

3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges.
Les façades devront être en enduit de couleur rose, beige ou gris avec ou sans pierres maçonnées.
Les gardes corps devront être en ferronnerie ou bois à barreaudages verticaux.
Les caractéristiques de la cheminée devront être conservées : ronde et en fonte.

Fiche 104

Construction datée de 1820 – ancienne école de L'Archaz

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES





1. Volume et implantation

Construction à 3 pans implantée en limite séparative Est. Une extension se trouve sur la façade Nord

2. Toiture

La toiture est en tôles de couleur grise. L'extension à 1 pan se trouve dans la continuité de l'existant.

3. Aspect extérieur

Les façades sont en enduit gris.
Les ouvertures sont plus hautes que larges.
La façade Sud présente un écrit

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation ou extension ne seront autorisées.



2. Toiture

La toiture devra être en ardoises ou tôles de couleur grise.
Les nouvelles ouvertures en toitures devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture.

3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges.
Les façades devront être en enduit de couleur rose, beige ou gris avec ou sans pierres maçonnées.
Les gardes corps devront être en ferronnerie ou bois à barreaudages verticaux.
L'inscription en façade devra être maintenue et rénovée.



Fiche 105

Construction datée de 1695

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES



1. Volume et implantation

Construction à 2 pans implantée en limite séparative Est.

2. Toiture

La toiture est en tôles planes de couleur grise.

3. Aspect extérieur

Les façades sont en enduit rose et gris au niveau comble du pignon Ouest.
Les ouvertures sont plus hautes que larges.
Une niche est présente sur la façade Ouest accompagnée d'inscriptions et décors.
Les chainages d'angles sont en pierres.



PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

1. Volume et implantation

Aucune surélévation ou extension ne seront autorisées.



2. Toiture

La toiture devra être en ardoises ou tôles de couleur grise.
Les nouvelles ouvertures en toitures devront être de type fenêtre de toit intégrée à la toiture.

3. Aspect extérieur

Les nouvelles ouvertures ou agrandissements devront être plus hautes que larges.
Les façades devront être en enduit de couleur rose.
Les gardes corps devront être en ferronnerie ou bois à barreaudages verticaux.
Les décors et la niche devront être conservés.
Les chainages d'angles en pierres devront être maintenus.

